



**NATIONS UNIES**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  **CONSEIL DE SÉCURITÉ**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/37/333  
S/15278  
16 juillet 1982

ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL/  
FRANCAIS

**ASSEMBLEE GENERALE**

Trente-septième session

Points 12, 14, 18, 20, 24, 25, 27, 28, 30,  
31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 40, 41, 42,  
43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52,  
53, 54, 55, 56, 58, 59, 61, 67, 68, 69,  
71, 72, 74, 75, 76, 79, 80, 98, 116, 121  
et 122 de la liste préliminaire\*

**CONSEIL DE SECURITE**  
Trente-septième année

**RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

**RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE  
L'ENERGIE ATOMIQUE**

**APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI  
DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES  
COLONIAUX**

**LA SITUATION AU KAMPUCHEA**

**AGRESSION ARMEE ISRAELIENNE CONTRE LES  
INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES ET SES  
GRAVES CONSEQUENCES POUR LE SYSTEME INTER-  
NATIONAL ETABLI EN CE QUI CONCERNE LES UTILI-  
SATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE NUCLEAIRE, LA  
NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES ET LA  
PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES**

**LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES  
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA  
SECURITE INTERNATIONALES**

---

\* A/37/50/Rev.1.

PREPARATION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES  
POUR LA PROMOTION DE LA COOPERATION INTER-  
NATIONALE DANS LE DOMAINE DES UTILISATIONS  
PACIFIQUES DE L'ENERGIE NUCLEAIRE

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE  
DROIT DE LA MER

QUESTION DE L'ILE COMORIENNE DE MAYOTTE

QUESTION DE PALESTINE

QUESTION DE NAMIBIE

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT  
SUD-AFRICAIN

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE LA  
COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

QUESTION DE CHYPRE

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION  
ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES DE LA COURSE AUX  
ARMEMENTS ET SES EFFETS EXTREMEMENT NUISIBLES SUR LA  
PAIX ET LA SECURITE DANS LE MONDE

REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES

APPLICATION DE LA RESOLUTION 36/83 DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
RELATIVE A LA SIGNATURE ET A LA RATIFICATION DU PROTOCOLE  
ADDITIONNEL I AU TRAITE VISANT L'INTERDICTION DES ARMES  
NUCLEAIRES EN AMERIQUE LATINE

CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS EXPERIMENTALES  
D'ARMES NUCLEAIRES

APPLICATION DE LA RESOLUTION 36/85 DE L'ASSEMBLEE GENERALE

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA DENUCLEARISATION  
DE L'AFRIQUE

CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES NUCLEAIRES DANS LA  
REGION DU MOYEN-ORIENT

CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES NUCLEAIRES EN  
ASIE DU SUD

INTERDICTION DE LA MISE AU POINT ET DE LA FABRICATION  
DE NOUVEAUX TYPES D'ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE ET  
DE NOUVEAUX SYSTEMES DE TELLES ARMES

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN  
UNE ZONE DE PAIX

CONFERENCE MONDIALE DU DESARMEMENT

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS  
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION  
EXTRAORDINAIRE

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'INTERDICTION OU LA  
LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES  
QUI PEUVENT ETRE CONSIDEREES COMME PRODUISANT DES  
EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT  
SANS DISCRIMINATION

CONCLUSION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE SUR LE  
RENFORCEMENT DE LA SECURITE DES ETATS NON DOTES  
D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE LE RECOURS OU LA MENACE  
DU RECOURS AUX ARMES NUCLEAIRES

CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX EFFICACES  
POUR GARANTIR LES ETATS NON DOTES D'ARMES NUCLEAIRES  
CONTRE LE RECOURS OU LA MENACE DU RECOURS AUX ARMES  
NUCLEAIRES

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

ARMEMENT NUCLEAIRE ISRAELIEN

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE ENTRE  
ETATS

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE  
RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR LES  
PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS DE  
L'HOMME DE LA POPULATION DES TERRITOIRES OCCUPES

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

DECISION D'ISRAEL DE CONSTRUIRE UN CANAL RELIANT LA  
MER MEDITERRANEE A LA MER MORTE

QUESTION DES ILES MALGACHES GLORIEUSES,  
JUAN DE NOVA, EUROPA ET BASSAS DA INDIA

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE  
INTERNATIONALE

ACTIVITES OPERATIONNELLES POUR LE DEVELOPPEMENT

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS  
DE CATASTROPHE

CONSEQUENCES NEFASTES POUR LA JOUISSANCE DES DROITS  
DE L'HOMME DE L'ASSISTANCE POLITIQUE, MILITAIRE,  
ECONOMIQUE ET AUTRES ACCORDEE AUX REGIMES RACISTES  
ET COLONIALISTES D'AFRIQUE AUSTRALE

APPLICATION DU PROGRAMME POUR LA DECENNIE DE LA LUTTE  
CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE

IMPORTANCE, POUR LA GARANTIE ET L'OBSERVATION EFFECTIVES  
DES DROITS DE L'HOMME, DE LA REALISATION UNIVERSELLE DU  
DROIT DES PEUPLES A L'AUTODETERMINATION ET DE L'OCTROI  
RAPIDE DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES  
COLONIAUX

ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE

ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS, ECONOMIQUES ET AUTRES,  
QUI FONT OBSTACLE A L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR  
L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES  
COLONIAUX EN NAMIBIE ET DANS TOUS LES AUTRES TERRITOIRES  
SE TROUVANT SOUS DOMINATION COLONIALE, ET AUX EFFORTS  
TENDANT A ELIMINER LE COLONIALISME, L'APARTHEID ET LA  
DISCRIMINATION RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE

DEVELOPPEMENT PROGRESSIF DES PRINCIPES ET NORMES DU DROIT  
INTERNATIONAL RELATIFS AU NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE  
INTERNATIONAL

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR L'ELABORATION D'UNE CONVENTION  
INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT, L'UTILISATION, LE  
FINANCEMENT ET L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS

Lettre datée du 22 juin 1982, adressée au Secrétaire général par le  
Représentant permanent suppléant de la Mission permanente de Cuba  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer aux Etats Membres le texte du communiqué final et autres documents de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés, qui a eu lieu à La Havane (Cuba) du 31 mai au 5 juin 1982, comme documents officiels de l'Assemblée générale, au titre des points 12, 14, 18, 20, 24, 25, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 58, 59, 61, 67, 68, 69, 71, 72, 74, 75, 76, 79, 80, 98, 116, 121 et 122 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent suppléant,

(Signé) Rolando LOPEZ DEL AMO

## ANNEXE

## TABLE DES MATIERES

Documents de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination  
des pays non alignésTenue à La Havane, du 31 mai au 5 juin 1982Communiqué final

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
A. PARTIE POLITIQUE .....	1 - 185	4
I. Introduction .....	1 - 12	4
II. Role du Mouvement et politique de non-alignement .....	13 - 22	5
III. Examen de la situation internationale .....	23 - 32	8
IV. Afrique .....	33 - 71	10
V. Palestine et Moyen-Orient .....	72 - 103	16
VI. Conflit entre l'Iran et l'Iraq .....	104 - 105	22
VII. Problèmes de l'Amérique du Sud .....	106 - 143	22
VIII. Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe	144 - 148	27
IX. Méditerranée .....	149 - 156	28
X. La question de Chypre .....	157 - 161	29
XI. Asie du Sud-Est .....	162 - 163	30
XII. Asie du Sud-Ouest .....	164 - 165	30
XIII. Corée .....	166 - 167	31
XIV. Océan Indien .....	168 - 172	31
XV. Désarmement et sécurité internationale .....	173 - 174	32
XVI. Non-intervention et non-ingérence .....	175 - 176	33
XVII. Règlement pacifique des différends .....	177 - 179	33
XVIII. Information .....	180 - 181	34
XIX. Préparatifs de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement à Bagdad .....	182 - 185	34
B. PARTIE ECONOMIQUE .....	1 - 122	35
I. Introduction .....	1 - 8	35
II. Examen de la situation économique mondiale .....	9 - 17	36

## TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
<b>B. PARTIE ECONOMIQUE (suite)</b>		
III. Etat actuel des négociations pour l'instauration du nouvel ordre économique international; négociations globales .....	18 - 20	39
IV. Efforts concertés dans des domaines d'importance vitale pour les pays en développement .....	21 - 24	40
V. Stratégie internationale du développement .....	25	40
VI. Charte des droits et devoirs économiques des Etats ...	26	41
VII. Matières premières .....	27 - 30	41
VIII. Commerce .....	31 - 42	42
IX. Industrialisation .....	43 - 46	44
X. Transfert de ressources .....	47 - 56	45
XI. Questions monétaires et financières .....	57 - 63	47
XII. Science et technique .....	64 - 69	48
XIII. Sociétés transnationales .....	70 - 73	50
XIV. Souveraineté sur les ressources naturelles et les activités économiques .....	74 - 75	50
XV. Alimentation et agriculture .....	76 - 81	51
XVI. Désertification .....	82 - 83	52
XVII. Energie .....	84 - 89	53
XXVIII. Utilisation pacifique de l'énergie nucléaire .....	90	54
XIX. Décennie des transports et des communications en Afrique .....	91	54
XX. Droit de la mer .....	92 - 94	55
XXI. Mise en valeur des ressources humaines .....	95 - 96	55
XXII. Role de la femme dans le développement .....	97 - 99	56
XXIII. Logement .....	100 - 101	56
XXIV. Situation économique critique de quelques pays en développement .....	102 - 107	57
XXV. Pays les moins avancés .....	108	58
XXVI. Pays en développement sans littoral .....	109 - 110	58
XXVII. Pays insulaires en développement .....	111	58
XXVIII. Pays les plus gravement touchés .....	112 - 113	58

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
B. PARTIE ECONOMIQUE ( <u>suite</u> )		
XXIX. Coopération économique entre pays en développement ...	114 - 116	58
XXX. Programme d'action pour la coopération économique ....	117 - 121	59
XXXI. Propositions du Président de la République démocratique de Madagascar .....	122	60

APPENDICES

- I. Discours inaugural prononcé par S. Exc. Isidoro Malmierca,  
ministre des relations extérieures de la République de Cuba
- II. Rapport du Rapporteur
- III. Communiqué de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination  
des pays non alignés adressé à la deuxième session extraordinaire  
de l'Assemblée générale consacrée au désarmement
- IV. Résolution de remerciements au peuple et au Gouvernement cubains

## A. PARTIE POLITIQUE

### I. INTRODUCTION

1. Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés s'est réuni à La Havane du 31 mai au 4 juin 1982, au niveau des ministres des relations extérieures.

2. Ont participé à cette réunion les membres du Bureau de coordination suivants : Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burundi, Cameroun, Chypre, Congo, Cuba, Ethiopie, Ghana, Guyana, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Laos, Lesotho, Madagascar, Mauritanie, Mozambique, Nigeria, Organisation de libération de la Palestine, Panama, Pérou, République populaire de Corée, Somalie, Sri Lanka, Syrie, Togo, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre et Zambie.

3. Y ont également participé les membres suivants du Mouvement : Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Bahrein, Cap-Vert, Comores, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Gabon, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haute-Volta, Iran, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Koweït, Liban, Libéria, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Nicaragua, Oman, Ouganda, Pakistan, Qatar, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, South West Africa People's Organization, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Vietnam, Yémen et Zimbabwe.

4. Y ont également assisté en qualité d'observateurs les pays, organisations et mouvements de libération nationale suivants : Mexique, Philippines, Venezuela, African National Congress (ANC), Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques (AAPSO), Organisation de l'unité africaine, Organisation des Nations Unies et Parti socialiste de Porto Rico.

5. Y étaient également présents en tant qu'invités les pays, organisations et personnalités suivantes : Autriche, Finlande, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Suède, Suisse, Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Comité spécial contre l'apartheid, Conférence internationale sur la question de Palestine, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Conseil des Nations Unies pour la Namibie, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation mondiale de la santé, Programme des Nations Unies pour le développement, Commissaire des Nations Unies pour la Namibie et Président de l'Assemblée générale des Nations Unies.

6. A la séance d'ouverture, présidée par le commandant Fidel Castro Ruz, président du Mouvement des pays non alignés et président du Conseil d'Etat et du Gouvernement de la République de Cuba, les participants ont entendu un discours éloquent de S. Exc. Monsieur Isidoro Malmierca, ministre des relations extérieures de Cuba, dont le texte a été adopté par acclamation comme document de la réunion ministérielle (voir appendice 1). Ce discours, a-t-on estimé, a joué un grand rôle dans le débat et contribué de manière importante au succès de la Réunion.

7. Les ministres ont pris acte du rapport du président du Bureau de coordination sur les activités du Mouvement des pays non alignés depuis la conférence ministérielle de New Delhi et se sont félicités de ce que le Mouvement ait poursuivi ses activités avec succès.

8. Le Bureau a pris note des préparatifs du pays hôte en vue de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement, qui se tiendra à Bagdad en septembre 1982.

9. Le Bureau s'est félicité du dévouement, de l'efficacité et de la stricte adhésion aux principes du non-alignement dont Cuba, en sa qualité de président depuis la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane en septembre 1979, a fait preuve dans la coordination des travaux du Bureau et du Mouvement.

10. Les ministres ont examiné et recommandé la demande d'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en qualité d'observateur au Mouvement des pays non alignés.

11. Les ministres ont fait le point de la situation internationale depuis la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement. Ils ont procédé à une évaluation du rôle dynamique et positif joué par le Mouvement des pays non alignés dans les relations internationales et à un examen de la mise en oeuvre des décisions et du Programme d'action pour la coopération économique entre pays non alignés qui ont été adoptés à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement.

12. Les ministres ont exprimé leur profonde satisfaction devant l'élection récente de M. Javier Pérez de Cuéllar au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont souligné que cet événement constituait de la part de la communauté internationale une juste reconnaissance des grandes qualités humaines et professionnelles de l'Ambassadeur, ainsi qu'un hommage à un pays du tiers monde, membre du Mouvement des pays non alignés. A cet égard, les ministres sont convenus d'apporter le soutien et la coopération du Mouvement aux démarches de M. Pérez de Cuéllar en faveur de la paix et du bien-être de l'humanité.

## II. ROLE DU MOUVEMENT ET POLITIQUE DE NON-ALIGNEMENT

13. Les ministres ont réaffirmé que les principes et objectifs du Mouvement des pays non alignés et de la politique de non-alignement, leur valeur universelle et la lutte incessante que mènent les pays non alignés pour que s'instaurent des relations équitables sont une source d'inspiration pour ceux qui veulent établir un monde où règnent l'indépendance, l'égalité et la justice et soutenir les peuples soumis à la domination coloniale et étrangère dans leur lutte de libération. C'est là une preuve que la politique de non-alignement est l'expression légitime des intérêts et des aspirations d'un nombre sans cesse croissant de pays et de peuples et que sont reconnues l'importance et l'efficacité du Mouvement des pays non alignés dans les relations internationales. Il est plus que jamais essentiel de réaffirmer le rôle que peut jouer dans les relations internationales le Mouvement des pays non alignés en tant que force indépendante de la politique des blocs et en tant que force morale et politique décisive pour le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité mondiales. Le renforcement soutenu du rôle actif du Mouvement est indispensable si l'on veut arrêter et inverser la dangereuse tendance actuelle qui peut conduire le monde à des conflits de proportions alarmantes. A cet égard, les ministres ont exprimé la conviction que la vision neuve des relations internationales qu'offre le non-alignement reste une option valable pour résoudre la crise que traverse aujourd'hui le monde.

/...

14. Le Mouvement, qui regroupe des pays de plusieurs continents et dont les systèmes économiques, sociaux et politiques sont différents, ainsi que des mouvements de libération nationale, est résolu à défendre la paix, l'indépendance, la souveraineté nationale, le libre développement économique et social, la sécurité, l'égalité et l'autodétermination, et à changer le système de relations internationales existant, fondé sur l'injustice, l'inégalité et l'exploitation. Dans leur lutte pour atteindre ces objectifs, les pays non alignés réaffirment sans relâche le rôle mondial indépendant du Mouvement et la politique de non-alignement, et leur capacité de répondre d'une manière adéquate aux défis et aux changements profonds dans les relations internationales, tout en restant fidèles aux principes et aux objectifs de la politique de non-alignement. Dans la situation critique actuelle, les pays non alignés n'ont d'autre choix, pour défendre leur indépendance et leur souveraineté, que de préserver et de consolider leur unité et leur solidarité en refusant résolument toute tentative de détourner le Mouvement de ses principes et objectifs.

15. Les ministres ont reconnu que le Mouvement des pays non alignés avait fait face à de graves problèmes et à de fortes pressions, qu'il avait réagi positivement à l'évolution de la situation internationale et qu'il avait remporté des succès notables en s'inspirant de ses principes et objectifs, ainsi que des résolutions et décisions adoptées aux réunions précédentes et confirmées à la sixième Conférence au sommet. Aussi le Mouvement des pays non alignés continuera-t-il d'affirmer son rôle et son influence incontestable sur le cours des événements internationaux, grâce à son unité et à sa capacité d'action.

16. Les ministres ont affirmé une fois de plus que la politique de non-alignement, conformément à ses principes originels et à son caractère fondamental, implique par définition la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, l'apartheid, le racisme, y compris le sionisme, et toutes les formes d'agression, d'occupation, de domination, d'ingérence ou d'hégémonie étrangères, ainsi que contre les politiques de grande puissance ou de bloc, autrement dit le rejet de toutes les formes d'asservissement, de dépendance, d'ingérence ou d'intervention, directe ou indirecte, et de toutes les pressions - politiques, diplomatiques, économiques, militaires ou culturelles - dans les relations internationales. Ils ont réaffirmé la nécessité d'adhérer strictement au principe de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures et extérieures des Etats, l'un des principes fondamentaux du non-alignement. La violation de ce principe, par quelque pays que ce soit, est absolument inacceptable et injustifiable, dans n'importe quelle circonstance. Les ministres ont réitéré l'engagement de principe pris par les pays non alignés de ne pas faciliter l'affrontement et la rivalité entre les grandes puissances et de ne pas y participer, de ne pas renforcer les alliances militaires, conclues dans le contexte des conflits entre les grandes puissances ni le réseau d'arrangements qui en découle, en étant partie à des accords militaires ou en concédant des installations militaires qui permettent la présence militaire desdites grandes puissances. A ce propos, les ministres ont rappelé et réaffirmé les critères adoptés en 1961 quant à la participation au Mouvement et ont demandé qu'ils soient strictement respectés.

17. Les ministres ont fait observer que les pays non alignés avaient participé activement à l'examen des problèmes dont la solution concerne la paix, la sécurité, l'indépendance et la souveraineté des peuples et des pays.

18. Les ministres ont fait valoir que les pays non alignés avaient joué un rôle important et positif à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies où ils se sont attachés une fois de plus à mettre en oeuvre les principes, résolutions et décisions du Mouvement et à les appliquer aux problèmes internationaux.
19. Le Mouvement a joué notamment un rôle décisif en matière de désarmement. A ce propos, son groupe de travail a présenté des initiatives et les pays non alignés ont été coauteurs et promoteurs de nombreuses résolutions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Touchant les questions du Moyen-Orient et de Palestine, son groupe de travail sur la Palestine et le Moyen-Orient et l'ensemble des pays non alignés ont joué un rôle de premier plan, en particulier lors de la convocation et de la tenue de la neuvième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale consacrée à l'annexion par Israël du territoire syrien des hauteurs du Golan. Une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la question de Namibie a été convoquée à l'initiative des pays non alignés, convenue lors de la Réunion extraordinaire du Bureau de coordination à Alger. Une réunion du Conseil de sécurité a été demandée par le Mouvement des pays non alignés pour examiner les actes d'agression commis par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola et contre les Seychelles. La Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats, est sortie d'un projet dû à l'initiative et au travail acharné d'un groupe de travail de notre Mouvement. Les pays non alignés ont également joué un rôle important en ce qui concerne l'instauration du nouvel ordre économique international, l'heureuse issue de la Conférence sur le droit de la mer et d'autres questions ayant trait à l'élimination des foyers de crise, à des cas de décolonisation, à la lutte pour la paix et le développement des peuples et à la coopération entre les Etats.
20. A cet égard, les ministres se sont félicités du succès et de l'efficacité des pays non alignés, ainsi que de l'activité des groupes de contact et de travail du Mouvement, grâce auxquels ont été adoptées des résolutions qui soutiennent les objectifs fondamentaux du Mouvement et constituent une expression concrète de l'unité des pays non alignés.
21. L'existence de points de désaccord au niveau de l'évaluation et de l'approche de certaines crises n'a pas empêché les pays non alignés d'en débattre et de mettre tout en oeuvre pour que soient constamment appliqués les principes et les critères de la politique de non-alignement face à toutes les formes de violation de la liberté, de l'indépendance et du droit à l'autodétermination des peuples sous domination étrangère et coloniale. A cet égard, les ministres ont réaffirmé la nécessité de maintenir la pratique qui veut qu'on examine les différends et qu'on recherche le consensus par le truchement de débats démocratiques fondés sur l'égalité, au sein du Mouvement pratique qui contribue au renforcement de l'unité et de l'efficacité du Mouvement des pays non alignés.
22. Les ministres ont constaté que grâce aux réunions qu'il a tenues périodiquement à New York, au niveau des représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Bureau s'était acquitté de manière satisfaisante de la tâche qui consiste à coordonner les activités conjointes des pays non alignés en vue d'appliquer les décisions du Mouvement et d'en exécuter les

programmes, compte tenu des dispositions relatives à la composition et au mandat du Bureau de coordination, qui ont été arrêtées lors de la cinquième et de la sixième conférence au sommet. Les ministres ont souligné que dans l'accomplissement de son mandat, le Bureau continuerait à être un organe important, efficace et dynamique des pays non alignés, grâce à l'application démocratique des principes du non-alignement dans toutes les situations.

### III. EXAMEN DE LA SITUATION INTERNATIONALE

23. Les ministres ont constaté avec une profonde préoccupation la détérioration continue de la situation internationale, qui se trouve dans une phase très critique.

24. L'accélération soutenue de la course aux armements, notamment aux armements nucléaires, menace l'indépendance des pays, la paix et la sécurité internationales, ainsi que l'existence même de l'humanité. L'accumulation en spirale et le perfectionnement des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, y compris d'armes inhumaines, allant de pair avec la crise que traverse la détente, la relance de la guerre froide, la tentative d'imposer au monde un ordre dépassé et l'obstination à négocier à partir de "positions de force", ont conduit le monde au bord d'une guerre où il n'y aura ni vainqueurs ni vaincus. Les négociations sur la limitation des armements et le désarmement sont devenues tributaires de l'état des relations entre les grandes puissances et, de ce fait, d'importantes négociations sur la limitation des armements et le désarmement ont été suspendues unilatéralement. On tend à imposer la notion inacceptable selon laquelle la voie du désarmement passe par l'expansion des stocks d'armements et la "dissuasion nucléaire". Il faut reconnaître que l'aggravation de la situation internationale, loin de justifier l'ajournement ou la suspension de ces négociations, exige qu'on les intensifie.

25. En violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des principes du Mouvement des pays non alignés, ces dernières années ont vu une recrudescence du recours à la menace ou à l'emploi de la force, des pressions politiques, diplomatiques, économiques, militaires et culturelles, du déni du droit inaliénable des peuples et territoires sous domination coloniale et étrangère à l'autodétermination et à l'indépendance, des actes d'agression, des interventions militaires, de l'occupation étrangère, y compris par l'introduction et la présence, sous un prétexte ou un autre, de troupes étrangères, de mercenaires ou d'éléments irréguliers, et ce au mépris de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale des Etats, des ingérences dans les affaires intérieures et extérieures des Etats, des représailles économiques, politiques et diplomatiques, et autres mesures hostiles aux pays qui adoptent des positions indépendantes.

26. Aussi les foyers d'agression et de tensions, comme ceux du Moyen-Orient, de l'Afrique, en particulier d'Afrique australe, de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Asie du Sud-Est, des Caraïbes et de l'Amérique centrale, persistent-ils, tandis qu'un nouveau foyer de tension surgit dans l'Atlantique Sud et que la situation internationale continue à se détériorer sous l'effet de conflits entre Etats.

27. Les opérations militaires menées par le Royaume-Uni dans l'Atlantique Sud avec l'utilisation d'un puissant contingent militaire et l'adjonction de navires de guerre nucléaires mettent en danger la paix et la sécurité internationales et risquent de provoquer un conflit plus étendu, aux conséquences imprévisibles.

28. L'intransigeance persistante de certains pays développés a encore aggravé les inégalités et injustices sur le plan des relations économiques internationales. La crise par laquelle passe le processus de détente a de nouveau mis sérieusement en danger la paix et la stabilité mondiales. La sécurité des Etats a été menacée du fait de l'exacerbation des contradictions et des rivalités entre les grandes puissances. Les ministres ont de nouveau lancé un appel à l'action collective et à une coordination appropriée en vue d'assurer le droit de tous les Etats de choisir librement leur système politique, économique et social, sans entraves ni pressions, et le droit des peuples soumis à la domination coloniale et étrangère à l'autodétermination et à l'indépendance, et en vue de soutenir la lutte des mouvements de libération nationale. Ils ont réitéré leur conviction que le relâchement des tensions internationales ne saurait reposer sur la politique de l'équilibre des forces, sur les sphères d'influence, la rivalité entre blocs, les alliances militaires et l'accumulation des armements, des armes nucléaires en particulier, pas plus qu'il ne saurait être véritablement assuré sans la participation active des pays non alignés. Les ministres ont lancé un appel à la dissolution des blocs ou des pactes militaires, des alliances militaires conçues dans le contexte des conflits entre les grandes puissances et des arrangements en découlant, au démantèlement des bases militaires étrangères et au retrait des forces militaires de façon à ce que l'on parvienne à une réduction générale des tensions internationales, dont les bénéfices devraient s'étendre à toutes les régions du monde.

29. La volonté des pays non alignés d'affirmer leur indépendance politique, sociale et économique et d'obtenir l'égalité dans les relations internationales reste une des caractéristiques propres à notre époque. Les forces qui, de manière irresponsable, ont placé le monde devant la sinistre possibilité d'une catastrophe nucléaire et qui cherchent à perpétuer les relations d'inégalité et les privilèges acquis par la violence, s'opposent aux aspirations des peuples et des pays à une indépendance politique, sociale et économique pleine et entière et à une égalité véritable dans les relations internationales. On assiste à une intensification des efforts, principalement de la part des pays non alignés, pour promouvoir la paix internationale, la sécurité pour tous, l'application universelle des principes de la coexistence active et pacifique, l'achèvement du processus de décolonisation, la démocratisation des relations internationales et la coopération sur un pied d'égalité. L'écrasante majorité de la communauté internationale, en particulier les forces éprises de paix, de liberté, les forces progressistes et démocratiques exigent de plus en plus énergiquement la conclusion d'accords concrets qui conduisent à un désarmement général et complet, l'adoption de mesures efficaces pour inverser la course aux armements, notamment aux armements nucléaires, l'instauration du Nouvel ordre économique international et la promotion d'un développement global dans l'intérêt de la paix.

30. Les problèmes mondiaux qui affectent la paix, la sécurité, le développement, la liberté et l'indépendance exigent des réponses et des efforts de la part de la communauté internationale tout entière. A la recherche de ces réponses, la politique de non-alignement, en tant qu'option indispensable pour régler les crises et résoudre de façon juste les problèmes internationaux, revêt une importance toujours croissante. Les pays non alignés et les autres pays en développement, les mouvements de libération nationale et les forces démocratiques et éprises de paix de la terre entière participent aujourd'hui plus activement à la lutte pour la paix, la détente universelle et, généralement, pour le progrès dans le monde.

31. Les pays non alignés estiment que cette évolution confirme les valeurs durables de la politique de non-alignement. C'est là pour le Mouvement des pays non alignés une source de force dans la lutte qu'il mène pour jouer un rôle essentiel, indépendant et à l'abri des blocs. Par ces efforts, les pays non alignés continueront à prouver qu'ils sont capables de faire face aux problèmes clefs du monde, lancer des actions et d'apporter des solutions en se basant sur les principes de la Charte des Nations Unies et de la politique de non-alignement.

32. Les ministres, qui ont souligné la nécessité croissante d'un désarmement général et complet et l'intérêt toujours plus grand qu'y portent tous les peuples et gouvernements du monde, ont pris note avec une vive satisfaction de la convocation, à l'initiative des pays non alignés, de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, aux préparatifs de laquelle tous les pays non alignés ont pris une part active afin d'en assurer le succès. Conscients que cette session extraordinaire constituera un jalon sur la voie d'un désarmement général et complet, les ministres ont instamment convié les pays non alignés et les autres pays à renforcer leurs liens de solidarité mutuelle afin que l'objectif du désarmement général et complet s'inscrive dans les faits. A cet égard, les ministres ont aussi souligné que l'Organisation des Nations Unies restait la tribune appropriée pour atteindre cet objectif.

#### IV. AFRIQUE

33. Ayant passé en revue la situation en Afrique, les ministres se sont félicités des progrès importants accomplis en matière de décolonisation, l'exemple le plus récent étant la victoire de l'héroïque peuple du Zimbabwe. Ils ont souligné que le problème crucial de l'Afrique était toujours la présence du colonialisme, du néo-colonialisme, du racisme et de l'apartheid en Afrique australe.

34. Ils ont noté que grâce à la lutte courageuse menée par les peuples africains, le processus de liquidation des derniers vestiges du colonialisme et du racisme en Afrique était entré dans sa phase finale. A cet égard, les ministres ont rappelé que l'année en cours avait été proclamée par l'Organisation des Nations Unies "Année internationale de mobilisation en faveur des sanctions contre l'Afrique du Sud", ce qui manifestait un engagement plus ferme de la communauté internationale dans la lutte contre le régime raciste.

35. Les ministres ont condamné énergiquement le régime raciste d'Afrique du Sud pour ses agressions répétées, non provoquées et non justifiées et ses actions de déstabilisation, ainsi que pour la guerre non déclarée qu'il menait contre l'Angola ce qui avait entraîné dans ce pays des pertes de vies et de biens considérables ainsi que d'importants dégâts matériels.

36. Les ministres ont exigé le retrait immédiat et inconditionnel des troupes racistes sud-africaines de toutes les parties du territoire angolais occupé et le paiement d'indemnités à l'Angola pour les dommages qu'il avait subis. Ils ont lancé un appel aux Etats membres et à tous les gouvernements, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'aux institutions spécialisées, pour qu'ils prêtent d'urgence leur soutien matériel et moral au peuple angolais.

37. Les ministres ont vivement regretté le veto opposé par les Etats-Unis au Conseil de sécurité des Nations Unies, le 31 août 1981, lors du vote de projet de résolution demandant la condamnation de l'Afrique du Sud pour son agression contre l'Angola, car ce veto avait encouragé l'Afrique du Sud raciste à poursuivre ses actes barbares.

38. Les ministres ont exprimé leur profonde préoccupation devant la concentration de troupes sud-africaines à la frontière de la République populaire du Mozambique et ont vigoureusement condamné les violations continuelles de sa souveraineté territoriale par de constantes actions d'agression, de subversion et de sabotage économique visant à empêcher la consolidation du processus de révolution dans ce pays. Ils ont soutenu totalement le peuple et le gouvernement du Mozambique dans leur lutte pour préserver leur indépendance et leur souveraineté. Ils ont lancé un appel à tous les Etats membres du Mouvement des pays non alignés et aux autres pays épris de paix pour qu'ils apportent le plus grand soutien matériel, politique et diplomatique à la République populaire du Mozambique afin de lui permettre de renforcer sa capacité défensive.

39. Les ministres ont exprimé leur indignation devant la recrudescence des actes de sabotage auxquels se livre le régime d'apartheid sud-africain contre des Etats africains indépendants qui soutiennent la lutte de libération en Afrique australe, ainsi que les enlèvements et la séquestration de ressortissants de ces pays, notamment du Lesotho, du Swaziland, de Madagascar et des Seychelles. Ils se sont félicités des efforts de ces pays et ils ont réaffirmé leur solidarité totale à leur égard. Les ministres ont également décidé de leur octroyer toute l'aide nécessaire pour sauvegarder leur indépendance, leur souveraineté et leur intégrité territoriale.

40. Les ministres ont en particulier rendu un hommage bien mérité aux Etats de première ligne pour les sacrifices qu'ils consentent en vue de soutenir la libération totale de l'Afrique australe. A cet égard, ils ont demandé à tous les Etats membres du Mouvement des pays non alignés d'accorder une aide et un soutien multiformes à ces Etats pour leur permettre de défendre leur souveraineté et leur intégrité territoriale.

41. Les ministres ont condamné le régime raciste d'Afrique du Sud pour les agressions militaires, les pressions économiques, les manoeuvres politiques et les actions de déstabilisation qu'il mène, notamment par l'intermédiaire de bandits et de fantoches armés, contre l'Angola, le Botswana, le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe.

42. Les ministres ont noté avec une profonde préoccupation et indignation que l'accession de la Namibie à l'indépendance continuait d'être entravée par l'intransigeance du régime raciste d'Afrique du Sud et son refus persistant de se conformer aux résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les résolutions 385 (1976), 435 (1978) et 439 (1978), qui exigent que le régime d'apartheid mette fin à l'occupation illégale de ce territoire. Ils ont réaffirmé la responsabilité légale des Nations Unies vis-à-vis de la Namibie jusqu'à l'indépendance et ont vigoureusement dénoncé tous les efforts des usurpateurs racistes et de leurs alliés occidentaux visant à saper cette responsabilité unique par des actions diplomatiques frauduleuses. Ils ont de nouveau exigé la mise en oeuvre immédiate et inconditionnelle de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sans tergiversations, restriction ou modification.

43. Les ministres ont condamné vigoureusement et avec véhémence le régime raciste pour la militarisation massive de la Namibie, le terrorisme d'Etat, les agressions et la répression politique menées contre le peuple namibien. Ils ont réitéré leur solidarité avec le peuple namibien et leur appui à la lutte héroïque qu'il mène sous la direction de la SWAPO, son seul représentant légitime et authentique, pour sa véritable indépendance et son intégrité territoriale, y compris Walvis Bay et les îles situées au large des côtes.

44. Dans ce contexte, ils ont félicité les combattants de l'Armée populaire de libération de Namibie, aile militaire de la SWAPO, pour avoir étendu et intensifié la lutte armée en ouvrant de nouveaux fronts à l'intérieur de la Namibie. Par voie de conséquence, ils ont invité instamment tous les Etats membres du Mouvement des pays non alignés à fournir à la SWAPO un soutien et une aide accrues, sur les plans matériel, financier, militaire et autres, pour lui permettre de consolider ses victoires et d'intensifier la lutte sur tous les fronts.

45. Les ministres ont accueilli avec satisfaction et approuvé les communiqués finals de la réunion au sommet des Etats de première ligne, qui s'est tenue à Maputo les 6 et 7 mars 1982, ainsi que les réunions des ministres des relations extérieures des Etats de première ligne qui se sont tenues à Lusaka le 23 janvier 1982 et à Dar es-Salam le 4 mai 1982 respectivement. Ils ont aussi soutenu énergiquement la proposition constructive de la SWAPO de tenir une conférence du type de celle de Genève, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, afin de sortir de l'impasse actuelle, et de débattre et régler globalement toutes les questions pendantes, de façon à appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sans délai..

46. Les ministres ont de nouveau exprimé leur plein appui au rôle joué par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie en tant que seule autorité administrante légale de la Namibie jusqu'à l'indépendance; ils se sont félicités de la désignation du nouveau Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, et se sont

déclarés convaincus que cette désignation permettra au Conseil de s'acquitter plus efficacement de son mandat. De même, les ministres se sont félicités de la Déclaration et du Programme d'action d'Arusha sur la Namibie, adoptés le 13 mai 1982 par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, et les ont approuvés.

47. Ils se sont félicités dans ce contexte de la décision prise par la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer d'accepter que la Namibie participe à la Convention comme membre à part entière et qu'elle y soit représentée par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, en consultation avec la SWAPO.

48. Les ministres ont observé avec satisfaction qu'à la suite de la création d'un Fonds de solidarité par le Mouvement des pays non alignés et d'un Fonds d'urgence pour la libération de la Namibie par l'Organisation de l'unité africaine, destinés à appuyer la lutte du peuple namibien conduite par la SWAPO, son seul représentant légitime et authentique, des contributions importantes avaient déjà été faites. Ils ont attiré l'attention des membres du Mouvement des pays non alignés sur la décision antérieure de convoquer une réunion spéciale d'annonces de contribution du Bureau en vue de fournir des moyens matériels concrets à la SWAPO, et ont considéré que cette réunion devait se tenir d'urgence.

49. Les ministres ont exigé une fois de plus la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques namibiens enfermés à Robben Island, ainsi que dans d'autres prisons, centres de détention et camps de concentration fascistes de l'Afrique du Sud de l'apartheid et de la Namibie occupée; ils ont exigé que trois combattants de la liberté de la SWAPO, Theofilus Jason (20 ans), Jason Sagarias (20 ans) et Lucas Malambo (22 ans), inculpés par le régime illégal de Pretoria en vertu de la loi répressive dite "loi contre le terrorisme", ainsi que tous les autres combattants namibiens de la liberté capturés, bénéficient du statut de prisonniers de guerre conformément à la Convention de Genève du 12 août 1949 et au Protocole additionnel I, et ce jusqu'à leur libération.

50. Les ministres ont condamné énergiquement les pays occidentaux qui collaborent avec le régime illégal de Pretoria dans le but de maintenir le statu quo qui garantit la perpétuation du pillage des ressources naturelles de la Namibie, ainsi que l'asservissement et l'exploitation des masses africaines. Ils ont condamné et rejeté résolument la politique du gouvernement des Etats-Unis en Afrique australe, qui mène une campagne de propagande hostile et de désinformation contre la SWAPO, et s'efforce de présenter la lutte patriotique et de libération nationale en Namibie et en Afrique du Sud même comme une extension de la confrontation Est-Ouest.

51. Les ministres se sont déclarés fermement convaincus que la manière la plus efficace de déjouer les tentatives visant à empêcher le Conseil de sécurité des Nations Unies de s'acquitter du rôle central qui lui incombe dans l'application intégrale de la résolution 435 (1978), était de le réunir d'urgence afin qu'il examine la question de Namibie et ils ont demandé aux pays non alignés membres du Conseil de sécurité d'engager une action efficace dans ce sens au sein de cet organisme.

52. Les ministres ont réaffirmé qu'il ne saurait y avoir de paix, de stabilité et de sécurité en Afrique australe tant que le régime oppresseur et illégal d'apartheid ne serait pas totalement supprimé et remplacé par un Etat démocratique et unitaire. Ils ont énergiquement condamné la politique du régime raciste sud-africain de bantoustanisation, de militarisation, de répression brutale, de tortures, de pendaisons et d'assassinat systématique des combattants de la liberté capturés, ainsi que l'oppression et l'exploitation continuelle des Noirs de ce pays.

53. Les ministres ont demandé la libération inconditionnelle de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers politiques, ainsi que l'octroi du statut de prisonniers de guerre à tous les combattants de la liberté capturés. Ils ont aussi condamné énergiquement la récente confirmation des sentences de mort imposées par le régime d'apartheid aux combattants de la liberté de l'African National Congress, Lubisi, Mashigo et Manana, et ont demandé l'intensification de la campagne mondiale pour sauver leurs vies.

54. Les ministres ont réclamé l'application de sanctions globales et obligatoires contre l'ignominieux régime sud-africain, y compris l'embargo sur le pétrole, qui est systématiquement violé par les sociétés transnationales occidentales. Ils ont condamné la position intransigeante du régime de Pretoria qui refuse de se conformer aux décisions et résolutions des Nations Unies sur la Namibie, et ont dénoncé les manoeuvres destinées à faire reconnaître internationalement les groupes illégitimes qui y ont été installés.

55. A cet égard, les ministres ont vivement regretté le veto opposé le 30 avril 1981 par les trois membres permanents occidentaux du Conseil de sécurité des Nations Unies au projet de résolution qui proposait des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud raciste, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

56. Les ministres ont condamné énergiquement tous les pays qui poursuivent leur coopération économique, culturelle, militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud de l'apartheid.

57. Ils ont, en outre, condamné avec véhémence le Gouvernement des Etats-Unis pour son amitié et son alliance déclarées avec le régime de Pretoria, et pour avoir violé l'embargo sur les armes imposé contre l'Afrique du Sud par la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité. Les ministres ont exigé la fin immédiate de toute coopération avec le régime raciste sud-africain, étant donné le danger qu'elle représente pour la paix régionale et internationale.

58. Ils ont prié instamment les pays non alignés de mener une vaste campagne dans toutes les instances internationales, en particulier à l'Union postale universelle (UPU), pour empêcher la réadmission du régime raciste de l'Afrique du Sud à l'Union.

59. Les ministres ont observé que, face au militantisme croissant des forces patriotiques de tous les groupes ethniques, unis en vertu des objectifs contenus dans la Charte de la liberté, le régime d'apartheid a recouru à de sordides manoeuvres de division contre la large alliance des métis et des Asiatiques, en vue de miner la lutte de libération et de perpétuer le statu quo. Les ministres ont

rendu hommage aux dirigeants authentiques de ces deux communautés, qui font partie de la majorité opprimée, pour avoir rejeté la proposition de disposer du droit de vote et de sièges au parlement aussi longtemps que les 26 millions de Noirs seraient privés de droits civils.

60. Les ministres ont félicité l'African National Congress d'avoir intensifié la mobilisation politique des masses et la lutte armée. Ils ont exprimé leur solidarité avec le peuple courageux et combattant de l'Afrique du Sud à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de son mouvement de libération nationale, l'African National Congress.

61. Les ministres ont réaffirmé la légitimité de la lutte sous toutes ses formes, y compris la lutte armée, que mène le peuple opprimé d'Afrique du Sud pour la prise du pouvoir et ils ont demandé qu'une assistance matérielle accrue soit offerte au mouvement de libération nationale.

62. Les ministres ont salué la lutte héroïque et tenace que livrent les peuples africains pour leur pleine indépendance. Ils ont également apprécié à sa juste valeur le soutien octroyé à cette lutte par le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine, les pays scandinaves et les pays socialistes, ainsi que par toutes les forces éprises de paix, notamment en ce qui concerne la Namibie et l'Afrique du Sud.

63. Les ministres ont condamné l'agression mercenaire lancée, le 25 novembre 1981, par des agents du régime de Pretoria contre la République des Seychelles, qui a causé des dommages considérables aux biens et aux équipements de ce pays. Ils ont réitéré leur appui et leur solidarité au peuple des Seychelles. Ils ont pris note de la décision contenue dans la résolution 507 (1982) du Conseil de sécurité qui établit la création d'un Fonds spécial de contributions volontaires pour la République des Seychelles. A cet égard, les ministres ont lancé un appel à tous les Etats membres pour qu'ils contribuent au Fonds afin de permettre à la République des Seychelles de réparer les dommages causés par cette agression mercenaire.

64. Les ministres ont dénoncé et condamné le recours cynique à des mercenaires pour combattre les mouvements de libération et déstabiliser des Etats indépendants. A cet égard, les ministres ont lancé un appel urgent à tous les Etats membres du Mouvement des pays non alignés pour qu'ils agissent de concert en vue de faciliter le prompt achèvement et l'adoption par les Nations Unies d'une convention rendant illégaux le recrutement, le financement, l'utilisation et l'instruction de mercenaires, ainsi que l'octroi de facilités de transit.

65. Les ministres ont analysé de nouveau la situation des îles malgaches - Glorieuses, Juan de Nova, Europe et Bassas de India - et ont lancé un appel aux parties intéressées pour qu'elles engagent des négociations devant conduire à leur retour sous la souveraineté de la République démocratique malgache.

66. En ce qui concerne l'île comorienne de Mayotte, qui demeure sous l'occupation française, les ministres ont réaffirmé qu'elle fait partie intégrante du territoire souverain de la République fédérale et islamique des Comores.

67. Ils ont également exprimé leur solidarité agissant avec le peuple comorien dans ses efforts légitimes pour récupérer l'île et préserver l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale des Comores.

68. Les ministres ont réaffirmé leur soutien aux résultats globaux du référendum effectué le 22 décembre 1974 pour l'ensemble du territoire comorien et ont rejeté toute proposition d'un référendum séparé à Mayotte.

69. Les ministres ont rappelé le paragraphe 96 de la Déclaration de New Delhi et du Communiqué de la réunion plénière du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue le 25 et le 28 septembre 1981 à New York ainsi que la résolution 36/46 et la décision 36/406 de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives au problème du Sahara occidental, et ont réitéré leur soutien aux efforts du Comité de mise en oeuvre pour régler le conflit en conformité avec la décision prise lors de la dix-huitième session de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Nairobi du 24 au 27 juillet 1981.

70. Les ministres ont exprimé leur préoccupation devant les risques d'internationalisation qui découleraient de l'intervention étrangère, laquelle mettrait en question la paix et la stabilité dans la région.

71. Les ministres ont lancé un appel aux parties au conflit pour qu'elles engagent, sous les auspices du Comité de mise en oeuvre de l'OUA, des négociations immédiates afin d'obtenir un règlement juste et durable du conflit du Sahara occidental, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies, aux principes du Mouvement des pays non alignés, aux décisions de l'OUA et des Nations Unies ainsi qu'à la Charte des Nations Unies.

#### V. PALESTINE ET MOYEN-ORIENT

72. Les ministres ont rappelé les déclarations de la sixième Conférence au sommet de La Havane, de la Conférence ministérielle de New Delhi, et de la réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination tenue à Koweït et les résolutions sur la "Question de Palestine" et "La situation au Moyen-Orient" respectivement, adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-sixième session, ainsi que les résolutions ES-7/4 et ES-9/1 des septième et neuvième sessions extraordinaires d'urgence. Les ministres ont exprimé leur préoccupation profonde et croissante devant la politique d'agression et d'expansion d'Israël, qui transforme la région en un des principaux foyers de tension et qui, dans le cadre de l'escalade militaire de l'impérialisme, met en danger la paix et la sécurité internationales.

73. Les ministres ont signalé que les risques d'une nouvelle guerre étaient encore plus imminents que dans les mois précédents, du fait de la politique et des pratiques israéliennes dans le territoire syrien occupé des hauteurs du Golan, dans le sud du Liban, et dans le territoire palestinien occupé. Ces politiques et ces pratiques prouvent qu'Israël continue de violer le droit international et les autres normes universellement acceptées, les principes et les objectifs de la Charte et les résolutions pertinentes des Nations Unies. Les ministres ont considéré que cette politique et ces pratiques confirmaient qu'Israël n'était pas un membre épris de paix des Nations Unies.

74. Les ministres ont condamné l'annexion par Israël du territoire syrien occupé des hauteurs du Golan. Ils ont réaffirmé que la décision d'Israël d'y imposer ses lois, sa juridiction et son administration était nulle et non avenue, et dénuée de toute valeur légale ou de quelque effet que ce soit. Ils ont de même exprimé l'appui intégral des membres du Mouvement des pays non alignés à la juste lutte que mènent le Gouvernement et le peuple de la République arabe syrienne contre l'occupation et l'agression israéliennes et pour la libération de leurs territoires occupés, ainsi que leur solidarité avec ce pays.
75. Les ministres ont condamné Israël pour son refus d'accepter les dispositions de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité. Ils ont également condamné les Etats-Unis, membre permanent du Conseil de sécurité, pour avoir opposé leur veto, le 20 janvier 1982, empêchant de la sorte le Conseil de sécurité de prendre des mesures appropriées contre Israël en raison du refus de celui-ci d'appliquer les dispositions de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité.
76. Le soutien qu'Israël reçoit de la part des Etats-Unis d'Amérique est, de l'avis des ministres, le facteur déterminant qui explique pourquoi le régime sioniste poursuit sa politique effrénée d'agression, d'occupation et de colonisation des territoires occupés, et persiste à refuser de reconnaître les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien.
77. Les ministres ont exprimé leur profonde préoccupation devant le fait que le Gouvernement des Etats-Unis maintenait et élargissait son alliance stratégique avec Israël dans la région. Cette alliance stratégique encourage Israël à poursuivre sa politique d'expansion et d'agression, et confirme son rôle de véritable tête de pont de l'impérialisme et de facteur qui menace la stabilité des pays du Moyen-Orient, ainsi que la paix et la sécurité internationales.
78. Les ministres ont souligné l'opposition des pays non alignés à la politique de pressions exercée par les Etats-Unis sur d'autres nations souveraines pour protéger l'agresseur sioniste et pour atténuer la condamnation que ses actions soulèvent à l'échelon international. Ils ont mis en relief l'exemple positif de solidarité et d'unité qu'ont représenté la participation et l'action du Mouvement des pays non alignés à la neuvième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale des Nations Unies en février 1982, et ont estimé opportun d'attirer l'attention des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, lors de la septième Conférence au sommet, sur tous les paragraphes du dispositif de la résolution ES-9/1.
79. Les ministres ont affirmé que le conflit du Moyen-Orient et la question de Palestine ne pourront être réglés que conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Un tel règlement, sous les auspices des Nations Unies, doit être juste, global et durable, et doit garantir le retrait complet et inconditionnel d'Israël des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et permettre au peuple palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime, d'exercer ses droits inaliénables, y compris le droit de retour et le droit à la libre détermination, à l'indépendance nationale et à l'établissement d'un Etat indépendant souverain en Palestine; conformément aux résolutions de

l'Organisation des Nations Unies relatives à la question de Palestine, notamment aux résolutions ES-7/2 du 29 juillet 1980, 36/120 A à F du 10 décembre 1981 et ES-7/4 du 30 avril 1982 de l'Assemblée générale.

80. Les ministres sont profondément convaincus que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies devrait engager le plus rapidement possible, les actions nécessaires pour établir des contacts avec toutes les parties au conflit du Moyen-Orient, dont l'Organisation de libération de la Palestine, afin de trouver des moyens concrets de parvenir à un règlement global, juste et durable susceptible de déboucher sur la paix, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes indiquées au paragraphe précédent (79), et conformément à la résolution ES-7/4 du 30 avril 1982.

81. Les ministres ont également insisté sur le fait qu'aucun règlement ne sera complet, juste et acceptable sans la participation de l'Organisation de libération de la Palestine, sur un pied d'égalité avec toutes les autres parties intéressées. Tout acte qui contreviendrait à ces principes serait nul et non avenu, étant donné que l'Organisation de libération de la Palestine est le seul représentant légitime du peuple palestinien.

82. Les ministres ont réitéré leur condamnation de toute solution partielle ou séparée et de tout accord qui porterait atteinte aux droits des pays arabes et du peuple palestinien, irait à l'encontre des principes et des résolutions du Mouvement des pays non alignés et des Nations Unies, ou empêcherait la libération de Jérusalem et des territoires palestiniens et arabes occupés ainsi que la réalisation et le plein exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux inaliénables.

83. Les ministres, prenant note des événements récemment intervenus dans le territoire palestinien occupé, ont exprimé leur profonde inquiétude devant la persistance des efforts, des actions, des mesures et des pourparlers en cours visant à imposer les clauses des Accords de Camp David qui prétendent déterminer l'avenir du peuple palestinien et du territoire palestinien occupé par Israël, y compris Jérusalem; ils ont déclaré que ces clauses n'avaient aucune validité et ont rejeté toutes les tentatives qui tendraient à élargir ces accords.

84. Les ministres ont condamné les Etats-Unis, membre permanent du Conseil de sécurité, pour avoir, le 20 avril 1982, opposé son veto à un projet de résolution du Conseil de sécurité qui dénonçait l'attaque armée lancée par Israël contre des fidèles musulmans à Al Haram al Shareef, à Jérusalem (Al Quds), et qui demandait à Israël de respecter et d'appliquer les principes fondamentaux du droit international.

85. Les ministres ont exprimé leur vive inquiétude devant le déploiement de forces étrangères sur les territoires des pays non alignés au Moyen-Orient ou à proximité de ceux-ci, et ont souligné la nécessité d'une stricte observation des principes et des critères du non-alignement à cet égard.

86. Les ministres ont condamné Israël pour n'avoir tenu aucun compte des résolutions 465 (1980), 476 (1980) et 478 (1980) du Conseil de sécurité dénonçant la proclamation de la "loi fondamentale de Jérusalem" et condamné toutes les mesures israéliennes visant à judaïser la ville Sainte de Jérusalem en modifiant sa démographie, son caractère et son statut. Ils ont aussi condamné vigoureusement Israël pour sa récente attaque armée contre des fidèles musulmans dans l'enceinte sacrée d'Al-Haram Al-Sharif (mosquée d'Al-Aqsa et dôme du Rocher), conséquence directe de la politique d'occupation israélienne. Les ministres ont réaffirmé leur décision de refuser de reconnaître, de quelque façon que ce soit, la "loi fondamentale de Jérusalem" israélienne et appelé de nouveau tous les Etats et organisations à ne pas traiter avec les institutions israéliennes installées à Jérusalem. Ils ont également rappelé à tous les Etats leur devoir de caractère général, en vertu du droit international, de ne pas traiter avec les autorités d'occupation israéliennes sous une forme que celles-ci puissent interpréter comme une reconnaissance de leur présence illégale à Jérusalem. Les ministres ont donc condamné la décision du Gouvernement de Costa Rica de rouvrir son ambassade à Jérusalem, en violation de la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité, et lui ont demandé instamment de revenir sur sa décision. Les ministres ont aussi condamné l'attitude de certains membres de la Commission des affaires politiques du Groupe parlementaire du Conseil de l'Europe qui ont assisté à la réunion de ladite Commission à Jérusalem le mois précédent. Les ministres se sont par contre félicités de la position de principe adoptée par les autres Etats et membres de cette Commission qui ont boycotté la réunion.

87. Ils ont invité tous les pays à s'abstenir d'aider ou de faciliter la mise en oeuvre des plans sionistes visant à promouvoir l'immigration des Juifs du monde entier en Israël et dans les territoires palestiniens et arabes occupés, tant que les sionistes continueront d'occuper ces territoires et refuseront d'autoriser les Palestiniens à retourner dans leurs foyers, ou même de reconnaître leur droit de retour.

88. Les ministres ont condamné le projet de construction par Israël d'un canal reliant la Méditerranée à la mer Morte et affirmé que ce projet constitue un acte d'agression grave contre les droits légitimes et les intérêts vitaux du peuple palestinien et du Royaume hachémite de Jordanie et met en danger la paix et la sécurité internationales. Les ministres ont invité tous les pays à dénoncer ce projet et à s'abstenir d'apporter à Israël toute forme d'aide et d'assistance susceptible de lui permettre de le mener à bien.

89. Les ministres ont rappelé la résolution adoptée par la quatrième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement, tenue à Alger, qui demandait aux pays non alignés de boycotter Israël dans les domaines diplomatique, économique, militaire et culturel, ainsi que dans les domaines maritime et aérien, conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. A cet effet, ayant noté que cette résolution a parfois été perdue de vue en dépit du fait qu'Israël persiste dans sa politique d'annexion, d'occupation et de répression, ils ont demandé une fois de plus à tous les Etats membres du Mouvement des pays non alignés de s'y conformer.

90. Les ministres ont exprimé leur profonde préoccupation devant le renforcement du potentiel militaire israélien tant classique que nucléaire, ce qui lui permet de poursuivre sa politique d'agression et d'expansion et ils ont invité tous les pays et peuples du monde à ne pas apporter d'aide à Israël sur le plan militaire, qu'il s'agisse de ressources matérielles ou humaines.

91. Les ministres ont invité également tous les pays à s'abstenir de conclure tout accord militaire avec Israël, notamment l'achat d'armement et de matériel militaire israélien, ces accords étant de nature à renforcer son potentiel militaire et ses possibilités de poursuivre sa politique de colonisation et d'annexion de la Palestine et autres territoires arabes occupés.

92. Les ministres ont exprimé leur profonde inquiétude devant la coopération croissante entre les deux régimes racistes d'Israël et d'Afrique du Sud, notamment sur les plans militaire et nucléaire, et condamné cette coopération.

93. Les ministres se sont félicités des travaux du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et ont décidé d'exhorter de nouveau le Conseil de sécurité à adopter des mesures efficaces pour la mise en oeuvre des recommandations dudit Comité conformément à la résolution ES-7/2 adoptée par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire d'urgence le 29 juillet 1980. La Réunion a décidé de prolonger et de soutenir les travaux du Comité en sa qualité de Comité préparatoire de la conférence internationale sur la question de Palestine à participation universelle, qui devra se tenir au plus tard en 1984, conformément à la résolution 36/120 C de l'Assemblée générale.

94. Les ministres ont condamné toutes les politiques qui entravent l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. A cet égard, ils ont déploré l'attitude hostile du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique envers l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, et ils ont condamné l'usage abusif que ce gouvernement fait du droit de veto, pour empêcher le Conseil de sécurité de prendre des mesures en faveur de la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien.

95. Les ministres ont souligné que le soutien qu'offrent les pays non alignés aux pays arabes pour la libération de leurs territoires et au peuple palestinien pour la libération de sa patrie et le rétablissement de ses droits nationaux inaliénables était une responsabilité et un devoir dictés par les principes et les objectifs du Mouvement. Ils ont confirmé le droit des Etats arabes et de l'OLP de poursuivre la lutte sous ses formes tant militaire que diplomatique, ainsi que d'utiliser tous les moyens possibles pour empêcher toute solution ou tout règlement qui se ferait aux dépens de leurs territoires et de leurs droits.

96. Les ministres et chefs de délégation ont réitéré leur appui à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'unité et à l'indépendance politique du Liban, et ont demandé la complète application de la résolution 425 (1979) du Conseil de sécurité.

Ils ont exprimé leur profonde préoccupation devant la situation résultant de l'intense campagne orchestrée par Israël qui menace d'intervenir militairement au Liban, et, tout en réitérant leur condamnation de l'agression et de la politique agressive d'Israël, ils ont réaffirmé leur appui aux efforts du Gouvernement libanais, approuvés aux niveaux régional et international, pour restaurer l'autorité exclusive de l'Etat libanais sur l'ensemble du territoire, dans le cadre des frontières internationalement reconnues.

A cet égard, ils se sont félicités de la résolution 501 (1982) du Conseil de Sécurité et ont appelé instamment tous les Etats à apporter un soutien renouvelé à l'ONU dans ses efforts pour mettre fin à la situation tragique qui prévaut au Liban.

Les ministres ont exprimé leur espoir sincère que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique réexaminerait sa politique et son attitude, dans un sens positif et constructif, afin d'améliorer les perspectives d'une solution juste et durable de la question de Palestine débouchant sur une paix globale et juste au Moyen-Orient.

Les ministres ont fermement condamné l'attaque préméditée qu'a lancée Israël contre des installations nucléaires iraqiennes, ont affirmé qu'elle ne pouvait être considérée que comme un acte de terrorisme d'Etat qui révélait une fois de plus la nature agressive d'Israël, instrument impérialiste de destruction destiné à compromettre le développement culturel, scientifique et économique des pays arabes, ont souligné l'importance qu'il fallait accorder à l'adoption de mesures de dissuasion efficaces à l'encontre d'Israël, y compris sa suspension de l'AIEA, et ont tenu en particulier du fait qu'il menace de recommencer ses actions agressives.

Les ministres ont estimé que l'agression d'Israël était un crime qui menaçait l'ensemble des pays non alignés, puisqu'il constituait notamment une violation de leur droit de se doter de connaissances scientifiques et techniques. Les ministres ont donc réclamé une plus grande solidarité et une coopération accrue avec l'Iraq et ont exhorté à soutenir son droit et celui de tous les autres pays non alignés d'acquérir et de mettre au point une technologie nucléaire à des fins pacifiques et dans le cadre de leurs programmes de développement.

Prenant note du fait que l'Assemblée générale des Nations Unies a, conformément aux résolutions ES-7/3 et ES-9/1, établi qu'Israël n'est pas un membre épris de paix, les ministres ont décidé de recommander à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement d'adopter des mesures concrètes et coercitives dans le cadre du mandat de l'Assemblée générale, par suite de l'attitude négative d'Israël à l'égard des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Après avoir rappelé que la question palestinienne était au coeur du problème du Moyen-Orient et que la politique d'agression et d'expansion d'Israël, ainsi que le soutien que celui-ci reçoit de la part des Etats-Unis, étaient les principaux obstacles à la recherche d'un règlement de la question palestinienne et du processus de la paix au Moyen-Orient, les ministres ont décidé de prier instamment tous les pays non alignés, ainsi que les autres pays et organisations du

monde, d'appliquer dûment la Déclaration finale et le Programme d'action adoptés à la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination, tenue au Koweït du 5 au 8 avril 1981. Les ministres ont considéré que ce Programme d'action constituait un excellent guide pour des actions cohérentes et concertées en faveur de la cause du peuple palestinien.

#### VI. CONFLIT ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

104. Les ministres ont pris note du rapport soumis par le Ministre des relations extérieures de Cuba et les ministres des affaires étrangères de l'Inde et de la Zambie, ainsi que par le chef du Département politique de l'OLP, à la demande de la Conférence ministérielle des pays non alignés tenue à New Delhi en février 1981, en vue de déployer tous les efforts possibles pour contribuer à l'application des principes du non-alignement dans le conflit entre l'Iraq et l'Iran.

105. Les ministres se sont félicités du travail réalisé par le Groupe et lui ont demandé de poursuivre ses efforts, dans les limites de son mandat, en vue de trouver un règlement juste, pacifique et honorable de ce différend regrettable qui a déjà provoqué des pertes considérables de vies humaines et de biens et qui met en danger la paix dans la région, tout en affaiblissant l'unité et la solidarité du Mouvement des pays non alignés.

#### VII. PROBLEMES DE L'AMERIQUE DU SUD

106. Les ministres ont observé avec satisfaction l'influence croissante du Mouvement dans la région et les progrès de la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme et toutes les formes de domination étrangère, d'hégémonie et d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, ce qui représente une contribution importante aux efforts que consentent les pays de la région pour raffermir une orientation indépendante et libre de toute pression et de toute ingérence.

107. Les ministres ont exprimé leur plein appui aux efforts des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour consolider leur souveraineté nationale, exercer leur souveraineté sur leurs ressources naturelles et transformer leurs structures politiques, économiques et sociales au profit de leurs peuples.

108. Les ministres ont exhorté tous les Etats à respecter scrupuleusement les principes de non-agression, de non-recours à la force ou à la menace de la force, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures et extérieures des Etats, et, concrètement, de s'abstenir d'exercer des pressions, d'imposer des embargos économiques ou des blocus militaires, de menacer de lancer des actions militaires, de réaliser des manoeuvres de déstabilisation, etc. Ils ont également prié instamment tous les Etats de reconnaître le droit de tous les peuples de la région à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationale, ainsi que celui de choisir leur propre système politique, économique et social, sans ingérence ou pression extérieure, quelle qu'en soit la nature.

109. Dans le même temps, ils ont réitéré leur préoccupation devant la tension qui n'avait cessé de s'accroître dans les Caraïbes, en Amérique centrale et dans l'Atlantique Sud, du fait de la politique colonialiste d'agression et d'intervention.

110. Les ministres ont réitéré les décisions des conférences et réunions antérieures des pays non alignés, exprimant leur soutien au droit de la République argentine de se voir restituer sa souveraineté sur les îles Malvinas. Ils ont rappelé que la lutte contre le colonialisme sous toutes ses formes était un principe de base du non-alignement, et ils ont réaffirmé leur solidarité étroite avec l'Argentine dans ses efforts pour mettre un terme à la présence anachronique du colonialisme dans les îles Malvinas et pour en empêcher le rétablissement.

111. Les ministres ont réaffirmé la nécessité de respecter pleinement les principes du non-alignement, à savoir anticolonialisme, anti-néo-colonialisme, opposition à toutes les formes de domination étrangères, plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, règlement pacifique des différends entre Etats et non-recours à la force dans les relations internationales.

112. Les ministres ont aussi observé que les îles Malvinas, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud faisaient partie intégrante de la région de l'Amérique latine et que les actions militaires du Royaume-Uni, ainsi que les actions et pressions - flagrantes ou non - d'autres pays développés portaient préjudice à l'ensemble de la région. A cet égard, ils se sont félicités de la solidarité et du ferme soutien que les pays latino-américains offrent à l'Argentine dans sa lutte contre les tentatives britanniques de réimposer son régime colonial.

113. Les ministres ont dénoncé toutes les tentatives du Royaume-Uni et de n'importe quelle autre puissance pour installer des bases militaires ou pour imposer des accords de sécurité dans ce territoire latino-américain au mépris de la volonté souveraine de la République argentine, car ce serait-là un moyen d'imposer la domination impérialiste dans la région et de menacer sérieusement la paix et la sécurité internationales dans l'ensemble de la région de l'Atlantique Sud.

114. Les ministres ont vivement regretté les opérations militaires engagées dans l'Atlantique Sud par un fort contingent militaire envoyé par le Royaume-Uni, avec le soutien et l'assistance des Etats-Unis. Les ministres ont demandé la fin immédiate du soutien et de l'assistance militaires des Etats-Unis et ont réclamé instamment l'arrêt immédiat des opérations militaires. Ils ont aussi prié instamment les pays développés de s'abstenir d'encourager la poursuite ou l'escalade des opérations militaires dans l'Atlantique Sud et de cesser de prendre des mesures hostiles contre la République argentine, et ils ont renouvelé leur soutien à l'Argentine et leur solidarité avec elle dans sa lutte pour mettre fin à la présence du colonialisme dans les îles Malvinas.

115. Ils ont déploré les pertes en vies humaines imputables au conflit armé dans l'Atlantique Sud et ont souligné que la poursuite de ce conflit pourrait avoir de graves conséquences non seulement en Amérique latine, mais encore au-delà. Ils ont lancé un appel pour que cessent les hostilités et intervienne un règlement juste, négocié, pacifique et durable de la question des Malvinas, sur la base des résolutions 502 et 505 (1982) du Conseil de sécurité dans leur intégralité, des

principes et des décisions du Mouvement des pays non alignés et des résolutions 1514 (XV) 2065 (XX), 2621 (XXV), 3160 (XVIII) et 31/49 de l'Assemblée générale des Nations Unies, et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

116. Les ministres ont exprimé leur soutien aux bons offices offerts par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour trouver une solution juste, pacifique et négociée du conflit de l'Atlantique Sud.

117. Les ministres ont déploré que deux membres permanents du Conseil de sécurité aient fait usage, le 4 juin 1982 de leur droit de veto qui s'oppose à un projet de résolution du Conseil qui visait à instaurer un cessez-le-feu et à appliquer dans leur totalité les résolutions pertinentes.

118. A la lumière des principes énoncés au paragraphe 81, les ministres ont également manifesté leur inquiétude devant les manoeuvres militaires effectuées dans la région, devant les tentatives de déstabilisation des Gouvernements de la Grenade et du Nicaragua, ainsi que devant la politique d'hostilité contre Cuba, toutes actions qui sont fomentées et menées par les Etats-Unis d'Amérique.

119. Les ministres se sont félicités des propositions formulées par les Etats latino-américains, membres et observateurs du Mouvement, qui ont reçu un large appui et qui visent à promouvoir des engagements en mesure de créer en Amérique centrale et dans les Caraïbes un climat de paix et de respect mutuel, à permettre les transformations nécessaires auxquelles aspirent les peuples de la région, à préserver la paix et la sécurité régionales, et ils ont lancé un appel à tous les Etats intéressés pour qu'ils négocient à partir de ces propositions de paix.

120. Les ministres ont exprimé leur préoccupation devant le fait que la situation en El Salvador n'avait cessé de se dégrader depuis qu'elle avait été examinée à la réunion de New Delhi, du fait de l'intervention impérialiste et de la répression qui se poursuivent, ce qui constitue une menace à la paix et à la sécurité dans la région.

121. Ils ont de même déploré que les récentes élections n'aient pas conduit à un règlement de la situation salvadorienne.

122. Ils ont réaffirmé l'urgence qu'il y avait à appliquer les principes pertinents du Mouvement, à savoir autodétermination, non-intervention et non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

123. Ils ont réclamé un règlement auquel participeraient toutes les forces politiques représentatives, comme l'ont demandé la Déclaration franco-mexicaine et les propositions présentées par le Gouvernement du Nicaragua, parlant au nom du FMLN-FDR.

124. Invoquant les décisions de la sixième Conférence au sommet, les ministres ont noté que le Guatemala, où la répression et l'intervention impérialiste n'ont pas cessé, constitue un autre dangereux foyer de tension dans la région.

125. Les ministres ont pris note avec une profonde préoccupation de la recrudescence des sérieuses menaces d'intervention et des manoeuvres de déstabilisation dirigées contre le Nicaragua, et notamment des mesures de blocus économique, des violations constantes de son espace aérien et de ses eaux territoriales, des attaques au long des frontières, ainsi que de la campagne de propagande de caractère diffamatoire montée par les Etats-Unis d'Amérique contre le Gouvernement légitime du Nicaragua. Evoquant les séances du Conseil de sécurité des Nations Unies consacrées aux menaces d'intervention au Nicaragua, les ministres ont regretté que les Etats-Unis d'Amérique aient opposé leur veto à la résolution présentée par le Panama et le Guyana. Les ministres se sont félicités des propositions présentées à l'Organisation des Nations Unies par la Junte du Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua en vue d'éliminer la tension qui prévaut actuellement en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Les ministres ont demandé à tous les pays non alignés d'exprimer leur solidarité la plus résolue avec le gouvernement et le peuple nicaraguayens.

126. Les ministres ont noté et accueilli avec satisfaction le souhait exprimé par le Nicaragua d'être élu membre du Conseil de sécurité pour 1983-1984.

127. Les ministres ont manifesté leur préoccupation devant les pressions militaires, politiques et économiques exercées par les impérialistes sur la Grenade, les mesures de boycottage économique, la propagande hostile, les manoeuvres navales et militaires qui se déroulent à proximité de ce pays, et la violation de son espace aérien, et ce en vue d'en déstabiliser le gouvernement. Les ministres ont exprimé leur soutien continu au Gouvernement et au peuple grenadins.

128. Les ministres ont attiré l'attention sur le fait que l'actuelle administration des Etats-Unis a intensifié ses menaces d'agression militaire contre Cuba, a renforcé son embargo et a appliqué de nouvelles mesures économiques, toutes actions qu'ils ont dénoncées et condamnées. Les ministres ont de nouveau dénoncé le blocus et les menaces économiques dont ce pays est victime depuis 21 ans et que viennent aggraver de nouvelles restrictions visant à entraver son commerce, ses relations financières, son crédit.

129. Les ministres ont réitéré leur soutien total aux justes revendications du peuple cubain, à savoir que les Etats-Unis rendent le territoire de la base navale de Guantánamo, qu'ils occupent illégalement, lèvent leur blocus, renoncent aux menaces et indemnisent le peuple cubain des lourdes pertes matérielles qu'il a subies du fait du blocus et des diverses agressions impérialistes.

130. Les ministres ont considéré comme un acte positif, le fait que les Etats-Unis avaient renoncé aux pouvoirs qu'ils détenaient en matière de justice, de police et d'emprisonnement dans le territoire panaméen de l'ancienne Zone du canal de Panama et qu'ils les avaient restitués pacifiquement au Panama le 31 mars 1982. Ils ont aussi fait valoir que la loi 967 O du Congrès des Etats-Unis était injustifiable parce qu'elle était incompatible avec les traités Torrijos-Carter et les enfreignait. Ils ont exprimé de plus leur solidarité avec le peuple et le Gouvernement panaméens et ont plaidé en faveur de la stricte application des traités relatifs au canal et du respect le plus absolu du régime de neutralité de la voie de communication interocéanique.

131. Les ministres ont lancé un appel à tous les Etats pour qu'ils respectent l'indépendance et l'intégrité du Belize et contribuent à son développement économique.

132. Après avoir entendu l'intervention du ministre des relations extérieures du Guyana, les ministres ont exprimé leur préoccupation devant certains événements liés aux revendications territoriales du Venezuela concernant le Guyana qui ont causé de profondes appréhensions au Guyana, membre du Mouvement des pays non alignés.

133. Les ministres ont pris note de la déclaration de l'observateur du Venezuela qui a fait état de la volonté de son gouvernement d'arriver à un règlement pacifique du différend.

134. Les ministres ont réaffirmé que le recours ou la menace du recours à la force pour le règlement des conflits est inadmissible; que la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des pays doit être respectée; qu'aucun Etat ne doit tenter de s'ingérer ou d'intervenir dans les affaires intérieures des autres Etats et que tous les différends ou toutes les revendications pouvant exister entre Etats doivent être réglés par des moyens pacifiques afin que la paix règne dans les relations entre les Etats.

135. Ils ont demandé qu'intervienne une solution pacifique et juste du différend, sur la base des principes susmentionnés et en stricte conformité avec l'Accord de Genève de 1966.

136. Réaffirmant la nécessité de liquider le colonialisme sous toutes ses formes et manifestations, les ministres ont, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Organisation des Nations Unies, réitéré leur soutien au droit inaliénable du peuple portoricain à la libre détermination et à l'indépendance. Après avoir pris note de la résolution du Comité des 24 contenue dans le rapport dudit Comité adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-sixième session, ils ont invité instamment les pays membres du Mouvement des pays non alignés à soutenir l'initiative tendant à inscrire le cas de Porto Rico comme point séparé à l'ordre du jour de la trente-septième session de l'Assemblée générale.

137. Les ministres ont réitéré leur soutien aux légitimes demandes de liberté et d'indépendance des peuples d'Amérique latine et des Caraïbes encore soumis à la domination coloniale, et ils ont demandé instamment que la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies leur soit appliquée.

138. Les ministres ont exprimé leur soutien aux efforts que déploie le Suriname pour asseoir son indépendance et sa souveraineté et pour édifier son avenir en accord avec les intérêts du peuple.

139. Tenant compte des résolutions sur le Chili contenues dans la Déclaration finale de la sixième Conférence au sommet de La Havane, les ministres ont réitéré leur décision de suivre la situation dans ce pays et d'intensifier leur solidarité avec le peuple chilien.

140. Les ministres ont également demandé la stricte application des résolutions sur le Chili adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, à ses trente-cinquième et trente-sixième sessions, et par la Commission des droits de l'homme, à sa trente-huitième session, notamment en ce qui concerne la levée de l'état d'urgence, le rétablissement des institutions démocratiques du peuple chilien et le plein respect des droits de l'homme individuels et collectifs, qui font actuellement l'objet de multiples violations.

141. Enfin, ils ont exprimé leur inquiétude devant la dépendance économique, politique et militaire accrue des autorités chiliennes envers l'impérialisme américain.

142. Les ministres ont de nouveau soutenu la revendication juste et légitime de la République de Bolivie demandant à récupérer son débouché sur l'océan Pacifique et à y recouvrer sa pleine souveraineté.

143. Compte tenu de la grave situation qui prévaut dans la région, notamment en Amérique centrale et dans les Caraïbes, les ministres ont décidé de recommander aux chefs d'Etat et de gouvernement, à l'occasion de la septième Conférence au sommet, d'envisager de convoquer une réunion extraordinaire du Bureau, au niveau ministériel qui se tiendrait à Managua (Nicaragua), en vue d'examiner les problèmes de l'Amérique latine et des Caraïbes.

#### VIII. CONFERENCE SUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE

144. Les ministres ont exprimé leurs préoccupations devant l'intensification de la tension en Europe et la concentration d'armes de plus en plus dangereuse et importante sur le continent, ce qui aggrave encore plus l'affrontement entre les blocs et menace la paix et la sécurité internationales.

145. Ils se sont félicités des efforts déployés par les pays non alignés et neutres pour réduire la tension en Europe, conformément à l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

146. Les ministres ont réaffirmé l'étroite relation entre les problèmes de sécurité en Europe et ceux de la Méditerranée. Ils ont prié tous les Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe de faire en sorte que la Réunion de Madrid débouche sur des résultats qui consolideraient la paix et la sécurité internationales.

147. Dans ce contexte, les ministres ont appuyé les efforts déployés par les pays non alignés participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pour que, en ce qui concerne la sécurité et la coopération dans la Méditerranée, tous les pays non alignés du bassin méditerranéen puissent participer à la Conférence afin de réaliser les objectifs communs définis dans le chapitre sur la Méditerranée de l'Acte final d'Helsinki.

148. Les ministres se sont félicités de l'importance et du rôle toujours plus grands de la coopération entre les pays neutres et les pays non alignés, qui contribuent à renforcer la sécurité et la coopération en Europe sur la base de

l'Acte final d'Helsinki. Ils ont considéré que les pays neutres et les pays non alignés constituent de plus en plus un facteur nouveau et positif dans les relations européennes. Leurs efforts complètent, sur le plan européen, ceux du Mouvement des pays non alignés visant à transformer positivement les relations internationales dans leur ensemble et à promouvoir la paix et la prospérité internationales.

#### IX. MEDITERRANEE

149. Les ministres ont exprimé leur préoccupation devant l'aggravation de la tension en Méditerranée en raison de la persistance des foyers de crise qui sont dûs principalement à la politique d'agression permanente d'Israël et à l'accumulation d'armes et à la concentration de forces militaires dans la région.

150. Les pays non alignés luttent pour faire de la Méditerranée une zone sans crises ni conflits, s'efforcent de trouver des solutions justes et durables aux crises en se fondant sur la Charte des Nations Unies et les principes du non alignement, d'éliminer les tensions et les affrontements, d'arrêter et d'inverser la course aux armements, d'éliminer l'injustice dans les relations économiques internationales et de promouvoir des relations de bon voisinage et une coopération globale.

151. Les ministres ont exprimé leur profonde préoccupation devant l'attaque lancée par les Etats-Unis le 19 août 1981 contre la Jamahiriya arabe libyenne. Ils ont rappelé qu'elle constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales et en ont souligné les conséquences dangereuses pour les efforts des pays non alignés de la région qui prônent la création d'une zone de paix et de coopération en Méditerranée.

152. Les ministres ont apporté le soutien du Mouvement à la Jamahiriya arabe libyenne qui défendait son intégrité territoriale et ont manifesté leur solidarité avec la lutte qu'elle menait pour résister aux pressions économiques imposées par les Etats-Unis.

153. Les ministres ont réaffirmé leur respect et leur soutien à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la République de Malte et ont rappelé la recommandation de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui priait instamment les pays membres d'offrir les garanties demandées par Malte pour assurer son indépendance politique et son engagement permanent en faveur de la paix et de la stabilité dans la Méditerranée.

154. Dans ce contexte, les ministres ont pris note et se sont félicités des progrès réalisés de même que du souhait exprimé par Malte de faire partie du Conseil de sécurité en 1983-1984.

155. Les ministres ont noté avec satisfaction que le différend frontalier entre la Lybie et Malte a pu être réglé grâce à un arbitrage judiciaire.

156. Les ministres ont été favorables à une participation plus grande de l'Organisation des Nations Unies au programme qui vise à faire de la Méditerranée une zone de paix et de coopération, reposant sur les principes suivants : droit des

peuples assujettis à la domination coloniale et étrangère à l'auto-détermination et à l'indépendance; sécurité pour tous, souveraineté, indépendance, intégrité territoriale, non-intervention et non-ingérence, inviolabilité des frontières, non-recours à la force, solutions pacifiques, justes et durables aux problèmes existants et aux crises, sur la base des résolutions pertinentes et de la Charte des Nations Unies et des principes du non-alignement, du respect de la souveraineté sur les ressources naturelles et du droit des nations de décider librement de leur propre sort, sans pressions ni ingérence étrangères.

#### X. LA QUESTION DE CHYPRE

157. La réunion a réitéré son soutien inconditionnel au peuple et au Gouvernement de la République de Chypre et sa solidarité avec eux et a réaffirmé son respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et du non-alignement de ce pays.

158. Les ministres ont également exprimé leur profonde inquiétude devant le fait qu'une partie de la République de Chypre fait toujours l'objet de l'occupation étrangère et ils ont demandé le retrait immédiat de toutes les forces d'occupation comme condition préalable sine qua non au règlement de la question chypriote. Le Bureau a accueilli favorablement la proposition présentée par le président de la République de Chypre concernant la démilitarisation totale de l'île.

159. Les ministres ont également insisté sur la nécessité urgente de prendre des mesures pour permettre à tous les réfugiés de regagner leurs foyers en toute sécurité, garantir les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les Chypriotes, et retrouver la trace des personnes portées manquantes ou expliquer leur disparition, et ils ont condamné toutes les tentatives ou actions tendant à modifier la composition démographique de la République de Chypre. Ils ont estimé que la situation de fait provoquée par le recours à la force armée et les mesures unilatérales ne devaient en aucun cas affecter le règlement du problème.

160. Les ministres se sont félicités du fait que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait intensifié ses efforts et que les entretiens intercommunautaires se poursuivaient à un rythme accéléré, mais ils ont noté avec préoccupation que ces derniers ne progressaient plus et ont exprimé l'espoir qu'ils se dérouleraient de façon positive et constructive et qu'ils aboutiraient rapidement à une solution mutuellement acceptable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, notamment de la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale que le Conseil de sécurité avait fait sienne dans sa résolution 365 (1974), ainsi qu'aux décisions et déclarations des pays non alignés, qu'ils ont réaffirmées, et aux accords de haut niveau du 12 février 1977 et du 19 mai 1979.

161. Les ministres ont également suggéré que le Groupe de contact des pays non alignés accepte la nouvelle invitation du Gouvernement de la République de Chypre et se rende à Chypre pour procéder, le cas échéant, à une analyse de la situation sur le terrain.

## XI. ASIE DU SUD-EST

162. Passant en revue la situation en Asie du Sud-Est, les ministres se sont montrés fort préoccupés par les conflits continus et les tensions qui agitent cette région, d'autant plus que certains des Etats en cause sont membres du Mouvement des pays non alignés. Ils ont réaffirmé leur appui aux principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats souverains et de l'inadmissibilité de l'usage de la force contre des Etats souverains. Ils ont mis en garde contre le danger réel d'extension à d'autres régions des tensions existant au Kampuchea et alentour. Ils se sont déclarés convaincus du fait qu'il fallait d'urgence trouver un moyen d'atténuer ces tensions par une solution politique d'ensemble prévoyant le retrait de toutes les forces étrangères, et garantissant ainsi le respect intégral de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région, y compris du Kampuchea.

163. Les ministres ont réaffirmé que le peuple kampuchéen avait le droit de déterminer son propre destin sans ingérence, subversion ni coercition étrangères, et ils ont exprimé l'espoir que des négociations et la compréhension mutuelle permettraient de créer un climat favorable à l'exercice de ce droit. Les ministres sont convenus aussi que les problèmes d'ordre humanitaire résultant des conflits qui troublent cette région appelaient des mesures d'urgence exigeant la coopération active de toutes les parties intéressées. Ils ont instamment prié tous les Etats de la région entamer un dialogue qui permettrait de régler leurs différends, d'établir une stabilité et une paix durables dans la région, et à éliminer les ingérences ou les menaces d'intervention de puissances extérieures. A cet égard, les ministres ont noté avec approbation les efforts entrepris pour établir rapidement une zone de paix, de liberté et de neutralité dans la région et ils ont invité tous les Etats à accorder leur plein appui à ces efforts.

## XII. ASIE DU SUD-OUEST

164. Les ministres ont noté avec une vive préoccupation la situation dans l'Asie du Sud-Ouest et sont convenus qu'elle risquait d'avoir des conséquences redoutables pour la paix et la stabilité de la région. Ils sont convenus que si cette situation devait perdurer elle entraînerait des incidences dangereuses pour la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, les ministres ont été particulièrement préoccupés par la situation en Afghanistan. Ils ont réitéré l'appel urgent qu'ils avaient lancé en février 1981, lors de la Conférence ministérielle de New Delhi, pour un règlement politique reposant sur le retrait des troupes étrangères, le respect intégral de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du statut non aligné de l'Afghanistan et le strict respect du principe de non-intervention et de non-ingérence. Ils ont également affirmé le droit des réfugiés afghans de rentrer dans leurs foyers en toute sécurité et dans l'honneur, et ils ont réclamé un règlement rapide de cet important problème humanitaire. A cet effet, ils ont exhorté toutes les parties intéressées à oeuvrer pour un règlement qui permettrait au peuple afghan de déterminer sans ingérence extérieure son propre destin, et aux réfugiés afghans de rentrer dans leurs foyers.

165. Les ministres ont salué les efforts sincères déployés pour trouver un règlement politique à la situation en Afghanistan, et ils ont appuyé les démarches constructives faites à cet égard par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont invité tous les Etats à faire preuve de modération pour éviter de mettre davantage en péril la paix et la sécurité de la région et à prendre les mesures qui permettraient de créer entre les Etats de la région des conditions propices à l'établissement de relations stables et harmonieuses, fondées sur les principes suivants : non-alignement, coexistence pacifique, respect de la souveraineté, de l'indépendance nationale et de l'intégrité territoriale, non-intervention et non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

#### XIII. COREE

166. Les ministres ont réaffirmé leur soutien aux aspirations du peuple coréen à la réunification pacifique et aux efforts qu'il déploie pour y parvenir sans aucune ingérence extérieure, conformément aux trois principes d'indépendance, d'unification pacifique et de grande union nationale, énoncés dans la Déclaration commune Nord-Sud du 4 juillet 1972.

167. Ils ont exprimé l'espoir que le retrait de toutes les forces étrangères de la région rapprocherait le peuple coréen du jour où il verrait son désir de réunification pacifique exaucé.

#### XIV. OCEAN INDIEN

168. Les ministres ont exprimé leur vive préoccupation devant la présence militaire toujours plus importante des grandes puissances dans la zone de l'océan Indien, contre la volonté déclarée des Etats riverains, des Etats de l'arrière-pays et des autres pays non alignés. Ils ont également constaté que l'idée de "l'océan Indien zone de paix", tel qu'il apparaît dans la résolution 2832 (XXVI) du 16 décembre 1971 de l'Assemblée générale des Nations Unies et tel qu'il avait été examiné à la réunion des Etats riverains et de l'arrière-pays, tenue en juillet 1979, ainsi qu'aux réunions postérieures du Comité spécial de l'océan Indien, était systématiquement battu en brèche en raison de l'intensification des préparatifs militaires des grandes puissances.

169. L'activité militaire des grandes puissances s'est intensifiée sous tous ses aspects, et l'on a assisté à une nette dégradation du climat de paix et de sécurité dans la région. Les ministres ont réitéré les préoccupations qu'ils avaient déjà exprimées à la sixième Conférence au sommet et à la réunion ministérielle de New Delhi devant la tension dangereuse que provoquaient dans la région l'agrandissement des bases étrangères, des installations militaires, et des installations de soutien logistique existantes, la mise en place d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive, ainsi que la recherche d'installations pour de nouvelles bases. Les ministres ont rappelé la mise en garde lancée par la Réunion ministérielle de New Delhi contre les interventions et les ingérences constantes des grandes puissances dans les affaires intérieures des Etats riverains et de l'arrière-pays, qui menacent l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ces Etats.

170. Les ministres ont réaffirmé leur détermination d'oeuvrer au succès de la conférence sur l'océan Indien qui se tiendrait à Sri Lanka en 1983, et ils se sont engagés à appuyer les efforts des pays non alignés membres du Comité spécial pour parachever les préparatifs de ladite conférence, malgré des retards injustifiés qui avaient entravé la conclusion rapide des travaux préparatoires. Ils ont rappelé notamment les résolutions 34/80B, 35/150 et 36/90 de l'Assemblée générale qui demandaient au Comité spécial d'achever les travaux préparatoires pour la conférence de Colombo. Ils ont souligné en outre que le Comité spécial devrait s'en tenir strictement aux termes de son mandat, ils ont prié instamment tous les Etats de prendre part dans un esprit constructif à la conférence et ils ont également lancé un appel aux grandes puissances et aux autres usagers maritimes importants pour qu'ils commencent à réduire leur présence militaire dans l'océan Indien, comme premier pas vers l'élimination finale de leur présence dans la région et vers la mise en oeuvre de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

171. La Réunion a réaffirmé sa satisfaction devant l'initiative du président de la République démocratique malgache de convoquer à Tananarive une conférence au sommet sur l'océan Indien.

172. Les ministres ont reconnu qu'il était nécessaire d'élaborer une convention internationale applicable à tous les pays intéressés par la paix et la sécurité dans la zone de l'océan Indien. Ils ont pris note de la proposition de tenir à Tananarive une conférence dont les objectifs fondamentaux, selon le Gouvernement malgache, étaient les suivants : garantie de la liberté et de la sécurité de la navigation maritime civile, réduction progressive et réglementée des forces et armements déployés dans l'océan Indien, démantèlement de toutes les bases militaires étrangères installées sur le territoire ou dans les eaux maritimes de tous les pays riverains et application de toutes les mesures et procédures qui faciliteraient l'instauration d'une zone démilitarisée et dénucléarisée dans l'océan Indien. Il serait nécessaire de tenir des consultations au niveau régional sur ladite proposition. Les ministres invitent tous les pays non alignés à examiner la proposition de tenir une conférence à Tananarive.

#### XV. DESARMEMENT ET SECURITE INTERNATIONALE

173. Les ministres se sont félicités de la tenue prochaine de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, organisée à l'initiative des pays non alignés, instance appropriée pour engager des négociations sérieuses et constructives aboutissant au désarmement général et complet, sous contrôle international effectif, et à cet égard, ils ont accueilli avec satisfaction la contribution faite par le Groupe de travail des pays non alignés sur le désarmement, au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

174. Etant donné la grande importance que cette session revêt pour la réalisation des objectifs du désarmement, en particulier dans le contexte de la situation internationale actuelle, les ministres ont décidé de publier un communiqué spécial adressé à la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement.

## XVI. NON-INTERVENTION ET NON-INGERENCE

175. Les ministres ont exprimé leur profonde préoccupation devant la persistance des pressions, des interventions et de l'ingérence dans les affaires intérieures de nombreux pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine. Ils ont affirmé que ces pressions s'inscrivaient dans le cadre des tentatives des grandes puissances d'élargir leurs sphères d'influence et de s'ériger en arbitres exclusifs des relations internationales. Ils ont souligné que la politique d'intervention, d'ingérence et de pressions, et le recours à la menace ou à la force contre les Etats souverains mettaient en danger la paix et la sécurité internationales.

176. Les ministres ont pris note avec une grande satisfaction que les efforts déployés au fil des ans par les pays non alignés ont débouché sur l'adoption de la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et sur la protection de leur indépendance et de leur souveraineté, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa vingtième session. Les ministres ont réaffirmé leur attachement aux principes qui figurent dans la Déclaration et lancé un appel à tous les Etats pour qu'ils y adhèrent et les respectent dans leurs relations avec les autres Etats afin de promouvoir les activités visant à réduire d'une façon générale les tensions et les conflits dans toutes les régions du monde.

## XVII. REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS

177. Rappelant les décisions prises par les pays non alignés à leurs réunions précédentes sur l'importance du règlement pacifique des différends entre Etats, les ministres ont constaté avec une profonde inquiétude la récente aggravation des différends qui ont débouché sur des conflits armés entre des Etats, y compris des membres du Mouvement des pays non alignés. Les conflits entre pays non alignés eux-mêmes, outre qu'ils engendrent d'énormes souffrances pour les peuples des pays en cause, compromettent l'unité du Mouvement et affaiblissent sa capacité d'action.

178. Les ministres ont souligné que dans leurs relations les pays non alignés devraient toujours s'inspirer de la Charte des Nations Unies et des principes du non-alignement relatifs au règlement des différends, tels qu'ils avaient été énoncés à la Réunion ministérielle tenue à Belgrade en 1978 et réaffirmés lors de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement réunie à La Havane en 1979, et qu'ils devraient rechercher des solutions politiques à leurs différends en respectant rigoureusement ces principes. Ils se sont déclarés prêts à offrir leur assistance à cette fin.

179. Les ministres ont rappelé à cet égard que la sixième Conférence au sommet avait demandé l'examen sérieux et approfondi du document de travail présenté par Sri Lanka sur la création d'une commission pour le règlement des différends frontaliers au sein du Mouvement des pays non alignés, et que la Réunion ministérielle de New Delhi avait recommandé de prêter une grande attention à ce document ainsi qu'aux propositions présentées par la Yougoslavie et d'autres membres. En application des décisions de la Réunion plénière des ministres et chefs de délégation présents à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Réunion a créé un Groupe de travail dont la composition

serait décidée sur la base des consultations en cours, et qui serait chargé d'étudier soigneusement ces documents, ainsi que toute autre proposition qui pourrait être formulée, en vue de faire rapport à la septième Conférence au sommet.

#### XVIII. INFORMATION

180. Ayant rappelé la décision adoptée à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement (La Havane, septembre 1979) de créer un centre de documentation des pays non alignés à Sri Lanka, la Réunion a pris note des mesures adoptées par le Gouvernement sri-lankais pour installer ledit centre à Colombo. Elle a également noté que l'Unesco était en train d'effectuer une étude de faisabilité relative au traitement sur ordinateur de l'information dont dispose le Centre.

181. La Réunion a renouvelé l'invitation adressée aux Etats membres à La Havane en 1979, d'accorder à Sri Lanka toute l'assistance possible en vue de la création du Centre de documentation des pays non alignés, en lui fournissant tous les documents adoptés aux conférences et réunions des pays non alignés. La Réunion a recommandé aux Etats membres d'analyser l'étude de faisabilité de l'Unesco quand elle sera disponible et d'apporter toute l'aide nécessaire au Gouvernement sri-lankais afin qu'il puisse mener à bien ce projet dans un proche avenir.

#### XIX. PREPARATIFS DE LA SEPTIEME CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT A BAGDAD

182. Les ministres se sont déclarés convaincus que la tenue de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement à Bagdad, en septembre 1982, constituerait un jalon important dans l'histoire du Mouvement des pays non alignés et servirait à en réaffirmer les principes et objectifs ainsi qu'à en renforcer l'unité et l'action, en tant que facteur mondial indépendant dans les relations internationales.

183. Les ministres ont souligné qu'il était important d'obtenir la participation la plus large possible des pays non alignés aux préparatifs de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement à Bagdad afin d'en assurer le succès.

184. Les ministres ont examiné l'ordre du jour provisoire de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement et en ont recommandé l'adoption en tant que large base de discussion, à Bagdad, de la situation politique et économique internationale.

185. Le Bureau de coordination de New York aura pour tâche de coordonner les préparatifs de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement, en étroite coopération avec le pays hôte, l'Iraq, et Cuba, président en exercice du Mouvement des pays non alignés. Conformément aux décisions de la cinquième Conférence au sommet, ratifiées par la sixième Conférence au Sommet, le Bureau de New York remplira les fonctions de Comité préparatoire de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement.

## B. PARTIE ECONOMIQUE

## I. INTRODUCTION

1. Le Bureau a souligné la validité de l'évaluation faite à la Conférence au sommet de La Havane et à la Conférence ministérielle tenue à New Delhi en 1981, d'après laquelle l'aggravation continue de la crise économique mondiale traduit des désajustements structurels sous-jacents et un déséquilibre fondamental de l'économie mondiale, ainsi que la persistance de l'inégalité et du manque d'équité dans les relations économiques internationales. Plusieurs pays développés pratiquent des politiques contraires ou nuisibles aux intérêts des pays en développement. On a constaté ces dernières années que s'accusait la tendance de certains pays développés à adopter des politiques axées sur la seule solution de leurs problèmes internes au détriment de la coopération économique internationale et de l'économie des pays en développement.
2. Cette tendance s'est accompagnée d'une dégradation grave de l'esprit qui préside à la coopération économique multilatérale, certains pays développés adoptant des politiques et des pratiques qui vont à l'encontre des buts et objectifs convenus de la coopération économique multilatérale qui sont énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il en est résulté une quasi stagnation des négociations internationales pour la restructuration des relations économiques internationales. Ces tendances négatives se sont conjuguées pour élargir encore le fossé qui sépare les pays développés des pays en développement, au point qu'il est devenu non seulement la contradiction dominante dans les relations économiques internationales mais encore une source latente d'instabilité politique dans le monde. Le Bureau a réaffirmé que le Système économique international en place n'était pas en mesure de contribuer de façon adéquate et équitable au progrès des pays en développement et ne leur permettait pas de jouer effectivement un rôle dans la prise des décisions au niveau international.
3. Le Bureau a exprimé sa vive préoccupation devant la montée des tensions dans le monde qui a contribué à la dégradation du climat politique international, avec les conséquences graves qui s'ensuivent inévitablement pour l'économie mondiale et les relations économiques internationales. Il a aussi déclaré être fermement convaincu que la promotion de la paix et la réalisation du développement étant des objectifs interdépendants, complémentaires et inséparables dans les relations internationales, il fallait les poursuivre de concert. Aissi le Bureau a-t-il réaffirmé l'engagement inébranlable des pays non alignés de promouvoir une importante restructuration de l'économie mondiale, grâce à l'instauration du nouvel ordre économique international, qui fait partie intégrante de la lutte générale des peuples pour se libérer politiquement, économiquement, culturellement et socialement de l'impérialisme, du colonialisme, du néo-colonialisme, de l'expansionnisme, du racisme, y compris le sionisme, de l'apartheid, de l'exploitation, des politiques de puissance et de toutes les formes et manifestations d'occupation, de domination et d'hégémonie étrangères.

4. Le Bureau a souligné de nouveau l'importance vitale de renforcer l'indépendance politique des pays non alignés par l'émancipation économique. Il a aussi souligné que le Mouvement des pays non alignés doit, s'il veut s'acquitter de sa mission historique, poursuivre sa lutte, afin que tous les pays en développement puissent renforcer leur indépendance politique et économique et exercer sans réserve et de façon permanente leur souveraineté et leur contrôle sur leurs ressources, naturelles et autres, ainsi que sur leurs activités économiques.

5. Le Bureau a réaffirmé le droit des pays non alignés et autres pays en développement de défendre et d'exercer leur souveraineté, ainsi que de se libérer de toute forme de domination, politique ou économique, quelle qu'en soit l'origine. Il a déploré la tendance à multiplier toutes les formes d'agression économique à l'endroit des pays non alignés et autres pays en développement et, à cet égard, a rejeté énergiquement le recours, dans certains cas intensifiés, aux blocus économiques, aux sanctions et autres mesures de coercition ou de chantage contre les pays en développement. A ce propos, il a manifesté sa profonde préoccupation devant les mesures adoptées contre un pays non aligné et, rappelant la résolution No 3 du Sommet d'Alger sur la sécurité économique, en a demandé la révocation immédiate.

6. Le Bureau a rappelé que les pays non alignés avaient toujours joué un rôle de catalyseur et de pivot dans le domaine des relations économiques internationales, par le biais d'apports conceptuels aussi significatifs que l'appel à l'autosuffisance collective entre pays en développement et à la tenue de négociations globales concernant la coopération économique internationale au service du développement, en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international.

7. Le Bureau a estimé qu'il était impératif de maintenir et de renforcer l'unité et la capacité de négociation conjointe des pays non alignés et autres pays en développement sur la base de l'unité, de la complémentarité, de l'équité et du bénéfice mutuel; il a en outre redit qu'il était nécessaire d'intensifier la coopération économique entre les pays non alignés et les autres pays en développement, qui fait partie intégrante de leurs efforts pour l'instauration du nouvel ordre économique international. Cela non seulement augmenterait leur pouvoir de négociation et leur capacité de faire contrepoids dans les négociations avec les pays développés, mais offrirait aussi un important moyen de promouvoir l'autosuffisance individuelle et collective des pays non alignés et autres pays en développement, sur la base de la complémentarité des besoins, des potentiels et des ressources.

8. Le Bureau a souligné qu'une telle coopération ne constituait pas un substitut à la coopération Nord-Sud et ne relevait pas les pays développés de leurs responsabilités et de leurs engagements vis-à-vis des pays en développement.

## II. EXAMEN DE LA SITUATION ECONOMIQUE MONDIALE

9. La crise économique mondiale a pris des proportions sans précédent. Le Bureau a exprimé sa profonde préoccupation devant l'aggravation alarmante de la situation internationale, tant sur le plan politique qu'économique, et devant l'absence de progrès dans l'instauration du nouvel ordre économique international. La

détérioration constante de la situation économique dans le monde, avec les graves conséquences qui en découlent pour les économies des pays en développement, détérioration qui révèle une crise de caractère structurel, est devenue l'un des problèmes politiques les plus sérieux et, potentiellement, les plus explosifs de notre époque. Le Bureau a regretté qu'un petit nombre de pays développés n'aient toujours pas en eux la volonté politique nécessaire pour adopter d'urgence des mesures permettant de trouver des solutions efficaces et équitables à la crise économique mondiale de notre temps et s'est dit convaincu de la nécessité de restructurer l'ordre économique international actuel et de diminuer les tensions politiques internationales.

10. Après avoir fait le point de la situation économique mondiale, les ministres ont exprimé leur profonde préoccupation devant les retombées de la crise économique sur les économies des pays en développement.

11. La décélération de l'activité et de la croissance économiques, l'augmentation en flèche du déficit de la balance des paiements et la détérioration continue des termes de l'échange des pays en développement, le taux élevé du chômage et de l'inflation, les effets pernicieux de la hausse des taux d'intérêt et l'augmentation du fardeau de la dette extérieure des pays en développement, la baisse grave des courants d'aide multilatérale pour le développement à des conditions de faveur, l'insécurité et l'insuffisance des disponibilités alimentaires, les barrières protectionnistes que les pays développés opposent aux importations en provenance des pays en développement et qui entraînent une insuffisance croissante de la demande de produits exportés par les pays en développement, la rigidité et les termes défavorables imposés pour les transferts de technologie, les obstacles et les limitations auxquels se heurtent les pays en développement pour accéder aux marchés financiers internationaux et acquérir la technique requise, le durcissement des conditions de l'assistance financière et technique, la manipulation délibérée du cours des matières premières et le regain de vigueur dans l'application de notions comme la "gradualité", la sélectivité et la différenciation dont font preuve les pays développés dans leur commerce avec les pays en développement, ont sérieusement entravé les efforts déployés par ces derniers pour assurer leur croissance économique, assurer le service de leur dette extérieure, satisfaire leurs besoins essentiels en fait d'importation de vivres, d'énergie et de produits industriels, et promouvoir leur développement économique. Ce sont là les symptômes d'une crise profonde qui exige que la communauté internationale prenne d'urgence des mesures efficaces.

12. L'évolution susmentionnée a eu des effets asymétriques profonds sur l'économie des pays en développement, vers lesquels s'est déplacé le poids des ajustements et qui, en raison de leur vulnérabilité, sont devenus les principales victimes de la crise économique mondiale.

13. Ces retombées préjudiciables à l'économie des pays en développement ont été particulièrement graves pour les pays les moins avancés et les plus gravement touchés. Leur taux de croissance a diminué de moitié et le déficit de leurs comptes d'opérations courantes a plus que doublé depuis 1978, tandis que leur PIB par habitant accusait, ces dernières années, une diminution réelle.

14. Le Bureau s'est montré préoccupé par l'émergence de certaines tendances qui vont à l'encontre des objectifs convenus en matière de coopération économique multilatérale et énoncés dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il s'est dit spécialement préoccupé de voir mettre par trop l'accent sur le bilatéralisme, souvent basé sur la sélectivité et les prétendues forces libres du marché international, aux dépens de la coopération économique multilatérale. Les voies de la coopération économique multilatérale, qui offriraient le meilleur moyen d'aborder de tels problèmes économiques, sont continuellement et gravement affouillées, par suite du refus d'une minorité de pays développés d'engager des négociations sérieuses, solides, avec les pays en développement, tant sur le plan global que sectoriel. A cet égard, le Bureau a souligné que les politiques et les pratiques suivies par certains pays développés constituaient une grave menace pour la base même et la raison d'être d'institutions multilatérales de développement et de financement comme l'IDA. Non seulement le courant de ressources attribuées à ces institutions a sensiblement diminué, alors que l'aide au développement et l'amélioration de celle-ci quant à la nature sont particulièrement nécessaires, mais encore on a tendance à utiliser ces institutions pour influencer sur les politiques et les priorités nationales des pays en développement bénéficiaires. Le Bureau considère que cette manière d'agir et ces tentatives sont infructueuses et néfastes. L'insuffisance du transfert de ressources financières réelles pour le développement apparaît également dans la diminution de l'APD, dans l'incertitude qui règne en matière de contributions volontaires aux différents programmes et fonds du système des Nations Unies, ainsi que dans la diminution de ces dernières. Dans ce contexte, le Bureau a énergiquement réaffirmé la nécessité de poursuivre et de renforcer les efforts en vue de développer la coopération économique multilatérale grâce à un accroissement considérable des ressources publiques pour le financement multilatéral du développement, notamment dans les secteurs qui présentent une importance vitale pour le progrès des pays en développement.

15. Le Bureau a constaté que la gravité de la situation économique s'était accompagnée de l'accélération de la course aux armements, qui menace sérieusement la sécurité mondiale, la stabilité économique internationale et, notamment, le développement des pays en développement. Il a souligné que la sécurité internationale ne saurait se fonder sur la seule détente Est-Ouest et qu'elle devait aussi reposer sur les intérêts communs des nations en matière de survie et de développement mondial.

16. Le Bureau a insisté sur l'interdépendance de la situation économique mondiale - sur l'interaction accrue des problèmes et des solutions, sur l'interdépendance croissante des nations - et a déploré, comme futiles, les tentatives de tel ou tel pays développé de trouver des solutions en vase clos. Plusieurs pays développés comprenant que l'interdépendance est inévitable, sont disposés à amorcer des changements pour inscrire ces notions dans les faits. Le Bureau les a invités instamment à redoubler d'efforts pour convaincre leurs partenaires de la nécessité de reconnaître la communauté d'intérêts qui lie à long terme les pays développés et les pays en développement, ce qui devrait contribuer à une restructuration réelle des relations économiques internationales. Il a fait valoir qu'il était nécessaire que les pays développés suivent, en matière de commerce, de développement, de monnaie et de finances, des politiques qui soient compatibles avec les processus de

développement des pays en développement et le soutiennent, et veillent à ce que les politiques bornées qui encouragent l'inégalité, l'exploitation et la dépendance n'empêchent pas la restructuration de l'économie mondiale, ni ne détournent cette voie.

17. Le Bureau a appelé l'attention sur les immenses ressources humaines et matérielles qui sont englouties de façon improductive dans la course aux armements. Cela draine considérablement les ressources que l'on pourrait utilement consacrer au développement et représente l'un des principaux obstacles à l'instauration du nouvel ordre économique international. Des progrès concrets vers l'objectif d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace permettraient de dégager d'importantes ressources supplémentaires pour le développement socio-économique, notamment dans les pays en développement. Le Mouvement des pays non alignés devrait exercer des pressions suffisantes dans ce sens, à la recherche de mesures effectives pour mettre un terme à la course aux armements et pour accroître les ressources que les pays développés pourraient consacrer aux programmes de développement des pays en développement grâce à la réduction de leurs dépenses d'armement. La paix et la sécurité internationales s'en trouveraient du même coup favorisées.

### III. ETAT ACTUEL DES NEGOCIATIONS POUR L'INSTAURATION DU NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL; NEGOCIATIONS GLOBALES

18. Le Bureau a fait le point de la situation en ce qui concerne les négociations tendant à l'instauration du nouvel ordre économique international et, en particulier, l'ouverture des négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement. Il a exprimé sa vive préoccupation devant le fait que, malgré tous les efforts constructifs déployés par les pays non alignés et autres pays en développement depuis la sixième Conférence au sommet de la Havane, on n'est encore arrivé à aucun accord sur la procédure, l'ordre du jour et le calendrier, ni même sur la brève résolution qui autoriserait l'ouverture de négociations globales. Le Bureau a regretté le retard indu apporté à l'ouverture de ces négociations.

19. Le Bureau a réaffirmé sa conviction que l'actuel système économique international, injuste et d'ores et déjà en état de crise, exigeait une réforme structurelle qui ne pouvait découler que d'une approche globale et intégrale des problèmes présents de l'économie mondiale, avec la participation de tous les pays, pour aboutir à une solution arrêtée d'un commun accord et à l'instauration du nouvel ordre économique international durable et avantageux pour tous. Le Bureau a rappelé que les négociations globales demandées dans la résolution 9 de la sixième Conférence au sommet et présentées dans la résolution 34/138 de l'Assemblée générale, restaient la tâche la plus importante de la communauté internationale, celle qui avait le plus d'envergure, pour affronter les problèmes de l'économie mondiale de manière cohérente, simultanée et intégrale, en examinant toutes les questions en corrélation et selon un processus dans lequel l'Assemblée générale des Nations Unies jouerait un rôle central. Le Bureau s'est félicité du projet de résolution présenté le 31 mars 1981 par le Groupe des 77 et qui, tout en reflétant une adhésion ferme aux principes de base, dénotait un grand esprit d'équilibre et de souplesse pour ouvrir la voie à des négociations globales tout en tenant compte

des préoccupations des pays développés. Le Bureau a pris note avec satisfaction de l'engagement politique qu'ont pris la majorité des pays développés en ce qui concerne les négociations globales et s'est félicité en particulier de les voir prêts à accepter la formule de compromis présentée par le Groupe des 77 pour ce qui est de l'ouverture immédiate des négociations globales. Le Bureau a regretté qu'un des principaux pays développés n'ait pas fait preuve de la même souplesse et d'un esprit aussi constructif.

20. Le Bureau a donc prié instamment le pays responsable de cette impasse d'accepter la nécessité inévitable de négociations globales pour assurer une coopération économique internationale valable et qui est dans l'intérêt aussi bien des pays développés que des pays en développement et de la paix et de la sécurité internationales.

#### IV. EFFORTS CONCERTES DANS DES DOMAINES D'IMPORTANCE VITALE POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

21. Le Bureau a regretté non seulement que l'ouverture des négociations globales ait été retardée, mais encore qu'aucun progrès n'ait été réalisé dans d'autres instances où sont traitées les questions Nord-Sud, ce qui prouve que certains pays développés n'ont pas la volonté politique requise.

22. L'aggravation continue de la crise économique mondiale et l'insignifiance des progrès enregistrés à ce jour dans l'instauration d'un nouvel ordre économique international depuis l'adoption des résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de la sixième session extraordinaire, menacent d'avoir de sérieuses conséquences pour la coopération économique ainsi que pour la paix et la sécurité internationales.

23. Le Bureau a rappelé que la résolution 34/138 précisait que les négociations globales ne devaient entraîner aucune interruption des négociations menées dans d'autres instances des Nations Unies, ni avoir sur elles un effet négatif, mais qu'elles devraient s'en inspirer et les renforcer. Il a souligné que des efforts concertés devaient être déployés d'urgence, lors des prochaines conférences ou réunions des institutions spécialisées, afin de progresser dans des domaines d'importance vitale pour les pays en développement, comme ceux de l'alimentation, de l'énergie, du financement et du commerce.

24. Le Bureau a insisté sur l'importance de l'unité du Groupe des 77 en tant qu'organe de négociation des pays en développement pour l'instauration du nouvel ordre économique international et a appelé ses membres à continuer de faire preuve d'esprit de solidarité. Il a réaffirmé que le Mouvement des pays non alignés continuerait de jouer un rôle de catalyseur au sein du Groupe des 77, en élaborant, en adoptant et en appliquant des décisions de principe touchant la coopération économique internationale au service du développement.

#### V. STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT

25. Le Bureau s'est montré profondément préoccupé devant le fait que la situation économique internationale et les politiques économiques suivies par de nombreux pays développés s'étaient conjuguées pour empêcher les pays en développement d'atteindre les taux de croissance fixés dans la Stratégie internationale du

développement. Il a demandé instamment aux pays développés de tenir les engagements qu'ils ont contractés dans le cadre de la Stratégie et d'appliquer dans les meilleurs délais les mesures qu'elle préconise. Le Bureau a lancé un appel aux Pays non alignés et autres pays en développement pour qu'ils suivent de près la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et proposent à l'Assemblée générale des Nations Unies et dans d'autres instances les mesures qui s'imposent.

#### VI. CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS ECONOMIQUES DES ETATS

26. Le Bureau a fait le point de l'application de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats dans le cadre des efforts consentis pour l'instauration du nouvel ordre économique international et a invité les pays développés qui ne l'auraient pas acceptée à revoir leur position et à respecter les principes et dispositions de ladite Charte. Il a demandé en conséquence que l'on procède à un examen approfondi de la question de l'application de la Charte lors de la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

#### VII. MATIERES PREMIERES

27. Le Bureau a réitéré sa vive préoccupation devant la chute constante des cours déjà bas, injustes et inéquitables des matières premières et autres produits de base exportés par les pays en développement. Cette situation et la hausse systématique du prix des marchandises importées par les pays en développement, ainsi que le renforcement de mesures de divers types dans les pays développés, ont provoqué une dégradation encore plus accentuée des termes de l'échange et, partant, une réduction sensible du pouvoir d'achat des produits primaires ainsi que des recettes d'exportation des pays en développement.

28. Le Bureau a souligné l'urgence d'adopter des mesures qui permettent de restructurer les marchés internationaux des produits de base en vue d'accroître en valeur réelle les recettes que les pays en développement tirent de l'exportation de leurs produits primaires. Le Bureau a par conséquent insisté pour qu'une restructuration véritable du marché international soit entreprise par la communauté internationale grâce à l'adoption de mesures propres à protéger et à stimuler le pouvoir d'achat de la valeur unitaire des recettes d'exportation des pays en développement par le biais de l'établissement d'une relation juste et équitable entre les prix des matières premières et des biens et services qu'ils exportent vers les pays développés et les prix des biens et services qu'ils en importent.

29. Le Bureau a réitéré sa préoccupation devant la lenteur des progrès enregistrés dans la conclusion d'un accord international sur les produits de base, dans le cadre du Programme intégré, et a prié instamment tous les pays, notamment les pays développés, de prendre les mesures nécessaires pour faciliter la prompte conclusion des accords prévus aux termes de la résolution 93 (IV) de la CNUCED. Il a également souligné l'importance d'accroître la participation des pays en développement au conditionnement, au transport, à la commercialisation et à la distribution des produits de base et d'établir sans plus tarder, un système de coopération internationale conforme à ce que prévoit la résolution 124 (V) de la CNUCED.

30. En ce qui concerne le Fonds commun pour les produits de base, le Bureau, qui estime que c'est là un instrument utile, a lancé un appel à tous les gouvernements, en particulier à ceux des pays en développement, pour qu'ils signent et ratifient l'Accord portant création du Fonds commun et qu'ils prennent des mesures urgentes afin que le Fonds devienne effectivement opérationnel. Le Bureau a également rappelé que la Conférence ministérielle des pays non alignés, tenue à New Delhi, avait décidé que le siège du Fonds commun pour les produits de base devrait se trouver dans un pays en développement. A cet égard, le Bureau s'est félicité de l'offre des Philippines d'accueillir le Fonds.

#### VIII. COMMERCE

31. Le Bureau a constaté que la situation critique à laquelle les pays en développement font face dans leur commerce avec les pays développés était la conséquence du système économique international existant.

32. Cette situation continue de s'aggraver du fait des politiques commerciales d'un groupe important de pays développés, qui préconisent la libéralisation des échanges, tout en accroissant et diversifiant les mesures protectionnistes. Il en résulte une prolifération des barrières non tarifaires et les tentatives de renoncer au multilatéralisme en faveur d'un bilatéralisme souvent sélectif sont de plus en plus évidentes. A cet égard, le Bureau a demandé aux pays développés en cause d'adopter rapidement des mesures efficaces pour qu'il soit mis fin à ces politiques et pratiques néfastes et les a priés instamment d'adopter une position résolue pour promouvoir l'adoption de mesures concrètes aux sessions du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED. De même, le Bureau a demandé au Conseil d'adopter des mesures précises et de respecter les délais impartis, afin d'arriver à des résultats concrets à la sixième session de la CNUCED. Il a réitéré la demande contenue dans la Déclaration finale de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement, tendant à garantir l'accès des produits de base et des marchandises en provenance des pays en développement aux marchés des pays développés.

33. Le Bureau a souligné la nécessité d'élaborer un programme assorti de délais en vue de la suppression progressive de toutes les barrières commerciales dressées par les pays développés, qui gênent l'importation de produits en provenance des pays en développement et comportant des dispositions relatives à la surveillance et à l'évaluation des mesures adoptées et de concevoir un programme d'action prévoyant des ajustements structurels dans des secteurs de production déterminés.

34. Le Bureau a souligné qu'il était nécessaire que les pays non alignés et autres pays en développement se préparent activement en vue de la sixième session de la CNUCED et leur a demandé de faire en sorte que celle-ci examine adéquatement toutes les questions clefs concernant le commerce, le développement et les secteurs connexes, conformément à la position commune que les membres du Groupe des 77 ont adoptée à propos de l'ordre du jour de la Conférence.

35. Le Bureau a prié instamment tous les pays développés d'adopter une attitude constructive et a demandé tout particulièrement à ceux d'entre eux qui avaient contrecarré l'adoption de décisions au cours de négociations importantes de faire preuve de la volonté politique requise pour assurer la pleine réussite de la sixième session de la CNUCED.

36. A cet égard et compte tenu de la conjoncture internationale difficile, le Bureau a souligné qu'il était impératif que la sixième session de la CNUCED, qui doit constituer une instance universelle de négociation, aboutisse à des solutions à la hauteur de la gravité des problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement et tenant pleinement compte du caractère structurel de la crise que traverse l'économie mondiale.

37. En ce qui concerne les résultats des négociations commerciales multilatérales (Tokyo Round), les ministres ont exprimé leur préoccupation face à l'insuffisante représentation des pays en développement dans les comités qui veillent à l'application des codes et accords résultant des négociations et ont fait état de la nécessité de formuler des dispositions concrètes prévoyant un traitement spécial à l'endroit des pays en développement, afin que ces instruments multilatéraux puissent devenir agissants.

38. Le Bureau a fait observer que la prochaine réunion ministérielle des parties contractantes au GATT, qui se tiendra en novembre 1982, offrirait la possibilité de centrer l'attention de la communauté commerciale internationale sur le fonctionnement du système commercial multilatéral et d'améliorer celui-ci dans l'intérêt de toutes les nations. Cette réunion ministérielle constituerait aussi une tribune où les pays en développement pourraient demander que l'on examine la structure même du GATT, afin d'inverser les tendances négatives et d'éliminer les distorsions qui ont conduit à l'usure de cette institution au fil des ans. Le Bureau a exhorté les pays non alignés et autres pays en développement à intensifier leurs préparatifs en vue de la Conférence ministérielle du GATT, de façon que leurs problèmes soient abordés en priorité et que des solutions adéquates y soient apportées.

39. Le Bureau a dit estimer que les pays non alignés et autres pays en développement devraient, à la prochaine réunion ministérielle du GATT, tenter de concentrer leurs efforts sur les travaux en suspens du "Tokyo Round", à partir du "Programme de travail" arrêté, et formuler un ordre des priorités ainsi que des arrangements viables et positifs en vue de l'élaboration de "clauses de sauvegarde", de meilleurs mécanismes de surveillance, de "transparence", etc.

40. Le Bureau a également souligné l'urgente nécessité de démanteler le régime de restrictions auquel est soumis le commerce des produits agricoles, secteur d'une importance capitale pour les pays en développement. Il s'est dit préoccupé par les clauses restrictives que comporte la nouvelle prorogation des arrangements multifibres et c'est pourquoi il a instamment demandé que ces accords soient appliqués avec souplesse pour ce qui est d'exportations des pays en développement.

41. Le Bureau a dénoncé les mesures économiques prises contre la République argentine et a vivement déploré que l'on ait adopté des mesures commerciales injustifiées sans la moindre consultation et au mépris des articles de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce 1/. Il a aussi lancé un appel

---

1/ La République-Unie du Cameroun a exprimé des réserves au sujet de la première phrase du présent paragraphe.

vigoureux aux pays qui ont imposé des sanctions économiques à l'Argentine, leur demandant de les lever et de contribuer à ramener la paix dans cette région troublée qu'est l'Atlantique Sud.

42. Le Bureau a réaffirmé les principes établis par le Système généralisé de préférences touchant la non-réciprocité et la non-discrimination, et rappelé que le Système généralisé devait être un élément permanent de la politique des pays développés. Il a réaffirmé l'importance d'étendre la couverture des produits inclus dans le SGP, notamment de ceux qui forment le gros des exportations en provenance des pays en développement. Il a également insisté sur la nécessité de consolider les marges de préférence et de compenser adéquatement le rétrécissement de ces marges enregistré à la suite des négociations commerciales multilatérales. Il a réaffirmé que le SGP ne devait pas servir d'arme pour exercer une influence politique et économique. Il s'est opposé résolument à l'application de la notion de "gradualisme" selon laquelle il devient loisible de retirer à un pays en développement le traitement spécial qui lui était réservé, si on estime qu'il ne réunit pas les conditions requises pour bénéficier de préférences.

#### IX. INDUSTRIALISATION

43. Le Bureau a réaffirmé qu'il était nécessaire de restructurer la capacité industrielle mondiale afin de promouvoir le développement industriel des pays en développement.

44. Le Bureau a réaffirmé sa préoccupation face aux obstacles, sur lesquels se greffe la situation critique de l'économie mondiale, que le système économique international actuel oppose à la réalisation de l'objectif consistant à ce que les pays en développement atteignent 25 p. 100 de la production industrielle mondiale et 30 p. 100 du commerce mondial d'articles manufacturés d'ici à l'an 2000, comme il est prévu dans la Déclaration de Lima de 1975 et dans la Stratégie internationale du développement. Les difficultés auxquelles se heurtent traditionnellement ces pays quand ils veulent écouler leurs produits manufacturés et semi-finis sur les marchés des pays développés se sont récemment accentuées du fait que ceux-ci ont renforcé leurs barrières protectionnistes. Peu de progrès ont été réalisés pour alléger ces difficultés depuis la sixième Conférence au sommet, notamment dans les domaines clefs du financement industriel, du redéploiement des industries des pays développés vers les pays en développement, du transfert des techniques, du renforcement et de l'élargissement du système de consultations et de la mise en place d'un organe permanent de négociation au sein de l'ONUDI. Le Bureau a aussi souligné l'importance d'appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la Décennie du développement industriel de l'Afrique et au rôle fondamental que l'ONUDI peut jouer pour atteindre l'objectif recherché. Le Bureau a invité instamment les Etats qui ne l'auraient pas fait à ratifier d'urgence l'Acte constitutif de l'ONUDI, de sorte que celle-ci devienne sans plus tarder une institution spécialisée.

45. Le Bureau a rappelé les mesures proposées dans la Déclaration et le Plan d'action de New Delhi, adoptés en 1981, qui constituent des éléments essentiels pour améliorer le cadre du développement industriel des pays en développement. Il a souligné que des progrès devaient être faits pour améliorer les termes du

transfert de techniques entre pays développés et pays en développement ainsi que la coopération technique entre pays en développement. A cet égard, il a dit qu'il fallait prêter attention à l'accroissement des flux de capitaux vers les pays en développement ainsi qu'à un redéploiement des industries qui soit équilibré et à long terme.

46. Le Bureau a rappelé les recommandations de la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement tenue à Caracas en mai 1981 et il en a demandé la prompt application. A cet égard, il s'est félicité de la réunion sur la coopération entre pays en développement dans le domaine des biens d'équipement, qui s'est tenue à Alger du 10 au 13 mai 1982 et qui a recommandé un train de mesures concrètes pour promouvoir la coopération sur ce plan. Il a exprimé l'espoir que ces recommandations seraient mises en oeuvre dans les meilleurs délais.

#### X. TRANSFERT DE RESSOURCES

47. Le Bureau a exprimé sa très vive préoccupation devant la grave diminution des flux d'aide aux pays en développement à des conditions de faveur. Cette évolution va à l'encontre des objectifs de coopération économique multilatérale fixés dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

48. Le Bureau a noté avec une profonde préoccupation que le flux net d'aide publique au développement destiné aux pays en développement était tombé à 0,3 p. 100 dans les années 70, chiffre bien inférieur aux objectifs d'APD fixés dans la Stratégie pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. En conséquence, il a prié instamment les pays développés qui ne l'auraient pas encore fait d'atteindre d'urgence l'objectif convenu de 0,7 p. 100 de leur PNB.

49. Le Bureau a souligné que, dans les prochaines décennies, les besoins de financement du développement à des conditions de faveur continueraient à augmenter, que les courants de capitaux d'apport ou sur fonds d'emprunt privés ne pouvaient se substituer aux flux d'aide à des conditions de faveur et que, sans ceux-ci, les pays les plus pauvres ne seraient pas en mesure d'édifier des infrastructures de base durables. Aussi le transfert de ressources doit-il se faire sur une base de plus en plus sûre, continue, prévisible et automatique et se traduire par une répartition rationnelle et équitable entre les pays en développement. Une part toujours croissante de l'aide au développement devrait aller aux pays les plus pauvres, en particulier aux moins avancés, qui n'ont pas les moyens voulus pour contracter des emprunts non assortis de conditions de faveur. Le Bureau a également insisté sur la nécessité d'améliorer les termes de l'aide, notamment en augmentant la part de l'aide aux programmes et le financement des dépenses locales, et sur le fait que l'aide publique au développement ne doit en aucun cas être liée.

50. A cet égard, le Bureau a déploré la tendance qui se dessine de plus en plus dans plusieurs pays développés à lier le crédit, ainsi que les tentatives de faire de l'accès aux ressources financières une arme politique et de rattacher l'aide au développement à l'adoption de mesures politiques et économiques par les pays bénéficiaires.

51. Le Bureau s'est dit particulièrement préoccupé par la grave détérioration du soutien apporté aux institutions multilatérales de financement du développement. La réduction délibérée et considérable de la contribution financière à l'IDA qu'avait annoncée un pays développé en est la preuve.

52. Le Bureau a fait observer que les taux d'intérêt élevés pratiqués dans certains grands pays développés limitaient l'accès des pays en développement aux marchés financiers internationaux, avec toutes les conséquences adverses pour leurs efforts de développement qui en découlaient et notamment le gonflement insupportable de la dette extérieure. Il a souligné que l'endettement extérieur était devenu un des problèmes les plus urgents auxquels se trouvent confrontés de nombreux pays en développement. C'est pourquoi il a instamment demandé que l'on applique immédiatement et intégralement la résolution 165 (S.IX) du Conseil du commerce et du développement, au profit de tous les pays en développement les plus pauvres. Ce serait-là un moyen efficace de contribuer à créer les conditions voulues pour un développement réel.

53. Le Bureau a souligné l'importance de tenir dûment compte des propositions faites par le président de la République de Cuba et président du Mouvement des pays non alignés dans le discours qu'il a prononcé à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, propositions relatives à un transfert massif de ressources additionnelles d'au moins 300 milliards de dollars sous forme de crédits assortis de conditions de faveur, consentis à long terme et à des taux d'intérêt très bas. Il a également fait valoir que ce courant des ressources pourrait aussi prendre la forme de biens et services, conformes aux normes du marché international, et il a invité les pays non alignés et autres pays en développement à envisager des mesures de suivi dans ce sens.

54. Le Bureau s'est félicité des accords conclus lors de la récente réunion à Helsinki du Groupe des Vingt-Quatre et qui ont mis en relief l'importance des programmes de l'Association internationale de développement (IDA) pour stimuler la croissance et le développement économiques dans les pays en développement les plus démunis. Il a regretté que la sixième reconstitution des ressources de l'IDA ne permette pas le maintien du programme triennal originel. Il s'est félicité de la détermination de certains pays donateurs de respecter leurs engagements en ce qui concerne la sixième reconstitution dans les délais convenus et a prié tous les pays donateurs de maintenir et de renforcer l'efficacité de ces institutions, conformément aux objectifs de la coopération économique multilatérale. Le Bureau a prié instamment les pays donateurs qui ne l'auraient pas encore fait de verser au plus tôt la totalité des contributions annoncées pour la seconde tranche de la sixième reconstitution et de le faire à titre prioritaire. Il a également demandé instamment aux pays qui n'ont pas encore versé leurs contributions pour l'exercice 1983 de le faire, en respectant l'accord initial. Le Bureau a demandé que l'on amorce d'urgence les négociations relatives à la septième reconstitution des ressources de l'IDA, de manière à ce qu'on relève progressivement le niveau des contributions en termes réels, pour que la septième reconstitution puisse entrer en vigueur en 1984. Il a insisté sur la nécessité d'élargir considérablement et concrètement l'opération et les programmes de la septième reconstitution, afin de tenir dûment compte des besoins des pays en développement à faible revenu - en particulier des moins avancés - de l'Afrique subsaharienne et de la ceinture de

pauvreté en Asie. Il a souligné la nécessité de résister aux efforts tendant à introduire des modifications régressives dans le cadre de la septième reconstitution des ressources de l'IDA et dans les termes et conditions de crédit que fait l'Association.

55. Le Bureau a exprimé sa préoccupation devant la politique de "gradualisme" mise en oeuvre par la BIRD et d'autres institutions de développement et de financement, qui limiterait le rôle de ces institutions et tend à diviser les pays en développement. Il a aussi souligné que ces institutions devaient éviter d'introduire des considérations d'ordre politique et autre, ou des pratiques discriminatoires lorsqu'elles arrêtent leurs politiques opérationnelles et ne pas céder à la tentation de lier celles-ci à l'acceptation de certains modèles de développement car, en procédant de la sorte, elles contreviendraient à leurs statuts.

56. Après avoir salué la contribution des institutions multilatérales au développement économique des pays en développement, le Bureau a souligné combien il était important de continuer d'appuyer financièrement et de renforcer les banques régionales de développement.

#### XI. QUESTIONS MONETAIRES ET FINANCIERES

57. Le Bureau a noté avec préoccupation l'aggravation de la situation monétaire et financière internationale et l'absence persistante d'un système monétaire international viable. C'est là l'un des aspects les plus critiques de la conjoncture économique mondiale. L'accumulation chaotique des liquidités mondiales en monnaies nationales, les fluctuations des taux de change, l'inéquité au niveau de la création, de la distribution et de la régulation des liquidités internationales, l'influence démesurée des principales monnaies de réserve, l'inflation généralisée et le contrôle prépondérant que certains grands pays développés exercent sur le système monétaire international et sur le processus de prise de décisions sont la preuve des déficiences fondamentales du système, qui ont de graves conséquences pour l'économie des pays en développement. Ces effets sont aggravés et perpétués par la conditionnalité rigide des règles qui prévalent au sein d'institutions financières comme le FMI, qui souvent sont inadaptés aux besoins particuliers des pays en développement en matière d'aide pour effectuer les ajustements nécessaires et menacent de saper leur souveraineté.

58. Le Bureau a de nouveau souligné la nécessité et l'urgence de mettre sur pied un nouveau système monétaire international, rationnel, équitable et universel. Ce système devrait assurer la participation effective et démocratique des pays en développement au processus de prise de décisions, être adapté aux besoins de liquidités et de développement des pays en développement éliminer le rôle prépondérant joué par certaines monnaies de réserve, assurer une discipline monétaire et financière et permettre d'exercer une surveillance véritable des politiques monétaires et financières des pays développés.

59. Le Bureau a donc réaffirmé la validité du Programme d'action adopté par le Groupe des 77 en septembre 1979, à Belgrade.

60. Le Bureau a aussi souligné qu'il fallait d'urgence créer des courants de ressources à des conditions de faveur, par la vente d'or du FMI ou l'établissement d'interconnexions entre les DTS et le financement du développement ainsi que par divers autres moyens d'étendre automatiquement l'aide au développement.

61. Le Bureau a réitéré les recommandations formulées à la Réunion ministérielle de New Delhi tenue en février 1981, concernant la constitution par les pays développés d'un système de bonification des intérêts qui permettrait de rattacher les ressources disponibles aux conditions du marché aux besoins des pays en développement en fonds alloués à des conditions de faveur; il a par ailleurs demandé avec insistance que soit créé un mécanisme à moyen terme de soutien des balances de paiement à des conditions minimales, comme l'a demandé ladite réunion.

62. Le Bureau a fait siennes les recommandations adoptées par le Groupe des 77 à sa récente réunion d'Helsinki et où celui-ci préconisait une augmentation sensible des quotes-parts du FMI et demandait instamment que la révision en soit achevée en toute première priorité selon un calendrier fixé d'avance. Le Bureau a déploré que l'on ait cessé d'attribuer des DTS, sous prétexte que l'on n'était pas arrivé à un accord en la matière pendant la quatrième période de base.

63. Le Bureau a exprimé son appréhension devant les pressions croissantes qui s'exercent sur le Fonds monétaire international pour qu'il incite les pays à chercher un accès aux marchés financiers internationaux comme condition préalable à son assistance. Il a fait valoir que le FMI devait fournir aux pays en développement une aide pour le financement de leurs balances de paiement en vue d'ajustements structurels et a souligné la nécessité de résister aux pressions qui visent à faire du FMI un prêteur en dernier ressort, ce qui irait à l'encontre des intérêts des pays en développement. Le Bureau a également souligné la nécessité d'une symétrie beaucoup plus nette en ce qui concerne la surveillance exercée par le Fonds et demandé qu'on prête plus d'attention aux répercussions internationales des politiques adoptées par les grandes puissances industrielles et que, s'agissant des conditions fixées, on accorde un traitement équitable aux pays développés et aux pays en développement.

## XII. SCIENCE ET TECHNIQUE

64. Les ministres ont souligné l'importance de renforcer les capacités techniques des pays en développement. Ils ont réaffirmé le droit de ces pays d'accéder sans restriction aux technologies de pointe, et l'utilité, tant pour les preneurs que pour les donateurs, d'améliorer les conditions d'acquisition et de transfert. Les ministres ont réitéré leur opposition aux tentatives de nombreux pays développés de monopoliser la technologie et les connaissances techniques. A cet égard, ils ont manifesté leur profonde préoccupation devant l'attitude d'un petit groupe de pays développés importants, exportateurs nets de technologie, qui ont empêché la Conférence des Nations Unies chargée d'élaborer un code international de conduite pour le transfert de technologie de s'acquitter du mandat qui lui avait été confié par l'Assemblée générale. Ils ont en outre réaffirmé que les pays non alignés et autres pays en développement devaient continuer à maintenir fermement leur unité d'action durant les négociations en cours au sein du Comité intérimaire de ladite conférence. Tout en exprimant leur déception devant la lenteur des progrès

enregistrés dans la mise au point du code de conduite pour le transfert de technologie, il ont instamment demandé aux pays développés qui ont entravé la bonne marche des travaux de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour permettre à la Conférence de conclure rapidement un code de conduite effectif et universel.

65. Le Bureau s'est félicité de la décision de l'Assemblée générale concernant l'établissement du système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, qui prendra effet en janvier 1982 et ont lancé un appel pour que les négociations sur les arrangements à long terme de ce système soient menés rapidement à bien. Le Bureau s'est aussi félicité des efforts déployés par la mission ministérielle de bons offices pour faciliter la mise en oeuvre du Programme d'action de Vienne.

66. A cet égard, le Bureau a instamment demandé aux pays développés de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour permettre au Comité intergouvernemental spécial de la science et de la technique au service du développement de conclure ses travaux et de présenter ses recommandations à l'Assemblée générale des Nations Unies, afin d'assurer l'entrée en vigueur en janvier 1983 des arrangements à long terme du système de financement pour la science et la technique au service du développement.

67. Le Bureau a reconnu le vaste potentiel et la grande importance de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la science et de la technique. Il s'est félicité des résultats de la réunion des chefs d'institutions scientifiques et techniques des pays en développement, tenue à New Delhi du 3 au 6 mai 1982, où il a été recommandé, entre autres, de constituer des institutions spécifiques et des mécanismes financiers en vue d'accroître la coopération Sud-Sud dans un esprit d'intérêt mutuel et d'autonomie collective. Il a exprimé l'espoir que le Groupe des 77 prendrait d'urgence des mesures pour adopter ces recommandations, de sorte qu'on puisse rapidement y donner suite.

68. Le Bureau a reconnu les efforts déployés à l'Assemblée générale des Nations Unies et à la CNUCED pour suivre attentivement tous les problèmes liés au transfert inverse de technologie. Rappelant que l'exode de personnel qualifié des pays en développement vers les pays développés affecte négativement la capacité et les possibilités de développement scientifique et technique des premiers et, par conséquent, leur développement économique et social, le Bureau a instamment demandé à la CNUCED, par l'intermédiaire de son Conseil du commerce et du développement de veiller à ce que le rapport qu'elle présentera à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies comporte non seulement des informations sur la marche de ses travaux mais aussi des propositions de mesures concrètes, accompagnées d'un calendrier, en vue de la surveillance de ce processus.

69. Le Bureau a rappelé la nécessité d'insister auprès des pays développés pour qu'ils appliquent comme le font déjà un grand nombre de pays en développement, les recommandations de l'Assemblée générale et la résolution 30/80 du Conseil d'administration du PNUD demandant un accroissement annuel d'au moins 14 p. 100 de leurs contributions volontaires afin qu'elles atteignent en 1986 un niveau compatible avec les besoins des pays en développement en matière de formation et de transfert de technologie.

### XIII. SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

70. Le Bureau a examiné les activités des sociétés transnationales dans les pays non alignés et autres pays en développement. Il a réaffirmé le droit inaliénable de tous les pays d'exercer leur souveraineté et leur contrôle de façon intégrale et permanente sur leurs ressources, naturelles et autres, et sur leurs activités économiques, y compris la possession et l'utilisation desdites ressources, le droit d'en disposer et celui de les nationaliser. Il a également réaffirmé le droit inaliénable des pays en développement d'exercer leur autorité sur les sociétés transnationales relevant de leur juridiction nationale, de les superviser, de les réglementer et de les nationaliser, conformément à leurs lois et règlements et à leurs principes et objectifs de développement.

71. Le Bureau a condamné le pillage impitoyable des ressources naturelles et humaines auquel se livrent les sociétés transnationales en Namibie, en Afrique du Sud, en Palestine et dans d'autres territoires encore occupés et soumis à la domination coloniale. A cet égard, le Bureau a déclaré qu'il était urgent d'adopter une stratégie internationale viable contre les sociétés transnationales qui opèrent dans les territoires colonisés, au détriment des peuples concernés 2/.

72. Le Bureau a relevé que le rapatriement des bénéfices des sociétés transnationales contribuait bien souvent à décapitaliser les pays en développement et constituait de fait un transfert inverse de ressources; c'est pourquoi il a vivement engagé les pays non alignés et autres pays en développement à établir une réglementation adéquate, tendant à éliminer ce phénomène.

73. Le Bureau a exprimé sa vive inquiétude devant la marche extrêmement lente et les résultats limités des travaux relatifs à l'élaboration d'un code de conduite qui régirait les activités des sociétés transnationales, notamment des travaux portant sur les questions qui présentent un intérêt spécial pour les pays en développement dont les pays développés entravent le progrès. Il a prié instamment les pays non alignés et autres pays en développement de tout faire pour accélérer ces négociations, y compris, le cas échéant, par le biais de la convocation en 1983 d'une conférence des Nations Unies qu'il faudrait dûment préparer.

### XIV. SOUVERAINETE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LES ACTIVITES ECONOMIQUES

74. Le Bureau a réaffirmé le droit inaliénable de tous les pays à la souveraineté et au contrôle permanents et intégraux sur leurs ressources, naturelles et autres, et sur toutes les activités économiques, y compris le droit de les posséder, de les utiliser et d'en disposer, ainsi que de les nationaliser. Il a déploré toutes les tentatives de recours à des politiques de pression, de coercition et de chantage en vue de saper la souveraineté des pays en développement et de porter atteinte à leurs droits fondamentaux. A cet égard, le Bureau a réaffirmé qu'il appuyait les mesures prises par les pays en développement, y compris les pays producteurs de matières premières, pour garantir à leurs exportations des prix justes et

---

2/ La Jamaïque a fait des réserves concernant la mention de la Palestine dans ce paragraphe.

rémunérateurs et accroître leurs recettes d'exportation. Il a également reconnu le rôle joué par les associations de producteurs et a dit estimer que le renforcement des associations existantes et la constitution d'associations analogues dans des secteurs où il n'y en a pas encore augmenteraient le pouvoir de négociation des pays en développement.

75. Le Bureau a exprimé son appui aux peuples qui sont soumis à la domination coloniale et à l'occupation étrangère et a réaffirmé le droit inaliénable de ces derniers d'exercer une souveraineté intégrale sur leurs ressources naturelles et sur leurs activités économiques. Il a rappelé le devoir de tous les Etats et peuples d'oeuvrer, individuellement et collectivement, à l'élimination des principaux obstacles à la liberté et aux aspirations légitimes des peuples.

#### XV. ALIMENTATION ET AGRICULTURE

76. Le Bureau a souligné l'importance de l'alimentation et de l'agriculture, secteur hautement prioritaire pour les pays en développement dans leurs efforts pour parvenir à l'autosuffisance. Il a exprimé sa profonde préoccupation devant l'aggravation de la situation alimentaire, déjà critique, à laquelle sont confrontés la plupart des pays en développement, en particulier les moins avancés, et qui se traduit pour eux par la faim et une malnutrition généralisées et par le détournement de leurs maigres ressources en vue de l'importation de produits alimentaires. A ce sujet, le Bureau a noté avec une grande préoccupation la dégradation constante de la situation alimentaire en Afrique. Il a rappelé qu'être à l'abri de la faim était un droit de l'homme fondamental et a souligné l'urgente nécessité d'éliminer la faim dans les meilleurs délais possibles. Il a lancé un appel pour que soient mises en oeuvre immédiatement les mesures envisagées dans les recommandations sur la politique alimentaire mondiale adoptées par divers organes et conférences internationaux, en particulier la Conférence mondiale de l'alimentation (1974) et la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (1979). Le Bureau a également souligné la nécessité urgente d'élaborer un programme à long terme en vue d'éliminer la faim et la malnutrition d'ici l'an 2000. Il a pris note avec inquiétude de l'absence de progrès concernant la mise en place d'un système de sécurité alimentaire mondiale intégré dans un système coordonné sur le plan international, de réserves alimentaires détenues sur le plan national et concernant la conclusion d'un nouvel accord international sur le blé. Le Bureau a prié instamment les pays développés de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour aboutir à des résultats positifs dans les négociations en cours sur ces questions.

77. Le Bureau a également fait état de sa préoccupation devant le fait que l'objectif de 10 millions de tonnes d'aide alimentaire, fixé dans la Convention relative à l'aide alimentaire, n'avait pas encore été atteint. Il a aussi insisté sur la nécessité d'envisager d'urgence la révision de cet objectif, compte tenu des besoins que l'on situe entre 17 et 18,5 millions de tonnes de céréales et qui constituent un précieux indicateur des besoins mondiaux en fait d'aide alimentaire pour 1985. Il a aussi insisté pour que l'on dissocie la Convention relative à l'aide alimentaire de l'Accord international sur le blé. Il a aussi instamment demandé que l'on continue à reconstituer chaque année la réserve alimentaire internationale de crise et a vigoureusement appuyé l'idée de conclure à cet égard une convention obligatoire fixée à 500 000 tonnes de céréales. Le Bureau a exprimé

sa préoccupation devant les difficultés auxquelles les institutions internationales compétentes en matière d'alimentation et d'agriculture font face sur le plan des ressources et a prié instamment tous les Etats de verser des contributions substantielles à ces institutions.

78. Le Bureau a réitéré l'appel lancé par les pays non alignés et autres pays en développement pour la mise en place d'un système de sécurité alimentaire tel qu'il est envisagé dans la déclaration de la sixième Conférence au sommet. Il a prié instamment les pays non alignés et autres pays en développement de prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer le rythme de la production alimentaire et agricole, de manière à atteindre le taux de 4 p. 100 par an et, dès que possible, l'autosuffisance nationale et collective. Le Bureau a insisté sur le fait que les efforts des pays en développement doivent être soutenus de manière large, efficace et intensifiée par la communauté internationale, notamment par les pays développés. Il a engagé tous les pays non alignés et autres pays en développement à continuer de prendre des mesures sur le plan national pour assurer une distribution plus rationnelle et plus équitable du revenu, ce qui permettrait d'élever le niveau nutritionnel des populations. Le Bureau a fait valoir qu'il était nécessaire que ces pays coopèrent entre eux pour tirer pleinement profit de leurs ressources complémentaires en matière de production agricole et alimentaire, et pour réduire leur dépendance vis-à-vis des pays développés.

79. Le Bureau a réaffirmé que les pays non alignés et autres pays en développement intéressés devaient adopter des stratégies alimentaires conformes à leurs plans et priorités nationaux. A cet égard, les ministres ont dénoncé la tendance qui semble se dessiner dans certains pays développés de lier l'assistance fournie au secteur alimentaire des pays en développement à une intervention dans l'élaboration des stratégies relatives au secteur alimentaire de ces pays.

80. Le Bureau a exprimé sa vive préoccupation devant l'absence de progrès en ce qui concerne la conclusion de l'accord international sur les céréales. A ce propos, il a réaffirmé l'importance vitale que revêt, pour les pays en développement, la conclusion urgente de cet accord.

81. L'accès aux sources de vivres étant un droit fondamental de tous les peuples, le Bureau s'est de nouveau rigoureusement élevé contre le fait que certains pays développés se servent de l'aide alimentaire comme d'une arme politique à l'endroit des pays non alignés et autres pays en développement.

#### XVI. DESERTIFICATION

82. Le Bureau a exprimé sa profonde inquiétude devant la désertification rapide en Afrique et dans d'autres parties du monde en développement et qui gêne les efforts de développement des pays, compromet la situation socio-économique des populations et affecte tout particulièrement la production vivrière. A cet égard, le Bureau a prié instamment la communauté internationale, les pays développés en particulier, d'intensifier leurs efforts et d'adopter d'urgence des mesures pour réduire l'acuité du problème de la désertification.

83. Le Bureau a manifesté sa profonde préoccupation devant la situation alimentaire critique que connaissent plusieurs régions du monde pour des raisons d'ordre climatique, notamment les pays de la région soudano-sahélienne, où la situation ne cesse de se détériorer. Il a invité instamment la communauté internationale à apporter d'urgence une assistance massive aux pays touchés.

#### XVII. ENERGIE

84. Le Bureau, reconnaissant le rôle crucial que joue l'énergie dans le développement des pays en développement, a souligné qu'il était vital qu'ils aient des approvisionnements énergétiques adéquats pour accélérer leur développement socio-économique.

85. Le Bureau a insisté sur le fait que la situation énergétique internationale exigeait aussi bien des mesures à court terme que des arrangements à long terme.

86. Il a lancé un appel en vue de l'adoption de mesures appropriées qui assureraient en priorité des livraisons d'énergie aux pays non alignés et autres pays en développement importateurs de pétrole, sans porter préjudice aux intérêts nationaux de quelque pays que ce soit. Le Bureau s'est félicité de la décision de l'OPEP d'accorder la priorité aux pays en développement en matière de livraisons pétrolières, de façon que ceux-ci puissent satisfaire leurs besoins et il a exprimé sa satisfaction devant les efforts consentis par les pays en développement exportateurs de pétrole pour diminuer l'acuité des problèmes auxquels font face les pays en développement importateurs de pétrole. Il a noté que certaines décisions avaient été prises dans le Programme d'action de Caracas en vue de la mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement, tant de type classique que non classique, et il a souligné que l'application effective de ces décisions exigeait des efforts concertés.

87. Le Bureau a lancé un appel pour une assistance internationale urgente de la part des pays développés, afin d'aider les pays en développement importateurs d'énergie à mettre en valeur et à développer leurs ressources énergétiques nationales, aussi bien classiques que non classiques, grâce à un accroissement substantiel des flux financiers et techniques, en particulier de la part des institutions multilatérales de financement du développement. A cet égard, le Bureau a jugé inadéquates les ressources dont dispose actuellement la Banque Mondiale pour des prêts dans le domaine énergétique et a déclaré qu'elles devaient être accrues par une augmentation de l'ensemble des crédits, sans détournement des fonds provenant d'autres sources. Par ailleurs la création d'une institution appropriée, par exemple une filiale de la Banque Mondiale pour les questions énergétiques, dotée d'une structure rationnelle en matière de prise des décisions, revêt une importance toute particulière. Il est aussi impératif que d'autres institutions dans le domaine énergétique accroissent sensiblement leurs prêts et en allouent de nouveaux. Les pays non alignés et autres pays en développement devraient prendre des initiatives concertées dans ce sens. Des accords de coopération régionale, tel celui de San José, pourraient utilement compléter ces mesures.

88. Après avoir analysé des résultats de la Conférence de Nairobi sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, le Bureau a instamment demandé la mise en oeuvre immédiate du Programme d'action, grâce à une mobilisation considérable de ressources financières et techniques supplémentaires, notamment par la prompte création de modalités comme les groupes consultatifs prévus dans le Programme d'action de Nairobi et par l'établissement d'un cadre institutionnel approprié, au sein de l'Organisation des Nations Unies, en vue de promouvoir l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans les pays en développement. Dans ce contexte, le Bureau a vivement engagé les pays non alignés et autres pays en développement à poursuivre leurs efforts lors de la réunion du Comité intérimaire sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui se tiendra à Rome en juin 1982. Le Bureau a noté qu'à court et à moyen termes ces sources d'énergie de substitution ne pourraient pas, dans la plupart des cas, remplacer les sources d'énergie de type classique en tant que base énergétique du développement économique et social.

89. Le Bureau s'est félicité de la proposition faite par le Président de l'Iraq à la sixième Conférence au sommet de créer un fonds international pour aider les pays en développement à compenser les effets négatifs de l'inflation qu'ils subissent au niveau des importations et en raison des ajustements du prix du pétrole. Cette proposition a été examinée dans ses grandes lignes par la réunion d'experts du Groupe des 77 qui a eu lieu à Bagdad en mars 1982. Le Bureau a prié instamment le Groupe des 77 d'assurer le suivi de cette proposition d'une importance vitale, afin qu'elle soit adoptée et fasse l'objet de négociations avec les pays développés, quel que soit leur système politique et économique.

#### XVIII. UTILISATION PACIFIQUE DE L'ENERGIE NUCLEAIRE

90. Le Bureau a noté avec satisfaction les préparatifs de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui se tiendra en 1983. A ce propos, il a invité instamment les pays non alignés et autres pays en développement à adopter les mesures nécessaires en vue de la préparation de cette Conférence et à prendre une part active aux travaux du Comité préparatoire afin que, dans ce domaine important de la coopération internationale, les travaux soient couronnés de succès.

#### XIX. DECENNIE DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS EN AFRIQUE

91. Le Bureau a réaffirmé son ferme soutien à la proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa trente-quatrième session, de la Décennie des transports et des communications en Afrique. Il a exprimé sa déception devant le niveau de l'assistance financière et technique mobilisée à ce jour par la communauté internationale en vue de la mise en oeuvre des programmes de la Décennie; aussi a-t-il insisté sur l'importance d'un engagement financier et technique de la communauté internationale et en particulier des pays développés, pour inscrire dans les faits les objectifs de la Décennie.

**XX. DROIT DE LA MER**

92. Le Bureau s'est félicité de l'adoption par la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, d'une convention globale établissant un régime juridique, international pour l'utilisation des océans ainsi que pour l'exploration et l'exploitation de leurs ressources et, en particulier, un régime international, y compris la création de l'autorité internationale des fonds marins, en vue de l'exploration et de l'exploitation des ressources minérales du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale. A cet égard, le Bureau noté avec satisfaction que la Jamaïque avait été choisie comme siège de l'Autorité internationale des fonds marins. Il est convaincu que la convention représente un acquis significatif dans la longue lutte des pays non alignés et autres pays en développement pour l'instauration du nouvel ordre économique international. Le Bureau a exprimé sa satisfaction du fait que la Convention reconnaît aux mouvements de libération nationale qui participent à la Conférence le droit de signer l'Acte final en qualité d'observateurs et de participer en tant que tels aux travaux de l'Autorité et qu'elle reconnaît à la Namibie, représentée par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, le droit d'être partie à la Convention. Celle-ci est, de l'avis du Bureau, une contribution importante au maintien de la paix. Le Bureau instamment demandé à tous les pays membres du Mouvement et du Groupe des 77 de signer la Convention dès qu'elle sera ouverte à la signature, de participer activement aux travaux de la Commission préparatoire et de ratifier la Convention dans les meilleurs délais, pour qu'elle puisse entrer en vigueur dans un proche avenir. L'adhésion de l'immense majorité de la communauté internationale à la Convention permettrait d'éviter que les pays industrialisés explorent la zone internationale du fond des mers et en exploitent inégalement les ressources par le biais de la conclusion de mini-traités, quelque forme qu'ils prennent, en marge du régime établi par la Convention.

93. Le rôle des sciences et techniques de la mer relatives à l'utilisation de ses ressources dans le cadre du nouveau droit de la mer est capital. A cet égard, le Bureau a appelé l'attention de tous les pays non alignés sur la résolution adoptée à l'initiative des pays en développement par la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et relative à la mise en place d'infrastructures marines, scientifiques et techniques dans les pays en développement. Il a invité ces pays à coopérer étroitement dans ce domaine. Il a également recommandé de créer à cette fin, après consultations, un groupe de coordination s'inspirant de celui qui existe.

94. Après avoir rappelé que les centres marins scientifiques et techniques, régionaux et nationaux, étaient un facteur clef pour le développement d'infrastructures, le Bureau a lancé un appel à toutes les organisations internationales compétentes, pour qu'elles collaborent à la création desdits centres.

**XXI. MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES**

95. Le Bureau a insisté une nouvelle fois sur l'importance de mettre en oeuvre les programmes et les décisions adoptées à diverses réunions du Mouvement des pays non alignés, concernant la coopération horizontale entre pays non alignés et autres pays en développement, dans le domaine de l'emploi et de la mise en valeur des

ressources humaines. Il a réaffirmé que les échanges d'information et d'expérience, la recherche et la coopération technique entre les pays non alignés et autres pays en développement étaient nécessaires pour promouvoir l'aide mutuelle et l'autonomie collective. A cet égard, il a souligné le profit que les pays en développement pouvaient retirer de la coopération au niveau sous-régional, régional et interrégional.

96. Le Bureau a demandé instamment la mise en oeuvre du programme triennal (1982-1984) de coopération technique entre pays non alignés et autres pays en développement dans le domaine de la formation professionnelle, de l'emploi et de la protection des travailleurs, adopté par la deuxième Conférence des ministres du Travail des pays non alignés et autres pays en développement qui a eu lieu à Bagdad en 1981.

## XXII. ROLE DE LA FEMME DANS LE DEVELOPPEMENT

97. Le Bureau a réaffirmé l'importance d'une mobilisation effective des femmes et de leur intégration au développement général, ainsi que la nécessité de leur participation authentique à tous les niveaux du développement national. Il a signalé la précieuse contribution des femmes à la réalisation des objectifs d'autosuffisance et de coopération économique entre pays en développement. A cet égard, il a souligné la nécessité d'appliquer les résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies et a dit qu'il était important à son sens que les résultats de l'enquête multisectorielle et pluridisciplinaire sur le rôle des femmes dans le développement, effectuée par l'Organisation des Nations Unies, soient présentés dans les délais prévus.

98. Le Bureau a prié instamment les pays non alignés et autres pays en développement d'intensifier leur coopération mutuelle sur la base du programme d'action adopté lors de la réunion des coordonnateurs tenue à La Havane en mai 1981 et les a aussi appelés à participer aux travaux préparatoires de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme, qui doit se tenir en 1985, ainsi qu'à rester en étroite coordination avant et pendant la Conférence, de manière à atteindre leurs objectifs communs.

99. A ce sujet, les ministres ont pris acte de la recommandation des pays coordonnateurs qui ont demandé au Centre international des entreprises publiques de Ljubljana de faire une étude sur le rôle de la femme dans les pays en développement et sur la coopération ainsi que l'échange d'information et d'expérience dans ce domaine.

## XXIII. LOGEMENT

100. Le Bureau s'est félicité de la décision prise à l'initiative de Sri Lanka par l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa trente-sixième session, de proclamer 1987 Année internationale du logement des sans-abri. De l'avis des ministres, cette Année internationale devrait permettre de sensibiliser l'opinion publique au plan local, national, régional et international, et de déclencher un processus susceptible de conduire à une amélioration sensible de la situation des sans-abri.

101. Après avoir pris note du travail appréciable et utile réalisé par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT), le Bureau a dit qu'il était convaincu que, par son ampleur et sa complexité, le problème des sans-abri exige une action coordonnée et concertée. Aussi a-t-il lancé un appel à tous les pays pour qu'ils accordent tout leur soutien, y compris tout l'appui financier possible, à l'Année internationale du logement des sans-abri.

#### XXIV. SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE DE QUELQUES PAYS EN DEVELOPPEMENT

102. Le Bureau a exprimé sa profonde préoccupation devant la situation tragique que traverse le Nicaragua après les graves inondations qui ont endeuillé la population et causé d'énormes dégâts à l'économie du pays.

103. Après avoir rappelé la résolution No 4 de la sixième Conférence au sommet, relative à l'aide et à la solidarité pour la reconstruction du Nicaragua, il a insisté sur la nécessité urgente d'apporter à ce pays toute l'aide possible sur le plan économique, technique, financier et humanitaire, afin de contribuer au redressement de son économie.

104. Le Bureau a donc prié tous les gouvernements et toutes les organisations internationales de porter immédiatement assistance au Nicaragua. Il leur a aussi demandé instamment de renforcer le Comité d'action pour la reconstruction du Nicaragua (CARN), créé par le Système économique latino-américain (SELA) à l'occasion de son cinquième Conseil.

105. Le Bureau a également exprimé sa solidarité avec le Yémen démocratique, qui a subi des revers et des dégâts considérables sur le plan matériel et humain à la suite d'inondations dévastatrices. Il a appelé tous les gouvernements et les institutions internationales à fournir d'urgence une aide au Yémen démocratique, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil économique et social.

106. Le Bureau a également exprimé sa solidarité vis-à-vis du Gouvernement et du peuple malgaches, à la suite des cyclones et inondations qui ont causé des dégâts considérables à l'économie de la République démocratique de Madagascar.

107. Il a prié les gouvernements et les institutions internationales et régionales d'apporter à Madagascar toute l'assistance nécessaire et de collaborer à son programme de redressement national, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

#### XXV. PAYS LES MOINS AVANCES

108. Le Bureau a fait valoir qu'il fallait que la communauté internationale prenne des mesures spéciales et apporte un appui soutenu et à grande échelle au développement des pays les moins avancés, qui sont dans une situation socio-économique désespérée et font face à de gigantesques problèmes structurels. A cet égard, il a constaté les résultats positifs de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris en septembre 1981, et a souligné l'urgente nécessité d'appliquer pleinement et sans tarder le nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, qui a été adopté à la Conférence. Le Bureau a prié instamment tous les pays et les institutions multilatérales d'adopter des mesures immédiates, concrètes

/...

et adéquates pour exécuter ce programme afin de promouvoir le développement socio-économique auto-soutenu des pays les moins avancés. Il a par ailleurs appelé instamment les pays non alignés et autres pays en développement à prêter une attention toute particulière aux pays les moins avancés afin que ceux-ci puissent participer effectivement et dans tous les domaines aux programmes de coopération économique entre pays en développement et en bénéficier.

#### XXVI. PAYS EN DEVELOPPEMENT SANS LITTORAL

109. Le Bureau a analysé la situation économique des pays en développement sans littoral et a pris note des facteurs qui ont influé de manière négative sur leurs efforts de développement. Il a fait observer que la création de moyens de transport et de communications, ainsi que d'autres infrastructures, efficaces et de tout type, réduirait le coût élevé des transports et les autres dépenses qu'endossent ces pays. A cet effet, il préconise l'application rapide des décisions pertinentes que le Mouvement des pays non alignés a prises en faveur des pays en développement sans littoral.

110. Tout programme ou toute action entrepris à cet égard et concernant un pays de transit le sera après consultation et approbation du pays de transit en cause.

#### XXVII. PAYS INSULAIRES EN DEVELOPPEMENT

111. Le Bureau a exprimé sa préoccupation devant l'absence d'actions tendant à la recherche urgente de solutions aux problèmes particuliers des pays insulaires en développement, notamment les plus petits d'entre eux. C'est pourquoi il a recommandé que le Groupe d'experts créé par la Conférence ministérielle de New Delhi pour étudier les mesures à adopter en faveur de ces pays, notamment la possibilité de créer un fonds de secours d'urgence, se réunisse avant la septième Conférence au sommet du Mouvement, afin de recommander l'adoption de mesures concrètes visant à alléger les difficultés économiques de ces pays.

#### XXVIII. PAYS LES PLUS GRAVEMENT TOUCHES

112. Le Bureau a exprimé sa vive préoccupation devant les difficultés économiques croissantes des pays les plus gravement touchés, qui restent exposés aux fluctuations économiques dues à des facteurs extérieurs échappant à leur contrôle et qui n'ont que peu ou pas de latitude pour opérer des ajustements méthodiques.

113. Le Bureau a lancé un appel pour que les résolutions et décisions relatives à ces pays qui ont été adoptées par les Nations Unies et par d'autres instances internationales soient appliquées promptement et efficacement. Il a aussi invité instamment la communauté internationale à prendre des décisions qui permettent d'adopter d'urgence des mesures concrètes et globales pour aider ces pays à surmonter les effets contraires de la crise économique actuelle.

#### XXIX. COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

114. Le Bureau réaffirmé l'importance de la coopération économique entre pays en développement en tant que moyen de promouvoir une utilisation rationnelle et efficace des ressources humaines, matérielles, financières et techniques disponibles, au profit du bien-être individuel et collectif des pays non alignés et

autres pays en développement. Il a souligné la complémentarité des économies des pays en développement et la nécessité d'identifier, d'inventorier et d'exploiter les immenses possibilités de coopération existant entre ces pays, dans leur intérêt mutuel. Il a réaffirmé sa conviction qu'une telle coopération contribuera au développement de la solidarité et de l'autonomie collective des pays non alignés et autres pays en développement et leur permettra d'être moins vulnérables aux pressions des pays développés, ainsi que d'accroître leur pouvoir de négociation dans le dialogue avec les pays développés et, dans un même temps, de diversifier leurs relations économiques. A ce propos, il a fait valoir qu'il était urgent d'appliquer pleinement les principes directeurs pour le renforcement de l'autonomie collective figurant dans la résolution 7 de la sixième Conférence au sommet, ainsi que dans d'autres décisions pertinentes du Mouvement des pays non alignés. Les ministres ont en outre souligné l'importance de renforcer la coopération sous-régionale, régionale et inter-régionale entre pays en développement. Ils ont constaté avec satisfaction que, dans le cadre du Programme d'action des pays non alignés, plus de 43 réunions s'étaient tenues dans différents domaines de coopération.

115. Le Bureau s'est félicité du Programme d'action pour la coopération économique entre pays en développement, adopté par le Groupe des 77 à la réunion de haut niveau qu'il a tenue à Caracas en mai 1981 et s'est engagé à lui apporter tout son soutien sur le plan politique. Il s'agit là d'un pas important sur la voie de la mise en pratique du principe d'autonomie collective et d'une meilleure utilisation des complémentarités économiques existant entre les pays en développement. Le Bureau s'est aussi félicité de l'élan déjà confirmé pour la mise en oeuvre du Programme d'action de Caracas, grâce à la tenue en 1982 d'un certain nombre de réunions de suivi regroupant experts et responsables. Il a insisté sur la nécessité d'accélérer ce processus, en vue d'assurer une mise en oeuvre efficace du Programme.

116. Le Bureau a pris acte de la proposition, présentée par la République populaire démocratique de Corée, le Mali, le Cap-Vert, le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda, le Bénin, le Panama, l'Equateur, le Nicaragua, Madagascar, le Tchad, le Zimbabwe et la Haute-Volta, de tenir une conférence au sommet des pays non alignés et autres pays en développement sur la coopération Sud-Sud et a prié le Bureau de coordination de New York d'étudier cette proposition de façon approfondie, de sorte que les chefs d'Etat puissent éventuellement l'examiner

#### XXX. PROGRAMME D'ACTION POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE

117. Après avoir analysé les résultats de la quatrième Réunion des pays coordonnateurs du Programme d'action pour la coopération économique entre pays non alignés, le Bureau a salué les efforts déployés, qui ont permis de réaliser des progrès considérables dans la mise en oeuvre des principes directeurs énoncés lors de la sixième Conférence au sommet. Il a également mis en relief les résultats obtenus lors des réunions organisées dans divers secteurs de coopération. On a pu ainsi cerner les priorités et ébaucher des projets viables pour promouvoir la coopération entre pays en développement. Le Bureau a noté par ailleurs que ces réunions avaient utilement contribué à la coordination et au renforcement du pouvoir de négociation des pays non alignés dans différentes instances et organisations internationales.

118. Le Bureau a fait siennes les recommandations de la quatrième Réunion des pays coordonnateurs, qui figurent dans le rapport final, ainsi que dans les rapports présentés par les coordonnateurs dans différents domaines de coopération. Il a en même temps souligné la nécessité d'accélérer le rythme de mise en oeuvre du Programme d'action, grâce à la prompte application de mesures concrètes et délimitées dans le temps et il a lancé un appel pour que les pays fassent davantage preuve de volonté politique et de sens de l'engagement.

119. Le Bureau a tout particulièrement insisté sur ce qui suit :

a) Le Programme d'action pour la coopération économique des pays non alignés et le Programme d'action de Caracas formulé par le Groupe des 77, doivent être harmonisés et coordonnés, de manière à se renforcer mutuellement;

b) Tous les programmes de coopération économique doivent être mis en oeuvre selon un calendrier, notamment ceux où les bénéfices découlant de la coopération mutuelle pourraient se concrétiser à court terme;

c) Il faut adopter d'urgence des mesures, entre autres pour rendre opérationnel le Fonds pour le développement économique et social et pour mener à bien les études préliminaires en vue de la création d'une banque pour les pays en développement. L'insuffisance de ressources financières disponibles pour exécuter des projets de développement multilatéraux est en effet considérée comme l'un des principaux facteurs responsables des progrès limités que l'on enregistre dans plusieurs domaines de coopération.

120. A cet égard, le Bureau a montré un grand intérêt pour la proposition ébauchée à la Jamaïque, en mars 1982, par les experts du Groupe des 77 de créer une banque pour les pays en développement, afin de faciliter la réalisation d'opérations conjointes et de projets de développement et de soutenir la balance des paiements. Il a exprimé l'espoir que le Groupe des 77 prendra les mesures nécessaires afin que cette banque puisse être créée sans tarder.

121. Le Bureau a pris acte avec satisfaction du rapport sur le Colloque international des organisations commerciales d'Etat des pays en développement qui s'est tenu à Ljubljana du 29 mars au 2 avril 1982, conformément aux recommandations pertinentes de la Conférence au sommet de La Havane et de la Conférence ministérielle des pays non alignés de New Delhi. Ce colloque avait été organisé par le Centre international des entreprises publiques des pays en voie de développement.

#### XXXI. PROPOSITIONS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE MADAGASCAR

122. Rappelant les propositions relatives aux fonds monétaire, de stabilisation et pour le développement, présentées par le Président de la République démocratique de Madagascar à la sixième Conférence au sommet de La Havane, le Bureau a invité les pays coordonnateurs dans les secteurs monétaire et financier à formuler des recommandations à ce sujet en vue de la septième Conférence au sommet des pays non alignés.

APPENDICE I

Discours inaugural prononcé par S. Exc. Isidoro Malmierca, ministre  
des relations extérieures de la République de Cuba

Nous ouvrons aujourd'hui la réunion du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, réunion préparatoire au septième sommet qui doit avoir lieu à Bagdad (Iraq), au mois de septembre prochain.

Avant de commencer les séances de cette réunion, notre premier devoir est de présenter au Gouvernement et au peuple algériens, par l'intermédiaire de la délégation distinguée qui les représente dans cette salle, nos sincères condoléances à l'occasion du décès de Mohamed Seddik Benyahia. Lutteur infatigable, il a oeuvré pour libérer l'Algérie du joug colonial; il a combattu sans relâche pour la paix et le progrès social; sa personnalité prestigieuse se détache dans le Mouvement des pays non alignés et sur la scène internationale.

Benyahia est mort en servant dignement la cause de la paix qu'il voulait rétablir entre deux pays membres du Mouvement engagés dans une lutte fratricide dont leurs peuples respectifs ne firent aucun profit mais qui, au contraire, hypothèque leur avenir et ne leur apporte que destruction, deuil et douleur.

La perte irréparable qu'est la mort de Benyahia donnera, nous l'espérons, un nouvel élan à la recherche de l'entente et de la paix entre les deux pays - souhait sincère des membres du Mouvement.

J'invite les distinguées délégations à observer une minute de silence à la mémoire de Mohamed Seddik Benyahia.

En ouvrant cette réunion du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, je tiens à vous redire tout le plaisir que nous éprouvons à vous avoir parmi nous et à pouvoir vous offrir toute notre hospitalité.

Au nom de notre gouvernement révolutionnaire, de notre délégation, en mon propre nom et, plus particulièrement au nom du général Fidel Castro, président du Conseil d'Etat et du Conseil des ministres de la République de Cuba, président du Mouvement des pays non alignés, permettez-moi de vous offrir notre accueil le plus cordial et de vous souhaiter un séjour heureux et fructueux dans notre pays.

Le Bureau de coordination est devenu sans aucun doute un instrument important et efficace de notre Mouvement. Créé en 1973 par la Conférence au sommet d'Algérie, il s'est réuni pour la première fois moins de deux ans après, dans notre capitale, La Havane. Depuis lors, ce premier organe politique permanent de coopération entre les pays du tiers monde a travaillé activement et de façon systématique, ce qui a permis aux non alignés de coordonner leurs initiatives et leurs actions pour faire face aux problèmes internationaux urgents; ils ont ainsi contribué à l'application des décisions des conférences des chefs d'Etat, ils ont apporté leur solidarité et leur soutien aux mouvements de libération nationale et à ceux des pays qui ont été victimes de l'hostilité et de l'agression des impérialistes.

Le nombre des membres du Bureau et son mandat ont été élargis au cinquième sommet qui a eu lieu au Sri Lanka, et la sixième conférence au sommet de La Havane a aussi augmenté sa composition de façon qu'elle corresponde à l'accroissement quantitatif du Mouvement.

Le Bureau de coordination a perfectionné ses méthodes de travail, ce qui ressort de l'examen du rapport que son Président a présenté à l'Organisation des Nations Unies, témoignage de l'activité intense et fructueuse que le Bureau a déployée ces trois dernières années.

Actuellement, le Bureau de coordination comprend les représentants de 34 pays; le fait qu'assistent à cette réunion 92 délégations de pays membres, observateurs et invités, dont les 34 membres du Bureau, le fait que 42 d'entre elles sont présidées par leurs ministres des affaires étrangères, indique bien l'importance extraordinaire de cette session.

Nous sommes très honorés de la présence dans notre pays de tant de personnalités et nous ferons tout dans la mesure de nos modestes moyens, pour que leur soient accordées toute l'attention et toutes les facilités voulues pour que leur séjour soit agréable à Cuba et leur travaux couronnés de succès.

Notre peuple est conscient de toute l'importance que revêt votre visite, vous qui dans bien des cas venez de contrées fort lointaines; il vous offre un accueil chaleureux sur cette terre inondée de lumière et d'espérance, bien en sécurité grâce au mouvement transformateur et irréversible de la Révolution.

Le Bureau de coordination se réunit à La Havane à un moment où les tensions et les dangers s'aggravent de façon aiguë dans les relations internationales.

Depuis le sixième sommet, le processus de détente a connu une détérioration rapide, la course aux armements, notamment nucléaires, a atteint des niveaux alarmants, et les dépenses matérielles, financières et en ressources humaines affectées aux activités militaires pourraient servir de meilleures causes.

Il nous faut sauver la détente dans les relations internationales, quitter le chemin dangereux qui peut mener à l'holocauste de l'humanité et créer un climat de paix qui s'étende à toutes les régions et profite à tous les peuples.

La lutte pour la paix et pour un ordre économique juste devient de plus en plus, pour le Mouvement des pays non alignés, la question fondamentale; cette idée n'a peut-être jamais pris autant de relief qu'aujourd'hui.

Le plus alarmant, c'est le peu d'intérêt que certaines puissances manifestent à l'égard des négociations sur le désarmement; ce sont aussi les tentatives faites pour imposer des politiques à partir d'une position de force ou grâce au recours à la force, l'emploi systématique de menaces, de pressions et du chantage et le recours à un langage arrogant, agressif qui n'est pas de mise dans les relations entre Etats souverains.

A cela s'ajoutent les tentatives faites pour remettre en vigueur d'anciennes alliances militaires, pour en renforcer d'existantes et pour en créer de nouvelles, ce qui ne peut qu'aggraver le climat d'insécurité ainsi que les actions déstabilisantes et diverses formes de coercition et d'ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats.

Cette politique irresponsable suscite une atmosphère propice aux agissements des régimes les plus réactionnaires et les plus agressifs. Israël annexe les territoires arabes occupés; Pretoria augmente la fréquence de ses incursions armées contre les Etats de première ligne, tout en maintenant son occupation illégale de la Namibie et d'une partie du territoire de la République populaire d'Angola; d'autres puissances enfin recourent à la force pour conserver leurs territoires coloniaux.

Notre réunion se tient dans les Caraïbes, partie durement frappée de notre Amérique dont José Marti signalait en son temps qu'elle s'étendait depuis le Rio Bravo jusqu'à la Patagonie; et c'est dans cet extrême sud de notre Amérique que l'impérialisme britannique, dans une tentative brutale pour y maintenir à tout prix le colonialisme, a envoyé une machine de guerre colossale en Atlantique Sud, croyant à une guerre à l'eau-de-rose et à une rapide capitulation. Mais le peuple argentin donne toutes les preuves de ce que peut faire un peuple qui défend le sol de la patrie.

Les pertes en vies humaines provoquées par le conflit des Iles Malvinas - atteinte évidente au droit de l'Argentine à la souveraineté sur une partie de son territoire - menacent d'être considérables, si l'on en juge par les combats acharnés qu'annoncent les agences de presse internationales.

En un geste d'arrogance typiquement colonial, l'empire britannique, de connivence avec les Etats-Unis, rejette le cessez-le-feu et la reprise des négociations.

La prétendue alliance des Etats-Unis avec l'Amérique latine devant une agression extérieure au continent, la doctrine Monroe, le Traité interaméricain d'assistance mutuelle, l'Organisation des Etats américains n'attendent plus qu'une belle oraison funèbre.

Jamais l'hypocrisie d'une politique n'a été ainsi démasquée! De négociateur en apparence impartial, les Etats-Unis se sont changés, comme par magie, en allié principal d'une des deux parties.

Cuba a exprimé son soutien indéfectible au Gouvernement argentin et a fait savoir qu'il se tenait prêt, avec les autres peuples latino-américains, à offrir l'aide qui serait nécessaire en ce moment crucial.

Le Mouvement des pays non alignés a réaffirmé, à de nombreuses occasions, qu'il soutenait la souveraineté argentine sur les Iles Malvinas. Dès les premiers jours de la crise, il a réaffirmé sa position et il a exprimé l'espoir que l'on puisse arriver à une solution négociée. Malheureusement, l'agression anglo-nord-américaine contre l'Argentine continue.

Il est de notre devoir de renforcer notre solidarité avec l'Argentine et de demander un règlement pacifique et permanent du conflit, qui reconnaîtrait la souveraineté argentine et respecterait les droits des habitants des Iles.

Mais les Malvinas ne sont pas le seul cas de colonialisme anachronique en Amérique latine. On refuse au peuple frère de Porto Rico son autodétermination et son indépendance. Des décennies de domination coloniale n'ont pas réussi à effacer l'identité nationale et culturelle de ce peuple latino-américain. L'application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale au cas de Porto Rico mettra fin à une situation injuste et éliminera un élément de controverse dans les relations entre les deux hémisphères.

La situation tendue en Amérique centrale et aux Caraïbes constitue un autre facteur de violence exacerbée dans la région; la situation n'a cessé d'empirer durant ces derniers mois, malgré les efforts déployés par certains gouvernements de la région pour apporter des solutions politiques négociées aux conflits de la région.

En fait, ces conflits sont provoqués par l'attitude négative du Gouvernement des Etats-Unis qui refuse de reconnaître le droit souverain des peuples d'Amérique centrale et des Caraïbes à décider de leur propre destin et à rejeter des décennies de gouvernements dictatoriaux et oligarchiques, qui se sont enrichis en jouant leur rôle de valets de l'impérialisme.

Les menaces constantes qui pèsent sur le Nicaragua et la Grenade, le renforcement du blocus économique contre Cuba, les manoeuvres militaires continuelles et l'utilisation d'un langage agressif et hostile contre ces pays conspirent contre la stabilité, la sécurité et la paix dans cette région.

Le Gouvernement nicaraguayen a présenté, avec calme et sérieux, au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies des propositions concrètes qui pourraient conduire à une normalisation des relations dans la région. Le Président du Mexique, M. José López Portillo, a également proposé un plan tendant à apporter une solution politique négociée aux différends entre les Etats-Unis et les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes.

Cependant, jusqu'ici, ces propositions n'ont pas bien été accueillies à Washington.

Le peuple nicaraguayen se trouve actuellement dans une situation réellement dramatique en raison des pluies torrentielles qui ont inondé une grande partie du territoire occasionnant d'importants dégâts matériels et faisant de nombreuses victimes.

Nous voudrions profiter de cette occasion pour exprimer au Gouvernement et au peuple nicaraguayens, par l'intermédiaire de leur délégation, nos sentiments les plus profonds de solidarité et pour demander à tous les pays membres de notre mouvement d'accorder au Nicaragua un appui matériel aussi substantiel que possible, compte tenu de la situation tragique à laquelle il est confronté.

Actuellement, dans cette région, il faut tout d'abord régler le conflit d'El Salvador. Les élections qui se sont tenues dans ce pays, loin d'avoir fait progresser la paix, semblent avoir rendu la situation encore plus complexe en facilitant l'arrivée au pouvoir des forces de droite les plus extrémistes.

Il convient d'appliquer le principe de non-ingérence et de respecter le droit des peuples à l'autodétermination.

Il ne pourra y avoir de paix à El Salvador, si ce n'est celle des cimetières, tant qu'il ne sera pas mis fin à la violence organisée qui est exercée contre le peuple salvadorien et que le droit de toutes les forces politiques représentatives, notamment le FMLN-FDR, de participer aux décisions concernant l'avenir du pays, ne sera pas reconnu.

Dans d'autres régions du monde, la situation n'est pas moins grave ni moins délicate.

L'aggravation de la situation au Moyen-Orient a suscité la convocation d'une réunion extraordinaire du Bureau de coordination qui s'est tenue récemment au Koweït, sur l'invitation généreuse du gouvernement de ce pays. Les décisions prises à cette réunion et le plan d'action qui y a été approuvé constituent une base solide pour les activités futures.

Je voudrais souligner que le Mouvement non aligné rejette tout accord de paix négocié sans la participation du peuple palestinien et des pays arabes intéressés, l'introduction de forces étrangères dans le Sinaï et tout acte tendant à reconnaître l'annexion illégale de Jérusalem et des hauteurs du Golan par Israël.

Nous nous devons plus que jamais de réaffirmer notre soutien à la cause palestinienne et au droit du peuple palestinien de créer sa propre patrie dans le territoire dont il a été spolié et de participer à toute négociation concernant son avenir et le conflit du Moyen-Orient par l'intermédiaire de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine.

L'attaque lancée par Tel-Aviv contre les réacteurs nucléaires installés à des fins pacifiques en Iraq et ses agressions constantes contre le Liban indiquent que nous devons nous attendre à de nouvelles interventions militaires plus importantes d'Israël contre les pays voisins. L'accord stratégique signé avec Washington et les installations mises à la disposition des forces des Etats-Unis par certains Etats de la région font partie d'une seule et même politique.

Il est regrettable que le conflit entre l'Iraq et l'Iran se poursuive après plus de 20 mois, au cours desquels les deux peuples ont essuyé des pertes énormes et les risques d'extension et de complication du conflit se sont accrus. Cette guerre a servi de prétexte aux Etats-Unis pour accroître sans cesse le nombre de leurs forces de déploiement rapide dans le Golfe et pour augmenter leurs forces militaires et nucléaires dans l'océan Indien avec les risques que cela comporte pour la sécurité et la paix dans ces deux zones.

Israël est, avec ses alliés impérialistes, le grand gagnant de cette guerre qui affaiblit d'importants piliers de la lutte antisioniste, au détriment de l'unité arabe et de l'appui sans réserve dont a tellement besoin le peuple palestinien, patient et héroïque.

Le danger d'une extension de la guerre à d'autres Etats augmente incontestablement, de même que celui d'une intervention dans le conflit des puissances impérialistes qui auraient ainsi un prétexte pour occuper les territoires arabes, ce qui représenterait une menace évidente pour l'indépendance de nombreux Etats et une aggravation considérable de la situation dans la région, risquant de donner une dimension nouvelle au conflit.

Nous ne pouvons pas faire abstraction de ces risques énormes ni ignorer le fait que la poursuite de cette guerre a des incidences sur les activités de notre Mouvement et en aura encore plus à l'avenir.

C'est pourquoi nous jugeons nécessaire d'adresser à nouveau notre appel le plus pressant aux Gouvernements iraquien et iranien pour qu'ils mettent fin le plus rapidement possible à leur conflit.

Depuis le début de la guerre entre l'Iraq et l'Iran, le Mouvement non aligné s'est constamment efforcé d'apporter une solution négociée au conflit compte tenu des droits revendiqués et des principes affirmés.

Quelques heures après l'ouverture des hostilités, le président Fidel Castro, en sa qualité de président du Mouvement, a envoyé une lettre au gouvernement de chacun des deux Etats, en le priant instamment de cesser le combat qui, outre qu'il occasionne des pertes énormes aux peuples iraquien et iranien, met en péril la paix et la sécurité internationales et constitue une menace pour les peuples du tiers monde et le Mouvement non aligné.

Depuis le mois de septembre 1980, nous avons, à plusieurs reprises, rappelé aux deux gouvernements que la recherche d'une solution permanente au conflit et d'une paix durable ne pouvait se faire que par la voie de négociations conduisant à la cessation des hostilités, dans des conditions justes et honorables.

Toute paix obtenue par une victoire militaire ne durerait que le temps nécessaire au vaincu pour reprendre des forces et recommencer la lutte.

Maintes et maintes fois, la commission du Mouvement composée de représentants de Cuba, de l'Inde, de la Zambie et de l'OLP s'est rendue dans la zone de combat et a procédé à des échanges de vues avec les belligérants en ne ménageant aucun effort pour trouver une solution pacifique, juste et honorable au conflit.

Lors des réunions du Bureau de coordination qui se sont tenues à New York, nous avons informé systématiquement les pays membres du Mouvement des résultats de nos négociations; nous avons constamment déclaré, et nous le réaffirmons aujourd'hui, que nous ferons tout en notre pouvoir, lorsque notre intervention sera sollicitée, pour contribuer à mettre fin à cette situation pénible dans laquelle se trouvent les peuples iraquien et iranien.

En Namibie, les Etats-Unis et les autres pays occidentaux membres du Groupe de contact ne tiennent pas compte de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, au lieu d'utiliser les moyens dont ils disposent pour faire pression sur l'Afrique du Sud, afin qu'elle accepte une solution négociée conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ils jouent le jeu de Pretoria qui cherche à empêcher le peuple namibien de triompher et d'accéder à une indépendance authentique.

En l'absence d'autres options, la SWAPO, seul représentant légitime du peuple namibien, est en droit de poursuivre la lutte armée pour que la Namibie, y compris Walvis Bay, obtienne une indépendance qui respecte pleinement son intégrité territoriale et exclue la présence sur son territoire de forces militaires sud-africaines.

Depuis la réunion extraordinaire du Bureau de coordination à Alger, en mars de l'année dernière, le Mouvement des pays non alignés dispose d'un diagnostic correct de la situation et d'un excellent plan d'action.

La position ferme et courageuse que les Etats de première ligne - l'Angola, la Zambie, le Zimbabwe, la Tanzanie, le Botswana et le Mozambique - ont adoptée fait que l'Afrique du Sud les attaque et les Etats-Unis ont des visées sur eux.

C'est pourquoi il est si important de réaffirmer notre entière solidarité avec les Etats de première ligne, en particulier l'Angola et le Mozambique qui soutiennent le plus fort de l'attaque sud-africaine.

Le régime de l'apartheid forme, entraîne, arme et envoie au Mozambique des bandes de contre-révolutionnaires qui envahissent le territoire de ce pays et y commettent des actes de sabotage et des attentats pour tenter vainement d'entraver l'effort remarquable de reconstruction et de développement réalisé par le peuple héroïque et courageux qui nous en sommes persuadés, comme il a vaincu les oppresseurs colonialistes, mettra également en déroute les agents de Pretoria.

Le régime raciste de Pretoria se sait condamné. La révolte croissante des masses noires d'Afrique du Sud, sous la direction de l'African National Congress (ANC), montre que la majorité exploitée progresse inexorablement vers l'abolition du pouvoir exercé par la minorité blanche qui l'exploite. Nous faisons nôtres les décisions visant à soutenir l'ANC que les dirigeants des Etats de première ligne ont adoptées à Maputo à la réunion qu'ils y ont tenue en mars dernier.

La lutte héroïque, opiniâtre et courageuse que le peuple sahraoui mène pour sa libération a bénéficié d'un appui croissant et sa légitimité est de plus en plus reconnue.

Le peuple sahraoui a montré, de manière exemplaire, la force imposante que possèdent les droits légitimes lorsque c'est un peuple courageux qui les fait valoir.

L'ingérence croissante dans la région des impérialistes américains qui ont fourni aux forces d'occupation du matériel et des armes perfectionnés ne fera qu'aggraver la situation. Cuba qui reconnaît la République arabe sahraouie démocratique considère comme la sienne toute victoire politique, diplomatique et militaire remportée par ce peuple frère.

Le peuple frère de Libye a été victime d'agressions militaires de la part des Etats-Unis impérialistes qui ont violé ses eaux territoriales et son espace aérien national et voit sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance constamment menacées. Nous nous devons d'affirmer notre entière solidarité avec le peuple et le Gouvernement libyens pour les aider à défendre les résultats acquis et la politique de non-alignement à laquelle ils se conforment scrupuleusement.

Nous sommes préoccupés par la situation en Asie du Sud-Ouest qui met en péril la paix et la stabilité de la région et risque de compromettre la paix et la sécurité internationales. Cuba estime que la cessation des agressions contre la République démocratique d'Afghanistan et des ingérences dans ses affaires intérieures constitue une condition indispensable à un règlement équitable.

Nous rendons hommage aux efforts réalisés par les pays intéressés, avec la participation du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de son représentant, et nous invitons instamment tous les Etats à prendre des mesures visant à user des conditions qui garantissent la paix, l'équilibre et la stabilité dans la région, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et par le Mouvement non aligné.

Les tensions et les conflits en Asie du Sud-Est constituent un autre sujet de préoccupation. Les agressions, les actes d'hostilité et les menaces contre le peuple héroïque du Viet Nam qui ont pour objet de l'empêcher de développer son pays conformément à ses intérêts légitimes, continuent ainsi que les agressions et les menaces contre les peuples du Laos et du Kampuchea. Il convient de poursuivre les efforts visant à promouvoir le dialogue entre les Etats de la région pour parvenir à un règlement des différends dans un climat de compréhension et de respect mutuel ainsi que dans un esprit de paix, de sécurité, de stabilité et de coopération.

De même, dans la lointaine Asie, le peuple coréen lutte pour la réunification pacifique de sa patrie sans intervention étrangère. Il lutte pour obtenir le départ de toutes les forces nord-américaines de la péninsule coréenne. Il s'agit là d'un objectif juste que nous devons fermement soutenir.

Nous soutenons également le peuple chypriote résolu à défendre l'intégrité territoriale, l'indépendance et la politique de non-alignement de son pays et nous espérons qu'une solution rapide sera trouvée à ce conflit.

Comme on peut le constater, les crises, les tensions et les conflits sont nombreux dans le monde, ce qui accroît l'importance du rôle que peut jouer et joue effectivement notre mouvement dans les relations internationales en tant que force puissante et facteur d'indépendance. Cela explique les nombreuses tentatives faites par l'impérialisme pour nous diviser, saboter nos réunions et nous empêcher de faire des interventions et des déclarations progressistes et anti-impérialistes.

Ce n'est pas par hasard que les diplomates nord-américains, cherchant à dicter à nos réunions le genre et le caractère des décisions à y adopter, s'emploient à envoyer aux missions et ministères des affaires étrangères des pays membres du Mouvement non aligné des lettres insolentes qui constituent une forme grossière de pression. Un exemple en est l'amendement Moynihan, approuvé par le Congrès américain, qui prévoit de couper l'aide économique à tout pays non aligné qui ne s'oppose pas aux critiques adressées aux Etats-Unis dans les documents du Mouvement. Avec un aplomb incroyable, les Etats-Unis s'érigent, dans ces lettres, en défenseurs des "principes fondamentaux" du non-alignement et en juges de nos actions, proposant une version du non-alignement qui sert leurs intérêts.

La réalité apparaît dans toute sa clarté dans les déclarations et les conférences de presse des porte-paroles influents de ces forces. Ce qui les gêne, c'est l'existence même de ce mouvement indépendant et ses positions de solidarité sans faille avec le peuple palestinien, le peuple namibien, les Sahraouis, les Portoricains; c'est sa lutte pour la paix et le désarmement et pour un nouvel ordre économique international; c'est sa défense de l'Organisation de l'unité africaine, de l'Organisation des Nations Unies et des autres instances fondées sur les principes démocratiques, en somme son aspiration à un monde libéré de l'impérialisme, du racisme, du colonialisme et du néo-colonialisme, un monde qui ne connaîtrait ni hégémonie et alliances militaires agressives.

Pour masquer la nature véritable de leurs actions, les pays impérialistes cherchent à placer toutes les actions dirigées contre nos peuples dans le cadre de leur antagonisme avec les pays socialistes. Ainsi appliquent-ils le schéma "Est-Ouest" à leurs alliances avec Israël et l'Afrique du Sud, à leur soutien à l'Angleterre contre les justes revendications de l'Argentine, à leur intervention en Amérique centrale, au développement de leurs forces de déploiement rapide et à l'acquisition de bases dans des pays d'Afrique du Nord et de la péninsule arabique. Cette propagande n'a d'autre but que de neutraliser notre action.

La Réunion ministérielle du Bureau de coordination constitue une excellente occasion de réaffirmer, à la veille du septième Sommet, que les peuples et, par conséquent, le Mouvement des pays non alignés n'ont pas de plus grande préoccupation actuellement que la menace à la paix mondiale.

Depuis sa création, le Mouvement s'est toujours préoccupé de préserver la paix car il s'agit là d'une condition sine qua non de stabilité dans un monde où prévalent toujours l'injustice, les antagonismes, l'exploitation et l'oppression et où les puissances impérialistes dans leur arrogance cherchent sans aucune pudeur à dominer le monde.

Une bonne partie de l'humanité, notamment dans le tiers monde, manque cruellement de nourriture, d'écoles, d'hôpitaux, de soins médicaux. Pauvres hères qui languissent et qui meurent sans même le droit à une poignée de terre sur leur tombe, parias, sans travail, mendiants, victimes innocentes de systèmes sociaux d'exploitation coloniale ou néo-coloniale, héritage direct du colonialisme, du capitalisme et de l'impérialisme.

Face à cette fresque dantesque, nos peuples assistent abasourdis à la course effrénée aux armements favorisée par la politique impérialiste d'agression et son bellicisme.

Les Etats-Unis consacrent annuellement plus de 225 milliards de dollars aux dépenses militaires, ce qui représente 45,14 p. 100 du total des dépenses militaires mondiales.

Plus de 83 000 personnes meurent de faim chaque jour, alors que trois sociétés transnationales extraient à elles seules chaque jour de nos pays un bénéfice net de 28 millions de dollars. Le rythme de l'endettement des pays du tiers monde auprès des banques occidentales augmente à un rythme tel qu'en 1981 cette dette s'élevait à plus de 524 milliards de dollars.

Par ailleurs, il convient, au risque de choquer, de signaler que 46 000 enfants en moyenne meurent chaque jour dans le tiers monde, à raison de 30 par minute, de faim, de malnutrition et du manque de soins médicaux.

Qui réussira à persuader les parents de ces enfants que la cause de leurs malheurs n'est pas le système qui les exploite? Qui les convaincra que le changement de leur destin ne passe pas par le changement radical des structures socio-économiques qui les condamnent pour la vie à la faim, à la misère et à l'exploitation?

Chaque jour, les sociétés transnationales commercialisent 85 à 90 p. 100 du cacao, du thé, du café, du tabac, du blé, du coton, des produits forestiers des pays sous-développés et 90 à 95 p. 100 de leur fer et de leur bauxite.

En échange, elles laissent derrière elles un milliard et demi de sous-alimentés.

Au même moment, le monde ne dépense pas moins d'un milliard 300 millions de dollars par jour en dépenses militaires.

La moitié des ressources ainsi consacrées chaque jour aux dépenses militaires suffirait pour financer le programme d'éradication totale du paludisme, maladie qui touche 66 pays dans lesquels vit le quart de l'humanité et qui tue en Afrique seulement, plus d'un million d'enfants par an.

Cet appauvrissement croissant et brutal de larges masses de l'humanité se projette sur la toile de fond d'une aggravation des tensions et de la crise économique mondiale.

L'histoire est riche en événements qui montrent que pendant les périodes de crise, l'impérialisme n'a pas hésité à recourir à la force, même en temps que palliatif, pour résoudre ou atténuer ses difficultés.

Rien ne nous garantit que la course fébrile aux armements ne nous conduira pas de nouveau à une guerre généralisée.

La course aux armements non seulement constitue une grave menace pour la paix mondiale et augmente les risques d'une guerre qui peut aboutir à la fin de l'humanité, mais aussi crée des conditions d'instabilité qui ne permettent ni de régler les problèmes tragiques et accablants que pose le sous-développement ni d'enregistrer des progrès dans les revendications des travailleurs des pays industrialisés et la conquête des droits auxquels ils aspirent.

Depuis sa création, le Mouvement des pays non alignés s'est prononcé et a lutté dans toutes les instances pour l'adoption de mesures concrètes et véritables de désarmement. La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a été organisée en 1978 à l'initiative du Mouvement. Les espoirs placés dans les résultats de cette session ont été rapidement déçus avec la fin de la détente, l'accroissement des tensions internationales, la course aux armements, les menaces impérialistes, avec le retour au langage et aux actes de la triste époque de la guerre froide.

Nous, membres du Mouvement des non alignés, devons prendre fermement position afin d'empêcher à temps une explosion dont les conséquences seront incalculables pour tous.

Il est nécessaire, à l'occasion de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui se tiendra dans quelques jours, de redoubler nos efforts pour aboutir à des résultats concrets et viables qui permettront d'aboutir à un désarmement général et total.

Nul n'ignore que, du fait de leur toute puissance, les Etats-Unis ont toujours fait preuve d'obstination et d'un esprit obstructionniste et qu'ils n'insistent pour négocier qu'à condition que leur supériorité militaire soit assurée et qu'ils occupent une position de force. Seule une pression internationale, un tollé général et une mobilisation des peuples peuvent les obliger à s'asseoir à une table de négociation, à freiner la course aux armements, à inverser cette course et à signer des accords pour libérer l'humanité du danger que constituent les arsenaux nucléaires, les armes chimiques et biologiques, ainsi que tous les moyens de destruction massive. Le Mouvement des pays non alignés doit participer à cette session extraordinaire consacrée au désarmement avec une position ferme et conséquente de manière à atteindre des résultats positifs dans notre lutte permanente pour le désarmement.

La fin de la course aux armements, l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires, la destruction des arsenaux de ces armes, l'interdiction et la destruction des armes chimiques et biologiques sont des mesures que doivent promouvoir les pays non alignés dans le contexte du désarmement.

Les ressources dégagées à la suite de l'arrêt de la fabrication des armements doivent être affectées en priorité au développement. Les sommes énormes aujourd'hui consacrées à la course aux armements doivent être investies dans le développement économique et social des peuples pour contribuer à l'instauration du nouvel ordre économique international comme l'a déclaré le Président de notre mouvement, le commandant Fidel Castro, lors de son intervention à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Depuis la sixième Conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, notre Mouvement a déployé une intense activité; dans le cadre de ces activités, il convient de mentionner en particulier la Conférence ministérielle tenue à New Delhi, les réunions extraordinaires du Bureau de coordination, au niveau ministériel, sur la Namibie (Alger), et récemment sur la Palestine (Koweït).

Au cours des trois dernières années, les ministres et chefs de délégation des pays non alignés qui participaient aux sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies se sont réunis plusieurs fois avec les représentants permanents de nos pays pour coordonner nos activités et définir nos priorités.

Grâce à cette coordination, le Mouvement des pays non alignés a été en mesure de faire sentir son influence lors des débats de l'Assemblée générale, tant au sein des Commissions qu'en séance plénière, ainsi qu'aux sessions extraordinaires d'urgence sur la Namibie, la Palestine et l'annexion illégale par Israël des hauteurs du Golan, proposant des solutions très justes et confirmant ainsi l'efficacité et l'importance du Mouvement dans les relations internationales.

Le Mouvement a également pris plusieurs initiatives importantes, exerçant ses bons offices pour trouver une solution juste, pacifique et honorable au conflit Iran-Iraq dans le cadre des efforts déployés par le Président du Mouvement; il a également offert sa médiation à l'occasion d'autres différends entre pays non alignés notamment lors du conflit entre la Libye et Malte. Des délégations porteuses de messages du Président du Mouvement se sont également rendues en Afghanistan, au Pakistan et en Iran en 1980 quand la situation s'est aggravée en Asie du Sud-Ouest et en 1981 en Guinée et en Guinée-Bissau pour faciliter le dialogue entre les deux gouvernements.

Pendant cette période, le Bureau de coordination a intensifié ses activités et s'est réuni à New York pour établir la ligne d'action à suivre sur les questions d'intérêt majeur pour les pays non alignés.

En outre, au cours de ces trois années le Mouvement a mis au point un programme de coopération économique prévoyant une collaboration et des échanges de vues élargis entre nos pays et lancé par ailleurs un programme de coopération dans trois domaines importants du plan d'action.

Les coordonateurs, les ministres et les experts se sont réunis à plusieurs reprises pour discuter des douze domaines de coopération et les réunions qui ont eu lieu sur l'information et les moyens de grande information ont permis de définir les secteurs et les domaines prioritaires dans lesquels il nous faut assurer et renforcer nos positions au sein de divers organes internationaux.

Les efforts déployés font qu'aujourd'hui nous avons devant nous un large éventail de possibilités dont nous pourrions tous tirer profit et cela nous a permis de dégager les principales difficultés que nous aurons à vaincre. La réunion à Cuba, premier territoire libre d'Amérique, des représentants de plus de 90 pays est l'occasion d'exprimer notre solidarité militante avec ceux qui luttent et meurent pour la liberté et l'indépendance dans diverses régions du monde, avec ceux qui luttent pour défendre les aspirations et les conquêtes de leurs peuples, ouvrant les portes de l'avenir et de l'espoir, avec ceux qui doivent faire face aux

puissances coloniales ou néo-coloniales, à l'impérialisme et au racisme (y compris le sionisme) et avec ceux qui luttent contre le cruel régime raciste de l'apartheid.

Elle est l'occasion de réaffirmer notre inébranlable vocation pacifique, notre opposition résolue à l'existence des blocs politiques, à la politique de pressions et à toute autre forme de domination, d'exploitation et d'hégémonie exercée par des puissances étrangères.

Nous réaffirmons donc notre soutien à l'application universelle des principes de la coexistence pacifique, au respect inconditionnel de la souveraineté des peuples et de leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, à la démocratisation des relations internationales et nous demandons que soient prises des mesures spécifiques favorisant la coopération entre pays sur une base équitable.

Nous réaffirmons notre volonté politique de poursuivre la lutte pour créer les conditions nécessaires à l'établissement d'un nouvel ordre économique international plus rationnel et plus équitable.

Cuba estime que l'importante réunion tenue aujourd'hui à La Havane doit être considérée comme une action qui contribue à renforcer l'unité des pays non alignés ainsi que leur solidarité et leur coopération mutuelle dans un strict respect des principes énoncés dans ses conférences au sommet.

Pour Cuba, seule la politique de détente est une solution valable car la guerre n'est pas envisageable étant donné le danger que représentent les armes nucléaires.

Cuba a fait tout ce qui était en son pouvoir pour apaiser les tensions dans le monde, consciente de ce que le règlement de ces conflits pouvait signifier le retour à la détente souhaité par tous.

Chaque fois qu'elle en a eu l'occasion, Cuba a fait valoir aussi que son désir de paix est indissociable de sa détermination inébranlable à défendre le droit de son peuple à poursuivre la révolution et à bâtir son avenir.

Aujourd'hui, Cuba proclame à nouveau cela, dans les termes utilisés par le leader de sa révolution dans son message adressé au président José López Portillo du Mexique, pour définir sa position face aux attaques et aux menaces proférées contre notre pays par le Gouvernement impérialiste des Etats-Unis. Le camarade Fidel Castro a dit en effet :

"Cuba a exprimé à de nombreuses reprises son désir de paix. Aucun peuple d'Amérique n'a lieu de craindre les armes cubaines car elles ne seront jamais utilisées pour une agression fratricide. Ces armes sont là exclusivement pour assurer la défense de notre patrie. Nous sommes prêts à offrir les garanties les plus solides à cet égard. L'Amérique latine et l'opinion publique en général peuvent comprendre sans difficultés la nécessité pour Cuba de posséder des moyens de défense adéquats, qui d'ailleurs lui demandent de grands sacrifices économiques, pour se défendre contre les attaques successives de chacune des administrations américaines depuis 1959.

Si le Gouvernement des Etats-Unis, qui est la source de tous les problèmes affligeant l'Amérique latine et les Caraïbes à l'heure actuelle s'engage à ne pas attaquer ses voisins, et s'il met un terme à ses menaces constantes, s'il cesse d'utiliser ses armes et ses ressources financières pour appuyer les régimes génocides et s'il met fin à ses activités subversives, tous actes absolument illégitimes, Cuba est prête à partager les nobles objectifs que vous avez définis à Managua pour que règne dans la région une atmosphère de paix, de respect mutuel et que s'opèrent les changements indispensables à la région, objectifs qui sont les siens également.

Cuba poursuivra cette politique raisonnable et constructive avec la fermeté dont elle fait preuve pour faire échec à tous les efforts déployés par le Gouvernement des Etats-Unis pour nous faire du chantage, nous intimider ou nous imposer des conditions ou des ultimatums. En cas d'agression, nous défendrons notre dignité, notre souveraineté et nos principes quel qu'en soit le prix, notre peuple révolutionnaire luttera jusqu'au dernier homme, jusqu'à la dernière femme et versera jusqu'à la dernière goutte de son sang."

## APPENDICE II

Rapport du Rapporteur

1. La Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés chargée de préparer la septième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement a eu lieu au Centre international de conférences à La Havane (Cuba) du 31 mai au 5 juin 1982.
2. Tous ses membres et 83 membres du Mouvement au total ont participé à cette réunion. En outre, 8 observateurs et 16 invités y ont assisté.
3. Le Commandant en chef, Fidel Castro, président du Mouvement des pays non alignés et président du Conseil d'Etat et du Conseil des ministres de la République de Cuba a présidé à la séance d'ouverture. Les personnalités suivantes étaient également présentes : Carlos Rafael Rodríguez, vice-président du Conseil d'Etat et du Conseil des ministres de la République de Cuba; Jesús Montané, membre suppléant du Bureau politique du parti communiste cubain; Isidoro Malmierca, ministre des affaires étrangères, Ismat Al-Kittani, président de la trente-septième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies; et Diego Cordóvez, secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales de l'Organisation des Nations Unies.
4. Isidoro Malmierca, ministre des affaires étrangères de la République de Cuba a prononcé le discours d'ouverture au nom du Gouvernement de la République de Cuba. Dans son discours, M. Malmierca a rendu hommage au Ministre algérien des affaires étrangères, Mohamed Seddik Benyahia, et les membres de la Réunion ont observé une minute de silence à sa mémoire. Ce discours a été considéré comme une importante contribution aux délibérations et au succès de la Réunion et a donc été adopté comme l'un de ses documents officiels.
5. M. Nicos A. Rolandis, ministre des relations extérieures de la République de Chypre; M. Maria de Amorim, ministre des relations extérieures de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe; M. Salim Saleh Mohamed, ministre des relations extérieures de la République démocratique populaire du Yémen; M. Jorge E. Illueca, ministre des relations extérieures du Panama; M. Farouk Kaddoumi, chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine, ont pris la parole au nom des pays non alignés et des mouvements de libération d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine pour saluer l'élection du Ministre cubain des affaires étrangères à la présidence de la Réunion.
6. La Réunion a pris acte du rapport sur les travaux du Comité préparatoire au niveau d'ambassadeurs et de hauts fonctionnaires qui a été présenté par M. Raúl Roa Kourí, ambassadeur de Cuba.
7. Les ministres ont décidé de recommander à la septième Conférence au sommet d'admettre la République de Papouasie Nouvelle-Guinée en qualité d'observateur auprès du Mouvement.

8. Il a également été recommandé que les pays et organisations proposés par la Réunion du Bureau de coordination tenue à New York et par la réunion d'ambassadeurs et de hauts fonctionnaires susmentionnée assistent à la Conférence au sommet à titre d'invités.
9. Ces décisions ont été appliquées au cours de cette réunion.
10. La Conférence a élu président Isidoro Malmierca, ministre des affaires étrangères de la République de Cuba. Les représentants des pays suivants ont été élus vice-présidents : pour l'Afrique, la République populaire du Congo; pour l'Asie, la République populaire du Bangladesh; pour l'Amérique latine, la République du Guayana; pour l'Europe, la République fédérative socialiste de Yougoslavie; et pour les mouvements de libération nationale, l'Organisation de libération de la Palestine.
11. Le représentant de la République de Chypre a été élu rapporteur.
12. Le représentant de la Zambie a été élu président de la Commission et celui de l'Inde président de la Commission économique.
13. Les représentants du Panama et de Madagascar ont été élus vice-présidents des Commissions politique et économique respectivement. La nomination de M. Giraldo Mazola, vice-ministre des affaires étrangères de Cuba comme secrétaire général a été confirmée.
14. Le projet d'ordre du jour présenté par la réunion d'ambassadeurs et de hauts fonctionnaires a été approuvé et il a été décidé d'organiser les travaux de la Conférence en créant une commission politique et une commission économique chargées d'examiner les points de l'ordre du jour et une conférence plénière où les déclarations des ministres et chefs de délégation serviraient à guider les débats qui se dérouleraient dans les deux commissions.
15. Les ministres ont pris acte du rapport présenté par le Président du Bureau de coordination des pays non alignés sur les travaux accomplis par cet organe depuis la Réunion ministérielle tenue à New Delhi.
16. Lors de la Réunion ministérielle, il a été donné lecture d'un message émanant du secrétaire permanent du Système économique latino-américain (SELA) et concernant la résolution relative au conflit des îles Malvinas présentée par cette organisation.
17. Les ministres ont décidé d'adresser un message au Président du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies pour dénoncer énergiquement l'attaque barbare que l'Etat d'Israël a lancée contre la population civile libanaise et les camps de réfugiés palestiniens et ils ont demandé au Conseil de sécurité de prendre immédiatement des mesures pour faire cesser cette agression.
18. Lors de la Réunion, il a été donné lecture d'un rapport du Comité du Mouvement chargé de rechercher une solution au conflit qui oppose l'Iran à l'Iraq. Ce rapport examinait les efforts que ce Comité avait déployés au cours des derniers mois.

19. Les membres ont pris acte du rapport sur les préparatifs en vue de la convocation de la septième Conférence au sommet qui a été présenté par l'Iraq.
20. La Réunion ministérielle a adopté un communiqué sur les résultats de ses débats.
21. Les membres ont rendu hommage au Gouvernement et au peuple cubains et leur ont exprimé leur profonde reconnaissance pour l'organisation impeccable de la Réunion et pour l'accueil chaleureux et fraternel qu'ils leur ont réservé.
22. Les excellentes dispositions prises par le Gouvernement cubain ont largement contribué au succès de la Réunion et ont suscité l'admiration et la pleine satisfaction de ses membres.
23. Les membres ont adressé leurs vœux les plus sincères au Gouvernement et au peuple cubains qui leur ont témoigné une grande amitié.

APPENDICE III

Communiqué de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination  
des pays non alignés adressé à la deuxième session extraordinaire  
de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

1. Les ministres des relations extérieures des pays non alignés présents à la Réunion ministérielle du Bureau de coordination qui s'est tenue à La Havane (Cuba) du 31 mai au 4 juin 1982, se sont félicités de la convocation de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui se tiendra à New York, du 7 juin au 9 juillet 1982, et ont exprimé leur vif espoir que tous les efforts seraient faits pour qu'elle aille dans le sens de la recherche perpétuelle de la paix à laquelle se livre l'humanité et prépare le terrain à la création d'un monde libéré des guerres et de la misère.
2. Les ministres ont rappelé que la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, réunie voilà quatre ans à l'initiative des pays non alignés, avait été un événement de portée historique, puisqu'une stratégie internationale du désarmement avait été adoptée pour la première fois dans l'histoire des négociations sur le désarmement. Les ministres ont toutefois constaté avec une profonde préoccupation que malgré tous les efforts entrepris dans ce sens, les perspectives de désarmement étaient plus éloignées que jamais. Ils ont exprimé leur grave préoccupation devant la détérioration constante de la situation internationale et l'intensification spectaculaire de la course aux armements qui a conduit le monde au bord d'une catastrophe nucléaire.
3. De pair avec une accélération constante de la course aux armements, notamment aux armements nucléaires, on a assisté à une détérioration continuelle du bien-être matériel et des conditions de vie de millions d'habitants de la planète. Le détournement d'énormes ressources humaines et matérielles au profit du renforcement des armements est directement lié aux crises économiques de plus en plus graves qui ne cessent de frapper tous les pays du monde entier.
4. Les ministres sont convaincus que la course aux armements est incompatible avec la recherche du développement économique et social et avec l'instauration du nouvel ordre économique international.
5. La deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement doit frayer la voie à la mise en oeuvre urgente des recommandations et des décisions de la première session extraordinaire, et ainsi mettre un terme à la course aux armements, notamment dans le domaine nucléaire, puis en inverser la tendance.
6. Les ministres ont exprimé leur très vive inquiétude devant le danger croissant d'une guerre nucléaire, dont les conséquences seraient désastreuses pour l'humanité. Ils ont attiré l'attention sur les mouvements populaires qui se développaient dans le monde entier contre la production, le stockage et l'utilisation d'armes nucléaires. Ils ont souligné qu'aucune doctrine prônant le recours aux armes nucléaires ne saurait être justifiée dans quelque circonstance que ce soit.

7. La prise de conscience croissante des dangers que présente une guerre nucléaire et la mobilisation de l'opinion publique mondiale contre ces armes de destruction massive sont des facteurs positifs dans la conjoncture internationale actuellement tendue.
8. Les ministres ont souligné avec une profonde préoccupation qu'au moment où la course aux armements poursuivait son accélération et où les dangers d'une guerre nucléaire augmentaient, les négociations sur les points prioritaires, notamment le désarmement nucléaire, n'avaient pas encore commencé. Les négociations sur la limitation des armements et le désarmement ne doivent plus être liées au renforcement des armements, mais être reprises sans délai. Bien que le climat politique international ait une influence sur les négociations relatives au désarmement, toute détérioration de la situation internationale exige une intensification du dialogue et des négociations. Le désarmement dans le monde d'aujourd'hui n'est pas seulement un problème de sécurité; il y va de la survie même de l'humanité.
9. Reconnaissant le droit de chaque Etat à la sécurité et la nécessité d'empêcher la diminution de la sécurité, les ministres ont réaffirmé qu'une paix réelle et durable ne pouvait passer que par la mise en oeuvre effective du système de sécurité envisagé dans la Charte des Nations Unies. Ils ont souligné la nécessité d'instaurer un nouvel ordre d'où seraient bannis le recours ou la menace de recours à la force contre la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats, l'intervention militaire, l'occupation, l'annexion, l'intervention, l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats et le déni des droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples et des nations sous domination coloniale et étrangère, en violation flagrante de la Charte.
10. A l'occasion de la convocation de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, les ministres ont appelé tous les Etats - notamment les Etats nucléaires et les autres Etats ayant atteint un niveau militaire significatif - à réaffirmer leur engagement d'appliquer les recommandations et décisions de la première session extraordinaire contenues dans son Document final. Ils ont manifesté leur profonde conviction que la prochaine session extraordinaire serait également pour les Etats l'occasion de réaffirmer solennellement leur attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.
11. Pour assurer la survie de l'humanité, les ministres ont prié instamment la deuxième session extraordinaire d'adopter d'urgence des mesures pour éviter la guerre nucléaire. Dans ce contexte, ils ont réaffirmé la nécessité pressante d'interdire complètement le recours aux armes nucléaires. Ils ont vivement engagé les Etats nucléaires à présenter à la session des suggestions pratiques afin d'éviter une guerre nucléaire.
12. Les ministres ont déclaré que la recherche de sécurité de la part des Etats nucléaires - notamment de ceux qui disposent des arsenaux nucléaires les plus importants - ne saurait se faire au détriment de la survie même de la civilisation humaine.

13. Les ministres ont déclaré que, compte tenu de la situation critique sur le plan international, la deuxième session extraordinaire devrait permettre d'engager de nouvelles négociations et d'intensifier les négociations en cours sur des mesures de désarmement urgentes.

14. Ils ont demandé instamment que celles-ci n'entravent pas les négociations multilatérales qui se déroulent au sein du Comité du désarmement, étant donné le droit de tous les Etats de participer et de contribuer aux négociations visant à réaliser un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. En attendant la conclusion d'accords concrets, la session devrait prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme à la course aux armements, notamment aux armements nucléaires, restaurer la confiance mutuelle entre les Etats et ouvrir ainsi la voie à un désarmement véritable.

15. Les ministres ont accordé une importance particulière à l'adoption d'un programme global de désarmement au cours de la deuxième session extraordinaire, en vue de la mise en oeuvre effective de mesures de désarmement selon l'ordre de priorité établi dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, et ce dans des délais appropriés, afin d'assurer la réalisation des objectifs d'un désarmement général et complet.

16. Les ministres ont réaffirmé qu'il existe un rapport étroit entre le désarmement et la sécurité internationale, ainsi qu'entre le désarmement et le développement. Ils ont invité la deuxième session extraordinaire à donner une impulsion nouvelle et soutenue à la réalisation de ces objectifs interdépendants, de façon que l'objectif ultime, à savoir le désarmement général et complet, devienne une réalité dans un monde où prévaudraient la paix et la sécurité internationales et où serait établi et consolidé le nouvel ordre économique international.

APPENDICE IV

Résolution de remerciements au peuple et au Gouvernement cubains

La Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés tenue à La Havane (Cuba) du 31 mai au 5 juin 1982,

1. Adresse ses remerciements les plus sincères au Gouvernement cubain pour l'accueil si généreux que lui a réservé ce pays frère, dans l'accomplissement de ses fonctions actuelles de président du Mouvement,
2. Exprime sa profonde gratitude au peuple et au Gouvernement cubains pour leur accueil généreux et amical qui a largement contribué au succès de cette importante réunion,
3. Est reconnaissante en particulier pour tous les services et installations mis à la disposition des participants à cette réunion, pour l'efficacité avec laquelle celle-ci a été organisée et pour les excellents services qui lui ont été fournis,
4. Salue ce beau geste de la part du peuple et du Gouvernement cubains comme une importante contribution à la préparation de la septième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés.

5 juin 1982

-----